

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERE ET COMPTABILITE TAMDA 2



Mémoire de Fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences science
financière et comptabilité
Spécialité : Finance d'entreprise

Sujet :

**Le rôle de la gestion des risques de crédit Bancaire
sur la performance financière de la banque
Cas : CNEP Banque**

Réalisé par :
Boukezzoula Meriem

Devant le jury composé de :

Gundouzi mohammed/MCB/Président
Ouaciffaizakheirddine/MCB/Examineur
Cherigui djaafar /MCA/Rapporteur

2023/2024

Nos plus vifs remerciement s'adressent à notre encadrant Mr Djaafar Cherigui pour sa disponibilité, et ses enseignements si précieux.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à Mme Barki le service personnel de la direction de la CNEP -Banque pour son accueil chaleureux, ses conseils avisés et pour avoir mis à notre disposition toute nécessaire à l'accomplissement de ce travail.

On remercie tout le personnel de la CNEP-Banque, pour leur bonne humeur et leur convivialité, et on remercie tout particulièrement notre encadrant Mr Au Moussa.

Pour le partage de ses connaissances et son enthousiasme tout le long de notre stage une grande pensée à tous ceux qui ont contribué d'une quelconque manière à l'élaboration de ce travail, depuis la préparation jusqu'à ultime moments.

Meriem

Tout d'abord, je tiens à remercier DIEU.

De m'avoir donné la force et le courage de mener à bien ce modeste travail.

Je tiens à dédier cet humble travail à :

A ma tendre mère Fatiha et mon père Ali.

A mes sœur : Hafida, F.Zahra,

A mon frère : Ibrahim.

Bien sur je n'oublierai pas mes oncles : Ibrahim, Saïd et Djaafer .

Et tantes et la femme Hiba et Linda .

De mon oncle : Aldjia.

A montrés chez Homme Koceïla.

A mes cousines : Hayate, Sofia, Samira, Ismahane, Radia, Hjer

Ames copines : Nadia, Ikram et Bouthaina.

Meriem

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Mesures de la qualité du portefeuille de crédit.....	46
Tableau N°2 : Frais d'étude de dossier	70
Tableau N°3 : Quotité de la capacité de remboursement selon le revenu	71
Tableau N°4 : Les quotités de financement de la CNEP Banque	73
Tableau N°5 : Taux appliqués sur les crédits aux particuliers	74
Tableau N°6 : Primes d'assurance décès / invalidité définitive et absolue	78
Tableau N°7 : Informations liées au client Mr X	82
Tableau N°8 : Informations liées au crédit sollicité et au bien financé	82
Tableau N°9 : Mobilisation des tranches du crédit VSP	88
Tableau N°10 : Montant des intérêts à payer par le client X	89
Tableau N°11 : Montant des intérêts et primes à payer par le client X.....	89

Liste des figures

Figure N°1 : Typologie des banques	14
Figure N°2 : Impact de la qualité du portefeuille de crédit sur la stabilité financière	47
Figure N°3 : Stratégies de gestion des risques de crédit	48
Figure N°4 : Organigramme du siège central.....	61
Figure N°5 : Organigramme de la Direction Régionale de la CNEP/Banque	62
Figure N°6 : L'organigramme de l'agence de Tizi-Ouzou de la CNEP	63

Remerciements

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction générale..... 01

CHAPITRE 1 : NOTIONS DE BASE SUR LA BANQUE ET LES CREDITS

BANCAIRES

Introduction 04

Section 1: Le fonctionnement Bancaire..... 04

Section 2 : Notion sur les crédits bancaires 16

Section 3 : Risque de crédit 21

Conclusion 31

CHAPITRE 2 : LE ROLE DE LA GESTION DES RISQUES SUR LA PERFORMANCE FINANCIERE DE LA BANQUE

Introduction 32

Section 1 : Performance financière de la banque 32

Section 2 : Impact de la Gestion des Risques de Crédit sur la Performance Financière..... 42

Section 3 : Défis et Perspectives 51

Conclusion 57

CHAPITRE 3 : LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT IMMOBILIER AU SEIN DE LA CNEP

Introduction 58

Section 1 : Présentation de la CNEP-Banque 58

Section 2 : La gestion du risque de crédit immobilier aux particuliers au sein de la
CNEP-Banque..... 66

Section 3 : Cas pratique : crédit vente sur plans 82

Conclusion 90

Conclusion générale 91

Bibliographie

Annexes

Table des matières

Introduction Générale

Dans un environnement économique globalisé et dynamique, les banques jouent un rôle crucial en tant qu'intermédiaires financiers, facilitant le flux de capitaux et soutenant la croissance économique. Cependant, cette fonction essentielle s'accompagne de risques inhérents, parmi lesquels le risque de crédit occupe une place prépondérante. Le risque de crédit, défini comme la possibilité qu'un emprunteur ne puisse pas honorer ses obligations financières, peut avoir des répercussions significatives sur la stabilité et la performance financière des institutions bancaires.

Le secteur bancaire, étant au cœur des activités économiques, est constamment exposé aux fluctuations des marchés et aux changements des conditions économiques. Ainsi, la gestion efficace des risques de crédit devient impérative pour assurer la pérennité et la rentabilité des banques. Cette gestion ne se limite pas à l'identification et à la surveillance des risques potentiels, mais inclut également l'élaboration de stratégies robustes pour atténuer ces risques et minimiser les pertes éventuelles.

Le présent mémoire explore en profondeur le rôle de la gestion des risques de crédit dans l'amélioration de la performance financière des banques. En analysant les pratiques actuelles de gestion des risques et en évaluant leur impact sur les indicateurs de performance financière, cette étude vise à fournir des insights pertinents pour les gestionnaires bancaires et les régulateurs.

Pour analyser en profondeur le rôle de la gestion des risques de crédit sur la performance financière d'une institution bancaire, nous nous pencherons sur un cas concret : celui de la CNEP Banque.

La CNEP (Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance) est une banque algérienne qui occupe une place prépondérante dans le paysage financier national. Forte de son expertise et de son expérience, la CNEP Banque a développé au fil des années des stratégies de gestion des risques de crédit visant à optimiser son portefeuille de prêts tout en préservant sa santé financière.

Nous examinerons comment la CNEP Banque évalue, surveille et gère les risques associés à ses activités de crédit, en mettant l'accent sur les pratiques spécifiques adoptées par l'institution pour minimiser les pertes et maximiser les rendements. Nous analyserons également les politiques de souscription des prêts, les processus de suivi des emprunteurs et les mesures de recouvrement mises en place pour faire face aux défauts de paiement.

En explorant le cas de la CNEP Banque, nous aurons l'opportunité d'examiner de près les défis auxquels sont confrontées les banques dans un environnement économique en constante évolution, ainsi que les stratégies innovantes qui peuvent être mises en œuvre pour atténuer ces risques tout en soutenant la croissance et la rentabilité de l'institution. En fin de compte, cette étude de cas nous permettra de tirer des enseignements précieux sur les meilleures pratiques en matière de gestion des risques de crédit et leur impact sur la performance financière des banques.

Problématique

Pour limiter et maîtriser ces risques, les banques mettent en place plusieurs instruments qui permettent de minimiser le risque de crédit, et exigent de leurs clients désirant emprunter un crédit immobilier la présentation de plusieurs garanties qui feront l'objet d'une indemnisation pour la banque en cas du non remboursement partiel ou total du crédit.

Dans cette logique et cet ordre notre travail est structuré dont on essaie à répondre à la problématique suivante :

« Comment l'étude d'un dossier de crédit la gestion de risque de crédit au niveau de banque pour amélioration des banques peut être un facteur clé dans la gestion des risques au sein de la CNEP-Banque ? »

Pour mieux cerner ce travail et répondre au mieux à cette problématique, il y a lieu de poser quelques questions secondaires :

- Comment la CNEP-Banque peut faciliter l'accès au logement pour les particuliers ?
- Quelles sont les mesures prises pour gérer et minimiser les risques qu'encours une banque dans l'octroi des crédits immobiliers aux particuliers ?
- Comment s'effectue l'étude d'un dossier de crédit immobilier aux particuliers au sein de la CNEP-Banque ?

Objectif de la recherche

L'objectif de cette recherche est double.

- Premièrement, elle vise à comprendre l'impact direct de la gestion des risques de crédit sur la performance financière des banques.

- Deuxièmement, elle cherche à identifier les meilleures pratiques et les stratégies innovantes qui peuvent être adoptées pour améliorer cette gestion.

Méthodologie de la recherche

La démarche méthodologique adoptée lors de notre travail s'articule autour de deux phases essentielles suivantes :

- La première phase : consiste en une recherche documentaire basée sur des ouvrages, des articles de revues, des thèses et des mémoires, qui va nous permettre de maîtriser les aspects de bases sur la gestion des risques de crédit.
- La deuxième phase : c'est la partie pratique sur le terrain qui consiste à mettre en œuvre ce qu'on a acquis dans la première partie (théorique).

Structure de la recherche (Limite de mémoire)

Ce mémoire est structuré en trois chapitres principaux, chacun visant à approfondir un aspect clé de la gestion des risques et son impact sur la performance de la banque :

- Le premier chapitre portera sur des notions de base sur la banque et les crédits bancaires ;
- Le deuxième chapitre parlera du rôle de la gestion des risques sur la performance financière de la banque ;
- Le dernier chapitre consiste en une étude de cas sur la gestion du risque de crédit immobilier au sein de la CNEP Banque.

Chapitre 1

Notions de base sur la banque et les crédits bancaires

Introduction

Les notions de base sur la banque et les crédits bancaires constituent un pilier fondamental de la compréhension du système financier moderne. Les banques jouent un rôle crucial dans l'économie en facilitant le flux des fonds, en fournissant des services financiers essentiels et en soutenant la croissance économique. Dans ce chapitre, nous explorerons les principes fondamentaux de la banque et des crédits bancaires, en mettant en lumière les différents types de risques auxquels les institutions financières sont confrontées et les stratégies de gestion qui leur sont associées. De la définition du risque de crédit aux méthodologies de gestion des risques opérationnels, nous examinerons comment les banques gèrent ces défis complexes pour assurer leur stabilité financière et leur résilience dans un environnement financier dynamique.

Section 1: Le fonctionnement Bancaire

Cette première section offre une exploration détaillée du fonctionnement des institutions bancaires, depuis leur définition jusqu'à leur rôle économique crucial. Elle examine les multiples facettes des banques, allant de leurs fonctions principales à leur contribution à la création monétaire, en passant par les produits et services qu'elles offrent. De plus, elle aborde la typologie des banques, mettant en lumière les différentes catégories qui composent le paysage financier, y compris les banques centrales, les banques de dépôts, les banques d'investissement et d'affaires, les banques commerciales, et les banques numériques. Cette analyse approfondie permettra une meilleure compréhension de l'importance et du rôle central des banques dans l'économie moderne.

1.1. La définition de la Banque

D'après le petit Larousse, le mot « Banque » signifie « une entreprise qui avance des fonds, en reçoit les intérêts, escompte les effets, facilite les paiements par des prêts »¹.

L'origine du mot remonte au XVI^{ème} siècle, le mot banque ou « bank » provient du german, mais aussi d'une manière indirecte de l'ancien italien « banco », qui désignait une table sous forme de comptoir sur laquelle s'asseyaient les échangeurs en plein public pour prêter de l'argent contre des intérêts, échanger les monnaies des autres pays, et généralement faire le commerce de l'argent. Les premiers banquiers de cette époque sont les changeurs. Au

¹ Dictionnaire Le petit Larousse 2022

11ème siècle, les Lombards introduisent de nouvelles techniques financières et marquent l'histoire de la banque.²

CHEHRIT K. définit la banque comme « une entreprise qui fait profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opération d'escompte, en opération de crédit ou en opérations financières »³

DUPOY C. 1981 ; Quant à lui définit les banques sont des entreprises et établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôt et ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leurs propres comptes en opérations d'escompte, en opérations de crédits ou en opération financières.

Il apparaît donc que la banque *stricto sensu* peut être définie par les quatre éléments suivants⁴ :

- D'une part, la banque reçoit des fonds du public, à titre de dépôts ou autrement ;
- D'autre part, l'activité doit être assumée par la banque, ce qui exclut de la définition les commissionnaires et courtiers ;
- En outre, la banque utilise les fonds reçus à des opérations variées, parmi lesquelles toutes les opérations de crédit sont possibles ;
- Enfin, la banque dispose d'un monopole dans la réception des dépôts à vue ou à moins de deux ans (ceci dans un but évident de protection des déposants).

Selon, Louis F. et Norbert H. 1989 ; définissent la banque comme « une institution financière qui fait le commerce des capitaux .C'est elle qui fait fructifier l'argent des capitalistes toute en leur évitant les différentes charges de gestion d'une fortune .C'est elle aussi sous diverses formes, avec ou sans garanties apporte l'aide de ses capitaux ou de son crédit au commerçant et ou aux industriels qui peuvent ainsi donner de l'extension à leurs affaires à traverser parfois les périodes critiques.

²MONNET, P. (2007). Technique bancaire-historique. P.2

³CHEHRIT K. (2003). Techniques et pratiques bancaires financières et boursières. Alger : Grand Alger Livres. P 142

⁴VERNIMMEN, P. (1981). Gestion et politiques de la banque. Paris: Dalloz. P. 09

1.2. Le rôle économique d'une Banque

Dans cette section, nous explorerons en détail le rôle essentiel que les banques jouent dans l'économie et la société en général. Les banques sont des acteurs clés du système financier, et leur rôle est multifacette.

1.2.1. Les fonctions principales des banques.

Les banques remplissent plusieurs fonctions principales qui sont essentielles pour l'économie et la société en général.

1.2.1.1. Collecte de dépôts

Les banques permettent aux particuliers, aux entreprises et aux institutions de déposer leur argent en toute sécurité dans des comptes bancaires. Ces dépôts peuvent prendre la forme de comptes courants, de comptes d'épargne, de certificats de dépôt, etc.

1.2.1.2. Octroi de crédits

Les banques accordent des prêts et des crédits aux emprunteurs. Cela inclut les prêts hypothécaires pour l'achat de biens immobiliers, les prêts personnels, les prêts aux entreprises pour financer des investissements, ainsi que des lignes de crédit pour répondre aux besoins de trésorerie.⁵

1.2.1.3. Facilitation des paiements

Les banques fournissent des services de paiement qui permettent aux individus et aux entreprises d'effectuer des transactions en toute sécurité. Cela comprend l'émission de chèques, les transferts électroniques, les cartes de crédit et de débit, les paiements mobiles, etc.

1.2.1.4. Gestion de la trésorerie

Les entreprises utilisent les services bancaires pour gérer leur trésorerie, effectuer des paiements à leurs fournisseurs, collecter des fonds de leurs clients et investir temporairement leurs excédents de trésorerie.

⁵ MISHKIN, Frederic S. Monnaie, banque et marchés financiers. Pearson Education France, 2010.

1.2.1.5. Conseil financier

Les banques offrent des conseils financiers aux clients, notamment en matière de gestion de patrimoine, de planification de la retraite, de placement financier et de gestion des risques.⁶

1.2.1.6. Création monétaire

Les banques commerciales ont la capacité de créer de la monnaie en prêtant une partie des dépôts qu'elles détiennent. Cette création monétaire contribue à l'expansion de l'offre monétaire et au fonctionnement de l'économie.

1.2.1.7. Stabilité financière

Les banques jouent un rôle crucial dans la stabilité financière en surveillant et en gérant les risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

1.2.1.8. Facilitation du commerce international

Les banques internationales facilitent les transactions internationales en fournissant des services tels que les lettres de crédit, les opérations de change et le financement du commerce international.⁷

1.2.1.9. Gestion des paiements gouvernementaux

Les banques facilitent les paiements du gouvernement, tels que les salaires des fonctionnaires, les prestations sociales et les impôts.

1.2.1.10. Soutien à la politique monétaire

Les banques centrales utilisent les opérations bancaires pour mettre en œuvre la politique monétaire en ajustant les taux d'intérêt et en contrôlant la masse monétaire pour atteindre des objectifs économiques tels que la stabilité des prix et la croissance économique.

1.2.1.11. Soutien à la stabilité financière

Les banques centrales supervisent et régulent le secteur bancaire pour assurer la stabilité financière et minimiser les risques systémiques.

⁶ GRAFMEYER, Yves et DEHOUX, Danielle. Les gens de la banque. Presses universitaires de France, 1992.

⁷ COURCELLE-SENEUIL, Jean Gustave. Les opérations de banque. Alcan, 1920.

Les fonctions principales des banques consistent à collecter des dépôts, à fournir des crédits, à faciliter les paiements, à gérer la trésorerie, à offrir des conseils financiers, à contribuer à la création monétaire, à maintenir la stabilité financière et à soutenir diverses activités économiques. Elles jouent un rôle central dans le fonctionnement de l'économie en mobilisant des ressources financières et en facilitant les transactions économiques.⁸

1.2.2. La création monétaire et le rôle de la banque centrale

La création monétaire est le processus par lequel de la monnaie est ajoutée à l'économie. Les banques commerciales jouent un rôle central dans ce processus, et les banques centrales supervisent et régulent ce processus pour maintenir la stabilité financière et monétaire.

1.2.2.1. Création monétaire par les banques commerciales

La création monétaire par les banques commerciales est un processus fondamental dans le système financier. Elle repose sur la capacité des banques commerciales à créer de la monnaie lorsque elles accordent des prêts. Voici comment cela fonctionne en détail :

- Lorsqu'un individu ou une entreprise emprunte de l'argent auprès d'une banque commerciale, la banque crédite le compte du client du montant du prêt. Ce montant est considéré comme un dépôt.
- En même temps, la banque inscrit le prêt comme un actif sur son bilan. Cela signifie que la banque détient un actif (le prêt) et une responsabilité (le dépôt du client).
- La banque peut prêter une partie de ce dépôt à d'autres emprunteurs. Par exemple, si elle prête une partie de l'argent à une autre personne pour acheter une maison, cet argent est à nouveau déposé dans une banque, créant ainsi un nouveau dépôt.
- Ce processus peut se répéter de manière itérative, créant ainsi une expansion de la masse monétaire. C'est ce qu'on appelle la "multiplier de crédit". Cependant, la banque doit conserver une certaine fraction des dépôts en réserve pour faire face aux retraits de ses clients.⁹

⁸ LAMARQUE, Eric. Management de la banque, 2 e éd. Pearson Education, 2008.

⁹ LAMSON, Jean. Réflexions sur la création monétaire et le contrôle des crédits. Journal de la société française de statistique, 1976, vol. 117, p. 190 p -207 p.

1.2.2.1.1. Demande de crédit

Lorsqu'un emprunteur, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise, sollicite un prêt auprès d'une banque commerciale, la banque évalue la demande en fonction de la solvabilité de l'emprunteur, du montant du prêt demandé et des conditions du prêt (taux d'intérêt, durée, modalités de remboursement, etc.).

1.2.2.1.2. Approbation du prêt

Si la demande de crédit est approuvée, la banque crée un nouvel actif sous forme de prêt dans son bilan. Cela signifie que la banque inscrit le montant du prêt comme une créance qu'elle détient sur l'emprunteur.

1.2.2.1.3. Création du dépôt

En même temps, la banque crédite le compte de l'emprunteur du montant du prêt. Ce montant est considéré comme un dépôt. Il est important de noter que ce dépôt n'existait pas auparavant. Il a été créé au moment où la banque a approuvé le prêt.

1.2.2.1.4. Réserve obligatoire

Conformément aux réglementations et aux exigences des autorités de régulation, la banque doit conserver une fraction du dépôt en tant que réserve obligatoire. Cette réserve est généralement déposée auprès de la banque centrale.

1.2.2.1.5. Multiplier de crédit

La banque peut prêter une partie de ce dépôt à d'autres emprunteurs. Par exemple, si un client emprunte 1 000 dollars et que la banque est tenue de conserver une réserve de 10 %, elle peut prêter 900 dollars à un autre emprunteur. Ce processus peut se répéter, créant ainsi une multiplication des dépôts et des prêts.

1.2.2.1.6. Création monétaire

Le résultat final de ce processus est que de la monnaie est créée. Le dépôt initial de 1 000 dollars a conduit à un prêt de 900 dollars, qui a été déposé par l'emprunteur, ce qui a à son tour permis à la banque de prêter une autre fraction de cet argent, et ainsi de suite. Cela crée une expansion de la masse monétaire.

Il est important de noter que la banque doit respecter certaines réglementations en matière de réserve obligatoire et de gestion des risques. De plus, la création monétaire par les banques commerciales peut avoir un impact sur la stabilité économique et monétaire, ce qui explique pourquoi les banques centrales supervisent et régulent ce processus pour éviter les excès et les déséquilibres dans le système financier.¹⁰

1.2.2.2. Le rôle de la banque centrale

Le rôle de la banque centrale dans la création monétaire est essentiel, car elle exerce un contrôle significatif sur la masse monétaire en circulation et sur la capacité des banques commerciales à créer de la monnaie. Voici comment la banque centrale influence la création monétaire :

1.2.2.2.1. Contrôle de la masse monétaire

La banque centrale a pour responsabilité de surveiller et de contrôler la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. Elle définit des objectifs de politique monétaire, tels que le maintien de la stabilité des prix ou la promotion de la croissance économique, et utilise divers outils pour atteindre ces objectifs.

1.2.2.2.2. Définition des taux d'intérêt directeurs

La banque centrale définit les taux d'intérêt directeurs, tels que le taux d'escompte et le taux des opérations d'open market. Ces taux servent de référence pour les taux d'intérêt que les banques commerciales appliquent aux prêts et aux dépôts. En modifiant ces taux, la banque centrale peut influencer le coût de l'emprunt pour les banques commerciales et, par conséquent, leur incitation à accorder des prêts.¹¹

1.2.2.2.3. Opérations d'open market

La banque centrale peut acheter ou vendre des titres sur le marché ouvert, tels que des bons du Trésor. Lorsqu'elle achète des titres, elle injecte de l'argent dans le système financier, augmentant ainsi la quantité de réserves bancaires disponibles. Lorsqu'elle vend des titres, elle retire de l'argent du système financier. Ces opérations d'open market ont un impact sur la quantité de monnaie en circulation.

¹⁰ MCLEAY, Michael, RADIA, Amar, THOMAS, Ryland, et al. La création monétaire dans l'économie moderne.

¹¹ AGLIETTA, Michel. L'indépendance des banques centrales/Leçons pour la banque centrale européenne. Revue d'économie financière, 1992, no 22, p. 37 p -56 p.

1.2.2.2.4. Réserve obligatoire

Les banques commerciales sont tenues de détenir une certaine fraction de leurs dépôts sous forme de réserves, généralement déposées auprès de la banque centrale. En ajustant les exigences de réserve, la banque centrale peut influencer la capacité des banques commerciales à créer de la monnaie.¹²

1.2.2.2.5. Prêteur de dernier ressort

En cas de crise bancaire ou de pénurie de liquidités, la banque centrale intervient en tant que prêteur de dernier ressort. Elle prête des fonds aux banques commerciales pour éviter les paniques bancaires et maintenir la stabilité financière. Cette action permet de garantir que les banques disposent des liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de leurs clients et éviter des crises systémiques.

1.2.2.2.6. Supervision et régulation

La banque centrale réglemente et supervise les banques commerciales pour s'assurer qu'elles respectent les normes de solvabilité, de liquidité et de conformité réglementaire. Elle veille à ce que les banques suivent les directives en matière de création monétaire et de gestion des réserves.

La création monétaire est un processus complexe impliquant les banques commerciales et régulé par la banque centrale. La banque centrale joue un rôle crucial dans la régulation de la masse monétaire, l'influence sur les taux d'intérêt et la gestion de la stabilité financière. Elle utilise divers outils et instruments pour atteindre ses objectifs de politique monétaire et économique.¹³

1.2.3. Les produits et services bancaires

Les banques offrent une gamme variée de produits et de services bancaires, parmi lesquels les crédits occupent une place importante.

¹² GIRAUD, Gaël. Rendre le monopole de la création monétaire aux banques centrales?. Revue banque, 2012, vol. 752.

¹³ PEYRELEVADE, Jean. Création monétaire et dette publique. Commentaire, 2021, no 2, p. 319 p -326 p.

1.2.3.1. Comptes bancaires

Les comptes bancaires sont des produits de base qui permettent aux clients de déposer, de retirer et de gérer leur argent. Les types de comptes courants comprennent les comptes chèques et les comptes d'épargne.

1.2.3.2. Cartes de crédit

Les cartes de crédit permettent aux détenteurs de faire des achats à crédit et de rembourser le solde à une date ultérieure. Les banques facturent généralement des intérêts sur les soldes impayés.

1.2.3.3. Prêts personnels

Les prêts personnels sont des crédits octroyés aux particuliers pour des besoins divers, tels que les dépenses imprévues, les vacances ou les achats importants. Les taux d'intérêt et les modalités de remboursement varient en fonction de la banque et de la solvabilité du client.¹⁴

1.2.3.4. Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont des crédits destinés à l'achat de biens immobiliers, tels que des maisons ou des appartements. Les banques exigent généralement une mise de fonds initiale et utilisent la propriété comme garantie pour le prêt.

1.2.3.5. Prêts aux entreprises

Les banques accordent des prêts aux entreprises pour financer leur croissance, leurs investissements en équipement, leur fonds de roulement, etc. Ces prêts peuvent prendre différentes formes, notamment des prêts à terme, des lignes de crédit et des crédits-bails.

1.2.3.6. Lignes de crédit

Les lignes de crédit sont des arrangements permettant aux clients d'emprunter de l'argent jusqu'à un montant préalablement établi. Les intérêts ne sont généralement payés que sur le montant effectivement utilisé.¹⁵

¹⁴ BONNEAU, Thierry. Droit bancaire. Montchrestien, 2003.

¹⁵ GUENEAU, Chantal. Les besoins des personnes fragiles en matière de service bancaire. Revue d'économie financière, 2000, p. 47-56.

1.2.3.7. Gestion de patrimoine

Les services de gestion de patrimoine sont offerts aux clients fortunés. Ils comprennent la gestion de portefeuille, la planification fiscale, la planification successorale et d'autres services de conseil financier.

1.2.3.8. Services de paiement

Les banques fournissent une variété de services de paiement, notamment les virements électroniques, les paiements mobiles, les chèques, les prélèvements automatiques, les cartes de débit et les chèques de voyage.

1.2.3.9. Services en ligne et mobiles

Les clients peuvent accéder à leurs comptes, effectuer des opérations bancaires, consulter des soldes et effectuer des paiements en ligne ou via des applications mobiles.¹⁶

1.2.3.10. Services de change

Les banques proposent des services de change pour les voyageurs et les entreprises qui effectuent des transactions internationales.

1.2.3.11. Coffres-forts

Les clients peuvent louer des coffres-forts dans les agences bancaires pour stocker des biens précieux, des documents importants et d'autres objets de valeur.

1.2.3.12. Assurance

Certaines banques offrent des produits d'assurance, tels que des polices d'assurance-vie, d'assurance automobile et d'assurance habitation, en partenariat avec des compagnies d'assurance.

1.2.3.13. Épargne-retraite

Les banques offrent des produits d'épargne-retraite, tels que les comptes de retraite individuels (IRA) et les plans 401(k), pour aider les clients à préparer leur retraite.

Ces produits et services bancaires sont conçus pour répondre aux besoins financiers variés des particuliers, des entreprises et des institutions. Les banques offrent également une

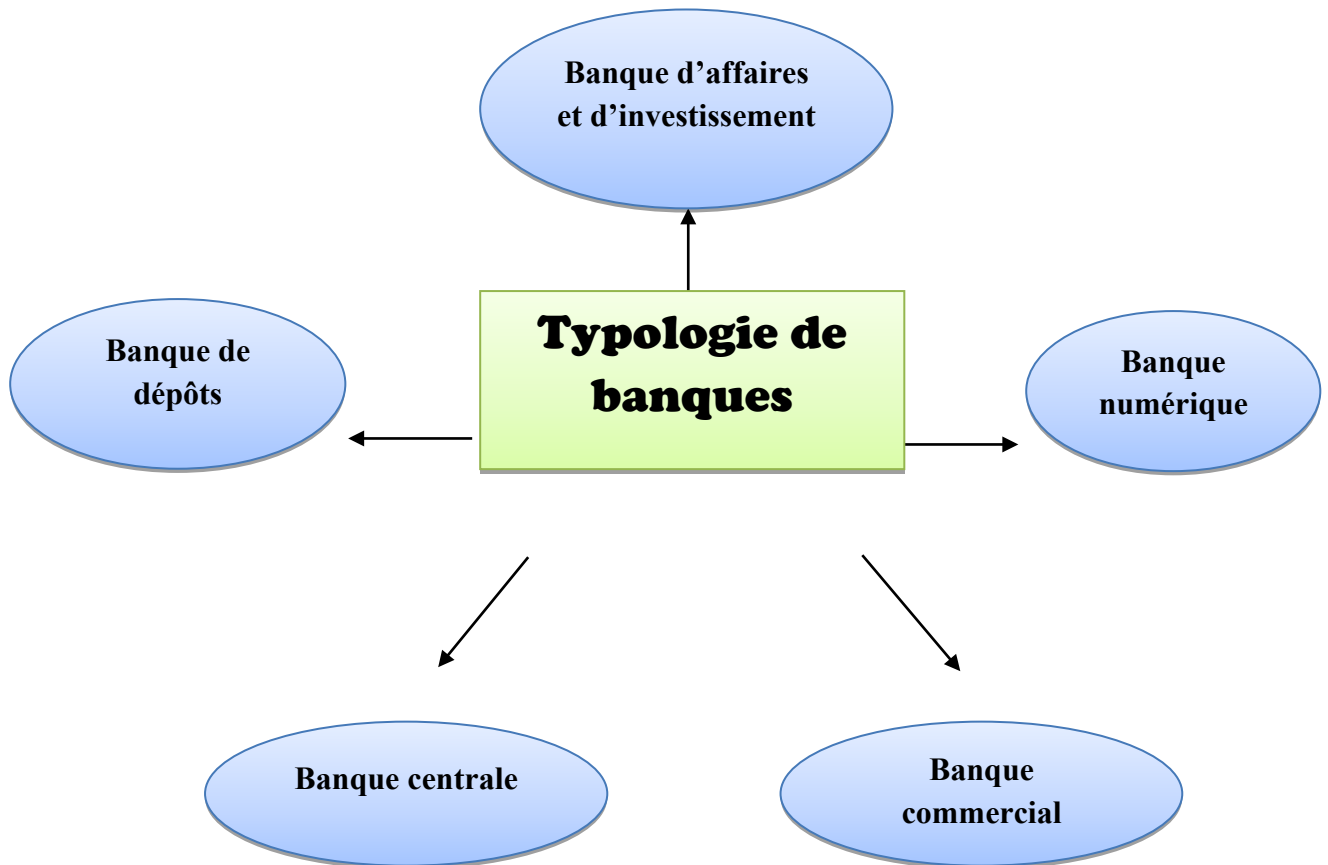
¹⁶ BONNEAU, Thierry. Droit bancaire. Montchrestien, 2003.

gamme de produits et de services supplémentaires, en fonction de leur taille et de leur spécialisation, pour répondre aux besoins spécifiques de leurs clients.¹⁷

1.3. Typologie des Banques Algérie

Concernant la typologie des banques, nous distinguons généralement quatre catégories :

Figure N°1 : Typologie des banques



Source : Réaliser par nos soins

1.3.1. Banque centrale

La banque centrale « c'est une institution qui gère la monnaie d'un pays. Elle émet des billets de banque (d'où leurs noms d'institution), met en œuvre la politique monétaire, conserve les réserves de change d'un pays et surveille le système financier »¹⁸.

Les fonctions de la banque centrales :

¹⁷ BERNET-ROLLANDE, Luc et ROLLANDE, Luc Bernet. Principes de technique bancaire. Dunod, 1995.

¹⁸ Idem.

- **Création monétaire** : étape d'injection d'une nouvelle monnaie dans l'économie cela se traduit par différents dispositifs tels que la fixation de taux d'intérêt et augmentation de la quantité de monnaie en circulation
- **Banque des banques** : est considérée comme étant une institution financière pour les autres banques chargées de supervision et régulations du système bancaire
- **Banque de l'Etat** : est une institution financière étatique son rôle est primordial dans la régulation et la gestion de la politique économique du pays
- **Banque des changes**

1.3.2. Banques de dépôts

Elles se définissent aussi par le terme banque de crédit puisque leur rôle est de collecter l'épargne des déposants sous forme de dépôt à vue et de les redistribuer sous forme de crédit à court terme. Ces banques jouent un rôle important dans le circuit des capitaux (financement).

1.3.3. Banque d'investissement et d'affaires

Les banques d'affaires sont des banques qui s'engagent sur le long terme par le biais de participations dans des entreprises. Elles financent sur leurs fonds propres ou sur des emprunts à long terme des projets économiques (création, développement des sociétés) leurs rôles sont essentiels dans la mesure où leur participation leur permet d'avoir des sièges aux conseils d'administration des plus grandes entreprises et donne intervenir dans la gestion de celle-ci.

1.3.4. Banque commerciale

Les banques commerciales sont également appelées banques de détail. Ce sont les types de banques les plus connus du public. En fait, une banque commerciale est une banque où nous avons tous des comptes bancaires et des comptes d'épargne.

1.3.5. Banque numérique

Les nouvelles technologies, telles que le développement d'internet, la banalisation des téléphones mobiles, la multiplication des offres de bouquets numériques...etc. ont permis d'améliorer les prestations bancaires comme : une disponibilité 24/24h des interlocuteurs, des réponses en temps réel, mais aussi le gain de temps et la célérité.

L'adoption ces nouvelles technologies ont permis un développement d'une autre forme de banque dite « banque en ligne » ou « banque à distance » :

Cette catégorie de banques attire aujourd'hui autant l'intérêt des acteurs bancaires et Financiers que les clients qu'ils soient des individus ou des entreprises. La souplesse d'accès, accélérée par la disponibilité d'une connexion internet de plus en plus performante et la montrée d'une clientèle mieux instruite et plus technophile sont incontestablement des facteurs de développement intéressants. La pression de cette clientèle vers une meilleure qualité des services bancaire fait émerger de nouveau besoin d'interactions distantes.

La banque à distance peut être définie comme toute activité bancaire destinés à un client ou à un prospect, se déroulant à partir d'un pont de service électronique (téléphone, micro- ordinateur, téléviseur, Distributeur Automatique, des Billets (DAB), Guichet Automatique de Banque (GAB), et utilisant un système de télécommunication tel que réseau téléphonique, télévision par satellite TPS, le Minitel ou internet.¹⁹

Section 2 : Notion sur les crédits bancaires

Le crédit bancaire devient la source de financement par excellence pour les entreprises qui du fait de leur forte opacité informationnelle et leurs moyens financiers limité, sont incapable d'accéder aux marchés des capitaux pour se financer. La relation qui existe entre banque et son client entreprise est une relation à long terme pour moyens de réduire les asymétries d'information, cette relation ne se résume pas des octrois de crédit elle englobe tous les services financiers offerts par la banque à ses clients (placement, émissions de titres, études de marché, tenus et suivie de compte, gestion de trésorerie, etc.). La nature de la relation entre les banques et les entreprises dépend également de la capacité de l'information collectée.

2.1. Notion sur le crédit

2.1.1. Définition du crédit

Etymologiquement, le mot crédit vient du verbe latin « credere », qui signifie « croire ». Et effectivement, celui qui consent un crédit « croit » en celui qui le reçoit.

¹⁹CHEKROUN, R . Le système de paiement électronique et la digitalisation des produits bancaires Cas: BNA «agence 581» de Tizi-Ouzou. 2022. Mémoire de master. Université Mouloud Mammeri.

Un banquier appelle par conséquent un crédit toute opération par laquelle, ayant foi en son client, il lui accorde concours de ses capitaux ou de sa garantie.

2.1.1.1. Définition économique

Un crédit bancaire est une somme d'argent accordée par une banque appelée créancier, à une personne morale ou personne physique appelée débiteur, moyennement un engagement de remboursement à une date donnée .la banque se rémunère par la facturation d'un taux d'intérêt journalier ou annuel et des frais. Le crédit en économie, terme désignant des transactions en nature ou en espèces effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance.

Comme le définit G.Petit-Ditaillis , dans son livre intitulé « Le risque du crédit bancaire » : *« faire crédit c'est faire confiance ;c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel , ou d'un pouvoir d'achat , contre la promesse que le même bien , ou un bien équivalent , vous sera restitué dans un certain délai , le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru , danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service²⁰ ».*

Pruchaud J, quant à lui, affirme que : *« le crédit bancaire est en générale l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de payer au banquier les intérêts convenus et de lui restituer à l'époque fixée pour le remboursement, une somme équivalente à celle qui lui a été fournie²¹ ».*

Pour Bernard V. et Colli J.C : *« Le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement²² ».* De ces définitions ci-haut reprises, nous déduisons principalement trois notions inséparables dans l'octroi des crédits. Il s'agit entre autre de la confiance qui doit exister entre les parties contractantes, et à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important dans ce genre d'opération. Enfin, le crédit ne peut pas se séparer du risque.

Crédit = confiance +temps +promesse

²⁰ Farouk BOUYACOUB (2000) « L'entreprise et le financement bancaire », Edition casbah, Alger, p17

²¹ PRUCHAUD J (1960) « Evolution des techniques bancaires », Edition scientifique Riber, Paris, p.50.

²² V. BERNARD et J.C. COLLI « Les crédits bancaires aux entreprises », Revue bancaire, P.43.

2.1.1.2. Définition juridique

Le crédit au sens de l'article 32 de la loi bancaire du 19 Avril 1986 est défini comme suit :

« Tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet met ou permet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne moral ou physique, ou contracté pour le compte de celle-ci un engagement par signature »²³

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit de son article 112 définit le crédit comme suit :

« Une opération de crédit est tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie ».²⁴

2.2. Les caractéristiques du crédit Bancaire

Les caractéristiques du crédit bancaire se déclinent en trois grandes dimensions²⁵ :

2.2.1. La confiance

La confiance est au cœur du système de crédit bancaire. Lorsqu'une banque accorde un crédit à un emprunteur, elle place sa confiance dans sa capacité à rembourser le montant emprunté, ainsi que les intérêts associés, selon les termes convenus.

Cette confiance repose sur plusieurs facteurs, tels que l'historique de crédit de l'emprunteur, sa réputation en tant qu'homme d'affaires ou particulier, sa stabilité financière actuelle et ses perspectives futures.

Cependant, la confiance est subjective et peut être influencée par des facteurs externes tels que les conditions économiques globales, les changements politiques ou réglementaires, ainsi que des événements imprévus comme les crises financières ou les catastrophes naturelles.

2.2.2. Le temps

Le crédit est généralement accordé pour une durée déterminée, qui peut varier en fonction de la nature du prêt et des besoins de l'emprunteur.

²³ La loi bancaire du 19 Avril 1986

²⁴ La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

²⁵ MANSOURI Mansour « Système et pratique bancaire en Algérie » éd Houma, Alger2006.

Les crédits à court terme ont une échéance inférieure à un an et sont souvent utilisés pour financer des besoins temporaires de liquidités, tels que le fonds de roulement ou les achats de matières premières.

Les crédits à moyen terme ont une durée comprise entre un et cinq ans et sont couramment utilisés pour financer des investissements à moyen terme, tels que l'achat d'équipement ou l'expansion des activités.

Les crédits à long terme ont une échéance supérieure à cinq ans et sont généralement utilisés pour financer des investissements importants, tels que la construction d'installations, l'acquisition d'actifs ou les projets d'infrastructure.

2.2.3. Le risque

Le risque est une réalité incontournable dans toute opération de crédit. Il représente la possibilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser intégralement le montant emprunté, ainsi que les intérêts associés.

Pour évaluer et gérer efficacement le risque, les banques mènent des analyses approfondies de la situation financière de l'emprunteur, y compris son historique de crédit, sa solvabilité, sa rentabilité et sa capacité à générer des flux de trésorerie suffisants pour honorer ses obligations financières.

Les banques utilisent également divers outils et techniques de gestion des risques, tels que la diversification de leur portefeuille de prêts, l'établissement de réserves de fonds propres suffisantes pour couvrir les pertes potentielles et l'utilisation de garanties ou de sûretés pour sécuriser les prêts.

En combinant ces trois caractéristiques - confiance, temps et risque - les banques peuvent fournir un soutien financier essentiel aux entreprises et aux particuliers, tout en minimisant les pertes et en préservant la stabilité du système financier dans son ensemble.

2.3. Le rôle du crédit

Le rôle du crédit dans les économies modernes est incontestablement crucial, agissant comme un moteur essentiel des affaires et un pilier du développement économique. Pour

comprendre son importance, il est essentiel de considérer ses différentes fonctions et impacts²⁶ :

- **Stimulation des échanges et de la production** : Le crédit facilite les échanges en permettant aux individus et aux entreprises d'acquérir des biens et des services sans avoir à mobiliser immédiatement des fonds propres. Les entreprises peuvent ainsi investir dans de nouveaux équipements, technologies et infrastructures, ce qui accroît leur capacité de production et leur compétitivité sur le marché.
- **Développement économique** : En fournissant un accès facilité aux capitaux, le crédit favorise le développement économique en encourageant l'investissement, la création d'emplois et l'innovation. Les entreprises peuvent ainsi réaliser des projets ambitieux, contribuant à la croissance économique globale et à l'amélioration du niveau de vie.
- **Création monétaire** : Le crédit est également un instrument majeur de création monétaire. Lorsque les banques accordent des crédits, elles créent de nouveaux dépôts, augmentant ainsi la masse monétaire en circulation dans l'économie. Cette création monétaire dynamise l'activité économique en fournissant les liquidités nécessaires pour financer les transactions commerciales et les investissements.
- **Stimulation de la consommation** : Le crédit à la consommation encourage les achats en permettant aux individus d'acquérir des biens et des services immédiatement, tout en étalant le paiement sur une période de temps. Cette facilité d'accès au crédit stimule la demande de biens de consommation, ce qui soutient à son tour la croissance économique et encourage la production.
- **Anticipation des recettes** : Le crédit permet aux entreprises d'anticiper les recettes futures en leur fournissant des fonds à l'avance. Cela leur donne la flexibilité nécessaire pour investir dans des projets à long terme et assurer la continuité de leurs activités sans attendre les rentrées de fonds provenant de la vente de leurs produits ou services.

En résumé, le crédit joue un rôle central dans l'économie moderne en facilitant les échanges, en stimulant la production et la consommation, en favorisant le développement économique et en contribuant à la création monétaire. Sa gestion prudente et efficace est donc essentielle pour maintenir la stabilité financière et promouvoir une croissance économique durable.

²⁶ NOWAK, Maria, *et al.* Le rôle du crédit dans le développement. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, 1993, no 34, p. 16-23.

Section 3 : Risque de crédit

La gestion bancaire est une équation complexe qui exige un équilibre entre la sécurité des dépôts et les besoins financiers des emprunteurs. Au cœur de cette équation réside le risque, omniprésent dans chaque décision de prêt. La section suivante explore en profondeur le risque de crédit, l'un des principaux risques auxquels les institutions financières sont confrontées. En analysant ses définitions, ses types et les méthodologies de gestion associées, nous plongerons dans le monde complexe de la finance où la prudence et la gestion efficace du risque sont essentielles pour assurer la stabilité financière et la croissance durable des institutions bancaires.

3.1. Définition du risque

L'exercice d'intermédiation bancaire soulève une dualité complexe qui requiert du banquier une navigation délicate entre deux impératifs contradictoires. D'un côté, il doit garantir la sécurité et la confiance des déposants et épargnants, tandis que de l'autre, il doit répondre aux besoins financiers des entreprises tout en cherchant à générer des profits.

Cette équation exige que le banquier maintienne un équilibre constant : assurer la disponibilité des fonds pour répondre aux demandes de retrait des déposants, sans pour autant compromettre les prêts consentis aux entreprises. Le cœur de cette équation est la notion de risque, omniprésente dans les décisions bancaires.²⁷

Ainsi, le banquier se retrouve dans une position où il doit évaluer, anticiper et gérer les risques associés à chaque prêt octroyé. Le risque devient ainsi le fil conducteur de son métier, une réalité quotidienne avec laquelle il doit composer. Chaque décision de prêt est prise avec l'espoir que les risques identifiés ne se concrétisent pas, mais reste toujours hypothétique.

Le risque bancaire peut être défini comme la possibilité qu'une banque subisse des pertes financières en raison de divers événements ou circonstances. Ces événements peuvent inclure des défauts de paiement de la part des emprunteurs, des fluctuations des taux d'intérêt, des crises économiques, des changements réglementaires, des perturbations sur les marchés financiers, ou encore des erreurs de gestion interne.²⁸

²⁷ Levasseur, M. (2018). La gestion des risques bancaires en question. De Boeck Supérieur.

²⁸ Lièvre, P., & Bruneel, A. (2017). Gestion des risques financiers: Analyse, modélisation, prévention et gestion. Dunod.

En somme, l'activité bancaire est une danse constante entre la nécessité de prendre des risques calculés pour répondre aux besoins des entreprises et la responsabilité de préserver la sécurité financière des déposants. C'est dans cet équilibre fragile que réside le défi quotidien du banquier.²⁹

3.2. Types de risques

Les banques sont exposées à divers types de risques en raison de la nature complexe de leurs activités et de leur rôle central dans le système financier.

3.2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est un aspect crucial de toute activité de prêt ou d'investissement. Il se réfère à la possibilité qu'un emprunteur ou un débiteur ne respecte pas ses obligations de remboursement envers le prêteur ou le créancier. Ce risque est inhérent à toute transaction de prêt, où une partie accorde des fonds à une autre partie dans l'attente d'un remboursement futur avec intérêt.

Le risque de crédit est évalué en tenant compte de la qualité de crédit de l'emprunteur, qui peut être déterminée à l'aide d'analyses de crédit approfondies, de scores de crédit, de l'historique de paiement et d'autres mesures de solvabilité. Les emprunteurs sont souvent classés en différentes catégories de risque en fonction de leur capacité perçue à rembourser leur dette.³⁰

3.2.2. Risque de marché

Le risque de marché est un élément fondamental de tout investissement financier et se réfère à la possibilité de subir des pertes en raison des fluctuations des marchés financiers. Ce type de risque découle des variations des prix des actifs tels que les actions, les obligations, les devises, les matières premières et d'autres instruments financiers. Les mouvements des marchés sont influencés par une multitude de facteurs économiques, politiques et géopolitiques, ainsi que par des événements imprévus ou des chocs externes.

Le risque de marché est influencé par plusieurs facteurs clés : la volatilité des prix, les corrélations entre les actifs qui peuvent accroître le risque si la diversification est insuffisante,

²⁹ Michel Mathieu : « L'exploitation bancaire et le risque de crédit », Edition ; revue banque éditeur 1995

³⁰ GOURIÉROUX, Christian et TIOMO, André. Risque de crédit: une approche avancée. *Les Cahiers du CREF*, ISSN, 2007.

les risques systémiques tels que les crises financières, l'effet de levier qui amplifie les gains et les pertes, ainsi que les risques géopolitiques liés aux tensions internationales et aux décisions politiques, tous pouvant entraîner des perturbations sur les marchés financiers et augmenter le risque pour les investisseurs.³¹

3.2.3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est un élément crucial dans la gestion des entreprises et des institutions financières. Il se réfère aux risques de pertes résultant de défaillances ou de lacunes dans les processus internes, les systèmes, le personnel ou d'autres facteurs liés aux opérations quotidiennes d'une organisation. Contrairement au risque de crédit ou de marché, qui sont principalement liés aux fluctuations externes, le risque opérationnel découle souvent de facteurs internes et peut provenir de diverses sources. Il peut découler d'erreurs humaines telles que des erreurs de saisie ou de calcul, de défaillances des systèmes comme les cyberattaques, de fraudes telles que la fraude comptable, de litiges juridiques avec diverses parties prenantes, et enfin de catastrophes naturelles ou d'événements externes tels que les pandémies, perturbant ainsi les opérations commerciales et entraînant des pertes financières.³²

3.2.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité constitue une préoccupation majeure dans le secteur financier, où les institutions telles que les banques doivent constamment veiller à leur capacité à mobiliser des fonds rapidement pour faire face à leurs engagements financiers. Ce type de risque peut surgir de diverses sources et avoir des répercussions graves sur la santé financière d'une entité.

Les facteurs contribuant au risque de liquidité incluent :

- **Retraits massifs de dépôts** : Lorsque les clients retirent d'importantes sommes d'argent déposées, une banque peut se retrouver en difficulté pour honorer ces demandes en raison d'une insuffisance de liquidités disponibles.
- **Difficultés d'accès aux marchés de financement** : Les institutions financières dépendent souvent des marchés pour obtenir des liquidités à court terme. Des

³¹ PORTAIT, Roland et PONCET, Patrice. Finance de marché. Dalloz (2eme Ed.), 2009.

³² JEZZINI, Mohamad. Revue de la littérature: Risque Opérationnel. Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 2005.

obstacles à l'émission de titres ou à l'emprunt sur ces marchés peuvent entraîner des tensions de liquidité.

- **Problèmes liés à des actifs peu liquides** : La détention d'actifs difficiles à vendre rapidement, comme des prêts à long terme, peut rendre difficile la mobilisation de fonds en cas de besoin urgent.
- **Risque de contrepartie** : Les transactions financières impliquent souvent une partie tierce qui doit respecter ses engagements. Si cette contrepartie est défaillante, cela peut entraîner des pertes de liquidités pour l'institution.³³

3.2.5. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt constitue une préoccupation majeure pour les banques et les institutions financières, étant donné les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Ces variations peuvent avoir des répercussions importantes sur la rentabilité, la valeur des actifs et des passifs, ainsi que sur la gestion globale du bilan d'une institution financière.

Les facteurs contribuant au risque de taux d'intérêt comprennent :

- **Variations des taux d'intérêt** : Ce risque découle des fluctuations des taux d'intérêt, notamment ceux fixés par les banques centrales, les taux interbancaires et les taux sur les marchés obligataires. Ces fluctuations peuvent être à la hausse ou à la baisse, impactant ainsi les résultats financiers.
- **Sensibilité des actifs et des passifs** : Les institutions détiennent généralement des actifs et des passifs sensibles aux taux d'intérêt. Par exemple, les obligations à long terme sont sensibles aux hausses des taux, ce qui peut entraîner une dépréciation de leur valeur. De même, des passifs comme les dépôts à terme fixes peuvent devenir plus coûteux pour la banque si les taux augmentent, impactant ainsi la rentabilité.³⁴

3.2.6. Risque de change

Le risque de change, parfois appelé risque de taux de change, représente une préoccupation majeure pour les banques, les entreprises et les investisseurs impliqués dans des activités ou des transactions en devises étrangères. Ce type de risque découle des

³³ QUAMAR, Tarik, MANIANI, Abdelhadi, et FAWZI, Sara. Les déterminants du risque de liquidité des banques marocaines: Une analyse par la méthode des données de panel. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 2020, vol. 1, no 3.

³⁴ LANGLAIS, Eric. Aversion au risque et prudence: le cas d'un risque de taux d'intérêt. *Revue économique*, 1995, p. 1099-1119.

fluctuations des taux de change entre différentes monnaies et peut avoir un impact significatif sur la rentabilité et la valeur des actifs.

Les principales causes du risque de change sont les suivantes :

- **Variations des taux de change** : Ce risque émane des fluctuations des taux de change sur le marché des changes (forex), qui sont influencées par des facteurs économiques, politiques et géopolitiques. Ces fluctuations peuvent entraîner des pertes ou des gains pour les acteurs impliqués dans des transactions en devises étrangères.
- **Transactions internationales** : Les entreprises engagées dans des activités commerciales à l'échelle internationale, les banques détenant des actifs ou des passifs dans des monnaies étrangères, ainsi que les investisseurs détenant des actifs dans des devises étrangères, sont tous exposés au risque de change en raison de la fluctuation des taux de change.³⁵

3.3. Méthodologies de gestion des risques

La gestion des risques occupe une place centrale dans le secteur bancaire, où les institutions déploient des méthodologies et des pratiques spécifiques pour atténuer les risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité, de taux d'intérêt et de change, assurant ainsi leur stabilité financière et leur résilience dans un environnement dynamique.

3.3.1. Gestion du risque de crédit

Afin de réduire le risque de crédit, les institutions bancaires adoptent des pratiques de gestion de crédit strictes, comprenant les éléments suivants :

- **Analyse exhaustive de la solvabilité** : Les banques évaluent minutieusement la solvabilité des emprunteurs en scrutant leur historique financier, leurs revenus, leurs dépenses et leur capacité à honorer leurs engagements.
- **Gestion des garanties** : En vue de se prémunir contre les défauts de paiement, les banques peuvent exiger des emprunteurs qu'ils fournissent des garanties telles que des biens immobiliers ou des actifs financiers, offrant ainsi une sécurité en cas de non-remboursement.

³⁵ AGLIETTA, Michel. Le risque de système. Revue d'économie financière, 1991, no 18, p. 61-89.

- **Diversification du portefeuille de prêts** : Pour réduire l'exposition à des risques sectoriels ou géographiques, les banques veillent à diversifier leurs prêts, évitant ainsi de concentrer leurs investissements dans un seul domaine ou une seule région.
- **Élaboration de politiques de crédit claires** : Les institutions établissent des politiques de crédit détaillées définissant les critères d'admissibilité des prêts, les limites de crédit et les exigences de garanties, assurant ainsi une approche cohérente et transparente dans l'octroi de crédits.
- **Surveillance proactive des prêts** : Les banques assurent un suivi rigoureux des prêts en cours, détectant ainsi rapidement tout signe de difficulté de remboursement et prenant des mesures anticipatives pour résoudre les problèmes potentiels.
- **Provisions pour pertes** : Pour faire face aux éventuelles pertes dues aux défauts de paiement, les banques allouent des provisions pour pertes sur prêts, constituant ainsi des réserves financières destinées à atténuer les risques et à garantir la stabilité financière.
- **Recours à l'assurance crédit** : Certaines institutions choisissent de transférer une partie du risque de crédit à des compagnies d'assurance en souscrivant des polices d'assurance crédit, réduisant ainsi leur exposition aux pertes.

Une gestion efficace du risque de crédit est essentielle pour assurer la stabilité financière des institutions bancaires tout en leur permettant de continuer à octroyer des prêts de manière responsable, minimisant ainsi les pertes financières associées aux défauts de paiement des emprunteurs.³⁶

3.3.2. Gestion du risque de marché

Pour contrôler le risque lié au marché, les institutions bancaires adoptent diverses approches et méthodes, notamment :

- **Diversification des investissements** : Les banques élargissent leur portefeuille d'investissements afin de réduire la concentration des risques. Elles répartissent ainsi leurs fonds dans une gamme variée d'actifs et de catégories pour amortir les impacts des variations de prix.

³⁶ BRUNEL, Vivien. Gestion des risques et risque de crédit. This version: January, 2009, vol. 28.

- **Usage d'instruments financiers dérivés** : Les banques recourent à des produits dérivés tels que contrats à terme, options et swaps pour se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt, des devises et des prix des actifs.
- **Surveillance constante** : Les institutions bancaires surveillent régulièrement les marchés financiers ainsi que leurs propres portefeuilles afin d'identifier les signes précurseurs de risques de marché et de prendre des décisions éclairées.
- **Scénarios de stress** : Les tests de résistance simulent des conditions de marché extrêmes pour évaluer l'impact potentiel sur les actifs et passifs de la banque. Cette démarche permet de repérer les fragilités et de renforcer la résilience de l'institution.
- **Gestion proactive** : Les banques ajustent leurs portefeuilles selon l'évolution du marché. Par exemple, elles peuvent réduire leur exposition aux actifs sensibles aux taux d'intérêt si elles anticipent une hausse des taux.

La gestion adéquate du risque de marché revêt une importance cruciale pour préserver la stabilité financière de l'institution bancaire et limiter les éventuelles pertes financières résultant des fluctuations des marchés et des conditions économiques.³⁷

3.3.3. Gestion du risque opérationnel

Pour gérer le risque opérationnel, les établissements bancaires déploient différentes pratiques et mesures de gestion des risques, telles que :

- **Évaluation des risques** : Les banques évaluent les risques opérationnels potentiels en identifiant les faiblesses dans leurs processus internes, leurs systèmes informatiques, leurs contrôles internes et leur culture organisationnelle.
- **Renforcement des contrôles internes** : Les banques renforcent leurs contrôles internes pour réduire les erreurs et les fraudes, en mettant en place des processus de vérification, de validation et de surveillance.
- **Assurance qualité** : Des programmes d'assurance qualité sont mis en œuvre pour garantir que les processus internes fonctionnent de manière efficace et respectent les normes.

³⁷ MAURER*, Frantz. L'impact du risque de marché sur le résultat de l'entreprise. Revue française de gestion, 2005, no 4, p. 59-78.

- **Sécurité informatique** : Les banques investissent dans la sécurité informatique, notamment la surveillance des menaces, la gestion des accès et la protection des données sensibles.
- **Formation du personnel** : Les employés sont formés pour identifier les risques opérationnels et suivre les procédures de sécurité et de conformité.
- **Gestion des incidents** : Des plans de gestion des incidents sont établis pour permettre une réaction rapide en cas de problème opérationnel, incluant la résolution des problèmes, la communication avec les parties prenantes et la reprise après perturbation.
- **Assurance** : Les banques souscrivent souvent à une assurance contre les risques opérationnels pour couvrir les coûts éventuels liés aux perturbations et aux pertes.

Une gestion efficace du risque opérationnel est cruciale pour maintenir la stabilité financière d'une banque, protéger sa réputation et éviter les pertes financières importantes découlant d'erreurs, de fraudes ou d'événements opérationnels imprévus.³⁸

3.3.4. Gestion du risque de liquidité

Pour gérer le risque de liquidité, les institutions bancaires mettent en œuvre des politiques, des pratiques et des mécanismes spécifiques, notamment :

- **Surveillance des ratios de liquidité** : Les banques surveillent en permanence leurs ratios de liquidité, tels que le ratio de liquidité à court terme et le ratio de financement stable, pour évaluer leur capacité à répondre à leurs obligations à court terme.
- **Diversification des sources de financement** : Elles diversifient leurs sources de financement en utilisant différents instruments de financement à court terme, tels que les dépôts, les emprunts interbancaires et les prêts de la banque centrale.
- **Gestion des actifs et des passifs** : Les banques alignent la maturité et la liquidité de leurs actifs et passifs, en assortissant les actifs à long terme de passifs à long terme et les actifs à court terme de passifs à court terme.
- **Planification de la liquidité** : Elles élaborent des plans pour anticiper les besoins futurs en liquidités et être prêtes à faire face à des situations de stress.

³⁸ BUTSCH, Jean-Louis. Le provisionnement du risque bancaire. Revue d'économie financière, 1991, no 19, p. 133-146.

- **Lignes de crédit d'urgence** : Elles établissent des lignes de crédit d'urgence auprès d'autres institutions ou de la banque centrale pour accéder rapidement à des liquidités en cas de besoin.

- **Tests de stress** : Les banques réalisent des tests de stress pour évaluer leur capacité à résister à des chocs de liquidité importants en simulant des scénarios adverses.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la stabilité financière d'une banque, car une insuffisance de liquidités peut conduire à des crises, des paniques bancaires et des perturbations graves du système financier. Les régulateurs financiers imposent également des normes strictes en matière de liquidité pour garantir la résilience des banques face à ces risques.³⁹

3.3.5. Gestion du risque de taux d'intérêt

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, les institutions bancaires mettent en œuvre des pratiques et des mécanismes spécifiques, notamment :

- **Gestion actif-passif** : Les banques équilibrent leur bilan en ajustant leurs actifs et leurs passifs selon les maturités et les taux d'intérêt, cherchant à correspondre les deux en termes de maturité et de sensibilité aux taux d'intérêt.

- **Utilisation d'instruments de couverture** : Elles recourent à des instruments de couverture comme les contrats à terme sur taux d'intérêt, les options de taux d'intérêt et les swaps de taux d'intérêt pour se prémunir contre les fluctuations défavorables des taux.

- **Tests de sensibilité** : Les banques effectuent des tests pour évaluer l'impact des variations des taux d'intérêt sur leurs actifs et leurs passifs, permettant ainsi d'identifier les potentiels points de vulnérabilité.

- **Stratégies de gestion** : Elles élaborent des stratégies pour gérer le risque de taux d'intérêt, notamment en ajustant leur exposition selon les conditions du marché.

- **Gestion active du portefeuille** : Les gestionnaires de portefeuille au sein des banques adaptent activement leurs positions en fonction des prévisions économiques et des attentes en matière de taux d'intérêt.

³⁹ GOODHART, CHARLES. La gestion du risque de liquidité. Revue de la stabilité financière, 2008, no 11, p. 41-46.

- **Conformité réglementaire** : Les régulateurs financiers imposent des normes et des exigences prudentielles pour la gestion du risque de taux d'intérêt, s'assurant que les banques disposent d'un capital adéquat pour faire face aux fluctuations des taux.

Une gestion efficace du risque de taux d'intérêt est cruciale pour maintenir la stabilité financière d'une banque, car les variations de ces taux peuvent impacter significativement la rentabilité et la valeur du bilan. Une mauvaise gestion de ce risque peut entraîner d'importantes pertes financières.⁴⁰

3.3.6. Gestion du risque de change

Pour gérer le risque de change, les institutions financières et les entreprises adoptent diverses approches et outils. Par exemple :

- **Hedging** : Les entreprises se protègent contre les fluctuations des taux de change en utilisant des contrats à terme, des options de change et des swaps de change, ce qui leur permet de fixer un taux spécifique pour une transaction future et de réduire ainsi le risque.

- **Gestion active** : Les gestionnaires de portefeuille surveillent les taux de change et ajustent leurs positions en fonction des attentes du marché.

- **Diversification** : Répartir les actifs et les investissements dans différentes devises permet de limiter l'exposition au risque de change, car les variations des taux de change affectent différemment les devises.

- **Gestion du bilan** : Les institutions financières ajustent la composition de leur bilan en tenant compte des actifs et des passifs en devises étrangères pour minimiser l'impact des fluctuations des taux de change sur leur rentabilité.

- **Analyse des risques** : Les entreprises évaluent comment les variations des taux de change peuvent affecter leur rentabilité et leur valeur grâce à des analyses de sensibilité.

- **Hébergement** : Dans certains cas, les entreprises utilisent des filiales ou des entités situées dans des pays où elles ont des revenus ou des coûts en devises étrangères pour réduire la nécessité de couverture directe.

⁴⁰ DE BOYER DES ROCHES, Jérôme. Keynes et le risque de taux d'intérêt de la banque. Cahiers d'économie politique/Papers in Political Economy, 1998, p. 105-121.

Le risque de change est un aspect inévitable des transactions internationales et des opérations en devises étrangères. Il est crucial pour les institutions financières et les entreprises actives sur les marchés internationaux de gérer ce risque de manière efficace afin de réduire les pertes potentielles et de maintenir la stabilité financière.⁴¹

Conclusion

En conclusion, une compréhension solide des notions de base sur la banque et les crédits bancaires est essentielle pour tous les acteurs du secteur financier, des professionnels aux consommateurs. Les banques, en tant qu'acteurs centraux du système financier, sont confrontées à une multitude de risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Cependant, grâce à des pratiques de gestion des risques robustes et à une surveillance constante, les institutions financières peuvent atténuer ces risques et maintenir leur stabilité financière.

En adoptant des politiques telles que l'analyse minutieuse de la solvabilité des emprunteurs, la diversification des portefeuilles d'investissement, la surveillance continue des risques et la planification de la liquidité, les banques peuvent mieux se positionner pour naviguer à travers les turbulences économiques et financières. Ainsi, une gestion prudente des risques est cruciale pour assurer la pérennité des institutions bancaires dans un environnement économique en constante évolution.

⁴¹ DUCRET, Jacqueline. Gestion du risque de change. E-theque, 2003.

Chapitre 2

**Le rôle de la gestion
des risques sur la
performance
financière de la
banque**

Introduction

La gestion des risques de crédit occupe une place centrale dans le fonctionnement des institutions financières, en particulier des banques, en raison de son impact significatif sur leur performance financière. Ce chapitre se penche sur le rôle essentiel de la gestion des risques de crédit bancaire et son influence sur la performance globale des banques. Nous explorerons les différents aspects de cette relation complexe, en examinant les indicateurs de performance clés, les impacts de la gestion des risques de crédit sur la rentabilité et la stabilité financière, ainsi que les défis et les perspectives pour l'avenir. En comprenant mieux cette dynamique cruciale, nous serons en mesure de saisir les enjeux actuels et de formuler des recommandations pour optimiser la performance financière des banques dans un environnement financier en constante évolution.

Section 1: Performance financière de la banque

Dans cette section, nous explorerons la définition de la performance financière de la banque, les indicateurs clés utilisés pour la mesurer, ainsi que les facteurs qui influent sur cette performance.

1.1. Définition de la performance financière de la banque

La performance financière d'une banque se réfère à sa capacité à atteindre et à maintenir des résultats financiers solides et durables dans le temps. Elle est généralement évaluée à travers divers indicateurs financiers qui permettent de mesurer l'efficacité de la banque dans l'utilisation de ses ressources et dans la réalisation de ses objectifs financiers. Cette performance est essentielle pour assurer la stabilité, la croissance et la rentabilité de la banque sur le marché financier.⁴²

La performance financière d'une banque peut être caractérisée par sa capacité à générer des revenus provenant de ses activités principales telles que les prêts, les investissements, les services financiers, etc. Elle englobe également sa rentabilité, mesurée notamment par des ratios comme le retour sur capitaux propres (ROE) et le ratio de rendement des actifs (ROA), qui évaluent respectivement la rentabilité des capitaux propres investis et la rentabilité des actifs détenus par la banque.⁴³

⁴² El Louadi, M. (1995). L'effet de la congruence informationnelle sur la performance financière des petites banques américaines. *Revue internationale PME*, 8(1), 31-56.

⁴³ Idem

En outre, la performance financière d'une banque tient compte de sa capacité à maintenir une bonne gestion des risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, tout en respectant les réglementations financières en vigueur. Une gestion efficace de ces risques contribue à préserver la stabilité financière de la banque et à réduire son exposition à d'éventuelles pertes.⁴⁴

En résumé, la performance financière d'une banque se définit par sa capacité à générer des revenus, à maintenir une rentabilité satisfaisante, à gérer efficacement ses risques et à respecter les normes réglementaires, le tout dans le but de garantir sa pérennité et sa compétitivité sur le marché financier.

1.2. Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance jouent un rôle essentiel dans l'évaluation de la santé financière et opérationnelle d'une banque. Ils permettent de mesurer divers aspects de son activité et de son efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles.

1.2.1. La rentabilité des capitaux propres (ROE)

Le retour sur capitaux propres (ROE) est l'un des indicateurs clés de la performance financière d'une banque. Il mesure la rentabilité des capitaux propres investis dans la banque, c'est-à-dire la capacité de la banque à générer des bénéfices par rapport aux fonds propres des actionnaires.

Le calcul du ROE se fait en divisant le bénéfice net par les capitaux propres de la banque, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage.⁴⁵

$$\text{ROE} = (\text{Bénéfice net} / \text{Capitaux propres}) \times 100$$

Un ROE élevé est généralement considéré comme positif car il indique que la banque génère un bénéfice important par rapport à ses capitaux propres. Cela peut être le résultat d'une gestion efficace des actifs, d'une réduction des coûts, d'une politique de prêt prudente ou d'autres facteurs contribuant à la rentabilité de la banque.

Cependant, il est important de noter que le ROE seul ne fournit pas nécessairement une image complète de la performance financière d'une banque. Un ROE élevé peut

⁴⁴ LALLE, B. (1992). Pour une nouvelle performance de l'agence bancaire. Éditions Comptables, page 16

⁴⁵ Demey, P., Dietsch, M., & Fraisse, H. (2017). La réglementation bancaire et financière en France. Economica.

également résulter d'un endettement excessif, ce qui augmente le risque financier de la banque. Par conséquent, il est souvent utilisé en conjonction avec d'autres indicateurs financiers pour évaluer de manière globale la santé financière de la banque.

En résumé, le ROE est un indicateur clé de la rentabilité des capitaux propres d'une banque et permet d'évaluer son efficacité dans la génération de bénéfices pour ses actionnaires. Un ROE élevé témoigne généralement d'une bonne performance financière, mais doit être interprété avec d'autres mesures pour une évaluation complète de la santé financière de la banque.

1.2.2. Le ratio de rendement des actifs (ROA)

Le ratio de rendement des actifs (ROA) est un autre indicateur clé utilisé pour évaluer la performance financière d'une banque. Il mesure la rentabilité des actifs détenus par la banque, en comparant le bénéfice net aux actifs totaux.

Le calcul du ROA se fait en divisant le bénéfice net par les actifs totaux de la banque, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage.⁴⁶

$$\text{ROA} = (\text{Bénéfice net} / \text{Actifs totaux}) \times 100$$

Le ROA permet de déterminer la capacité d'une banque à générer des bénéfices à partir de ses actifs. Un ROA élevé indique que la banque génère un bénéfice important par rapport à la valeur de ses actifs, ce qui témoigne d'une bonne utilisation des ressources de la banque pour générer des revenus.

Cependant, il est important de considérer le ROA dans le contexte de l'industrie bancaire et de comparer les résultats avec ceux d'autres banques similaires. Un ROA élevé peut indiquer une gestion efficace des actifs, mais il peut également résulter d'une politique de risque plus agressive ou d'autres facteurs spécifiques à la stratégie de la banque.⁴⁷

En outre, le ROA peut varier en fonction de la taille et du modèle d'activité de la banque. Les banques plus grandes peuvent avoir des actifs plus importants, ce qui peut influencer le ROA, tandis que les banques avec des modèles d'activité plus risqués peuvent afficher des ROA plus élevés, mais également plus volatils.

⁴⁶ Carpentier, C., & de Boissieu, C. (2018). Banques centrales: politiques monétaires et financières. Editions Larcier.

⁴⁷ Idem

En résumé, le ratio de rendement des actifs (ROA) est un indicateur clé de la rentabilité des actifs d'une banque et permet d'évaluer son efficacité dans la génération de bénéfices à partir de ses ressources. Un ROA élevé est généralement considéré comme positif, mais doit être interprété dans le contexte de l'industrie et de la stratégie de la banque.

1.2.3. Le coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un indicateur financier utilisé pour évaluer l'efficacité opérationnelle d'une banque. Il mesure la proportion des revenus de la banque qui est consacrée aux dépenses opérationnelles, telles que les salaires, les frais généraux, les frais de marketing, les coûts de maintenance des installations, etc.

Le calcul du coefficient d'exploitation se fait en divisant les dépenses d'exploitation par le total des revenus de la banque, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage.⁴⁸

$$\text{Coefficient d'exploitation} = (\text{Dépenses d'exploitation} / \text{Revenus totaux}) \times 100$$

Un coefficient d'exploitation plus faible indique une meilleure efficacité opérationnelle, car cela signifie que la banque dépense moins pour générer chaque unité de revenu. Cela peut résulter d'une gestion efficace des coûts, de l'automatisation des processus, de l'optimisation des ressources humaines, etc.

En revanche, un coefficient d'exploitation élevé peut indiquer une inefficacité opérationnelle et une utilisation inefficace des ressources de la banque. Cela peut résulter de coûts élevés de main-d'œuvre, de processus inefficaces, d'une infrastructure obsolète, ou d'autres facteurs qui augmentent les dépenses d'exploitation par rapport aux revenus.

Le coefficient d'exploitation est souvent comparé à celui d'autres banques similaires ou à celui de la moyenne de l'industrie pour évaluer la performance relative de la banque en termes d'efficacité opérationnelle. Une réduction du coefficient d'exploitation au fil du temps peut indiquer une amélioration de l'efficacité opérationnelle et une gestion plus rigoureuse des coûts.⁴⁹

En résumé, le coefficient d'exploitation est un indicateur clé de l'efficacité opérationnelle d'une banque, mesurant la proportion des revenus consacrée aux dépenses

⁴⁸ Grégory, C., & Sassi, S. (2019). Les politiques monétaires. Presses de Sciences Po.

⁴⁹ Idem

d'exploitation. Un coefficient d'exploitation plus faible est généralement considéré comme positif, car il indique une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources de la banque pour générer des revenus.

1.2.4. Le ratio de liquidité

Le ratio de liquidité est un indicateur financier crucial pour évaluer la capacité d'une banque à répondre à ses obligations financières à court terme en utilisant ses actifs liquides. Il mesure la capacité de la banque à convertir rapidement ses actifs en liquidités disponibles pour faire face aux retraits de dépôts et à d'autres besoins de trésorerie immédiats.

Le calcul du ratio de liquidité se fait en divisant les actifs liquides par les passifs à court terme de la banque.⁵⁰

$$\text{Ratio de liquidité} = \text{Actifs liquides} / \text{Passifs à court terme}$$

Les actifs liquides comprennent généralement les disponibilités, les dépôts à vue, les placements à court terme et d'autres actifs facilement convertibles en liquidités. Les passifs à court terme comprennent les dépôts à vue, les dettes à court terme et d'autres obligations financières exigibles dans un délai d'un an ou moins.

Un ratio de liquidité élevé indique que la banque dispose de suffisamment de liquidités pour répondre à ses obligations à court terme, ce qui est un indicateur positif de sa santé financière et de sa capacité à gérer les risques de liquidité. Cependant, un ratio de liquidité excessivement élevé peut également indiquer une sous-utilisation des actifs et une opportunité manquée de les investir de manière plus rentable.

À l'inverse, un ratio de liquidité trop faible peut signaler un risque de liquidité, où la banque peut avoir du mal à honorer ses obligations à court terme en cas de demande soudaine de liquidités. Cela peut résulter d'une mauvaise gestion des liquidités, d'une dépendance excessive à court terme sur le financement extérieur, ou d'autres facteurs.⁵¹

Le ratio de liquidité est essentiel pour évaluer la stabilité financière d'une banque et est suivi de près par les régulateurs et les investisseurs pour s'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat de liquidités pour faire face aux fluctuations du marché et aux besoins de trésorerie imprévus.

⁵⁰ Lassalle, V. (2016). La réglementation bancaire après Bâle III: la fin de la finance sans risque. Editions Dalloz.

⁵¹ Idem

1.2.5. Le ratio de prêts non performants

Le ratio de prêts non performants est un indicateur clé utilisé pour évaluer la qualité du portefeuille de crédit d'une banque. Il mesure la proportion des prêts accordés par la banque qui sont en souffrance ou en défaut de paiement par les emprunteurs.

Le calcul du ratio de prêts non performants se fait en divisant le montant total des prêts non performants par le total des prêts accordés par la banque, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage.⁵²

$$\text{Ratio de prêts non performants} = (\text{Prêts non performants} / \text{Total des prêts}) \times 100$$

Les prêts non performants comprennent généralement les prêts en souffrance, les prêts en défaut de paiement, les prêts en recouvrement, ainsi que les prêts restructurés ou renégoiés en raison de difficultés financières de l'emprunteur.

Un ratio de prêts non performants élevé peut indiquer des problèmes de qualité du portefeuille de crédit de la banque, notamment un risque accru de pertes liées aux défauts de paiement et une moins bonne gestion des risques de crédit. Cela peut résulter de politiques de prêt laxistes, d'une sous-estimation des risques, ou de conditions économiques défavorables affectant la capacité des emprunteurs à rembourser leurs dettes.

À l'inverse, un ratio de prêts non performants faible indique un portefeuille de crédit plus sain et une meilleure gestion des risques de crédit par la banque. Cela témoigne d'une sélection rigoureuse des emprunteurs, d'une surveillance proactive des prêts et d'une politique de recouvrement efficace en cas de défaut de paiement.⁵³

Le ratio de prêts non performants est surveillé de près par les régulateurs, les investisseurs et les analystes financiers car il est un indicateur important de la stabilité financière et de la qualité des actifs d'une banque. Un ratio de prêts non performants élevé peut affecter la rentabilité de la banque, sa réputation et sa capacité à lever des fonds sur le marché financier.

⁵² Frachot, A., & Iung, B. (2015). Risk management in banking. Wiley Finance.

⁵³ Idem

1.3. Facteurs influençant la performance

La performance financière d'une banque est influencée par divers facteurs qui peuvent avoir un impact significatif sur sa rentabilité, sa stabilité et sa compétitivité sur le marché financier.⁵⁴

1.3.1. La qualité des actifs

La qualité des actifs d'une banque est un élément fondamental qui influence directement sa performance financière. Elle se réfère à la santé et à la solidité du portefeuille de crédit de la banque, c'est-à-dire à la capacité des emprunteurs à rembourser leurs dettes conformément aux termes convenus.

Une haute qualité des actifs est synonyme d'un portefeuille de crédit sain, caractérisé par un faible niveau de prêts non performants, également appelés créances douteuses ou créances en souffrance. Ces prêts non performants représentent des risques pour la banque car ils peuvent entraîner des pertes financières en cas de défaut de paiement par les emprunteurs.

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour évaluer la qualité des actifs d'une banque, notamment :

- Le ratio de prêts non performants, qui mesure le pourcentage de prêts en souffrance par rapport au total des prêts accordés.
- Le ratio de couverture des provisions pour pertes sur prêts, qui indique la capacité de la banque à couvrir les pertes potentielles liées aux prêts non performants.
- Le taux de défaut de paiement, qui représente le pourcentage de prêts en défaut de paiement par rapport au total des prêts accordés.

Une qualité des actifs élevée est essentielle pour assurer la stabilité financière de la banque et sa capacité à générer des revenus de manière durable. En effet, un portefeuille de crédit sain réduit les risques de pertes financières et renforce la confiance des investisseurs, des déposants et des régulateurs dans la solidité de la banque.⁵⁵

Pour maintenir une haute qualité des actifs, les banques doivent mettre en œuvre des politiques de crédit prudentes, comprenant des critères stricts de sélection des emprunteurs, une analyse rigoureuse des risques et une surveillance continue des prêts. De plus, elles

⁵⁴ Blazy, R., & Marimoutou, V. (2019). Comprendre la réglementation bancaire: Principes, acteurs et pratiques. Editions EMS.

⁵⁵ Idem

doivent constituer des provisions adéquates pour faire face aux pertes éventuelles et mettre en place des mécanismes de gestion des risques efficaces pour anticiper et atténuer les risques émergents.

1.3.2. La gestion des coûts

La gestion des coûts joue un rôle crucial dans la performance financière d'une banque. Elle se réfère à la capacité de la banque à contrôler et à réduire ses dépenses tout en maintenant un niveau approprié de qualité et d'efficacité dans ses opérations.

Une gestion efficace des coûts permet à la banque d'améliorer sa rentabilité en maximisant les revenus et en minimisant les dépenses. Cela implique la réduction des frais généraux, l'optimisation des processus opérationnels, la maîtrise des coûts de personnel et l'optimisation des technologies de l'information.

Une gestion proactive des coûts permet à la banque de maintenir sa compétitivité sur le marché financier, en offrant des produits et services attractifs à des coûts concurrentiels. Elle contribue également à renforcer la rentabilité de la banque, à préserver sa stabilité financière et à augmenter sa valeur pour les actionnaires.⁵⁶

1.3.3. La politique de crédit

La politique de crédit d'une banque est un élément crucial qui influe directement sur sa performance financière. Elle englobe les directives, les critères et les processus utilisés par la banque pour octroyer des prêts et évaluer le risque de crédit associé à chaque emprunteur potentiel.

Une politique de crédit prudente et bien structurée est essentielle pour maintenir la qualité du portefeuille de crédit de la banque et minimiser les risques de pertes liées aux défauts de paiement.

La banque établit des critères spécifiques pour déterminer l'admissibilité des emprunteurs à un prêt. Cela peut inclure des exigences en matière de solvabilité, de revenus, de historique de crédit, de garanties, etc. Des critères rigoureux aident à minimiser les risques de crédit en s'assurant que seuls les emprunteurs capables de rembourser leurs dettes sont approuvés. La banque effectue une évaluation approfondie du risque de crédit pour chaque emprunteur potentiel. Cela implique d'analyser la situation financière de l'emprunteur, ses

⁵⁶ Frachot, A., & Iung, B. (2015). Risk management in banking. Wiley Finance.

antécédents de crédit, sa capacité de remboursement, ses garanties éventuelles, ainsi que les conditions économiques et sectorielles. Une évaluation précise des risques permet à la banque de prendre des décisions de prêt éclairées et de minimiser les pertes potentielles.⁵⁷

La banque établit des limites de crédit pour chaque emprunteur en fonction de sa capacité financière et du niveau de risque associé. Ces limites déterminent le montant maximal de crédit qu'un emprunteur peut obtenir de la banque. Une gestion efficace des limites de crédit permet de contrôler l'exposition au risque de crédit et de prévenir les situations de surendettement.

La banque surveille activement les prêts accordés pour détecter les signes précurseurs de détérioration de la situation financière de l'emprunteur. En cas de défaut de paiement ou de risque accru de non-remboursement, la banque met en œuvre des mesures de recouvrement et de gestion des pertes pour limiter les impacts financiers et protéger ses actifs.

Une politique de crédit prudente contribue à maintenir la qualité du portefeuille de crédit de la banque, à réduire les pertes liées aux défauts de paiement et à renforcer sa stabilité financière. Cependant, une politique de crédit trop restrictive peut également limiter les opportunités de croissance de la banque et affecter sa rentabilité à long terme.⁵⁸

1.3.4. L'environnement économique

L'environnement économique a un impact significatif sur la performance financière des banques. Les taux d'intérêt, l'inflation, le chômage et la croissance économique sont des facteurs clés qui influencent leur activité. Les taux d'intérêt affectent leur rentabilité en influençant leur marge nette d'intérêt. Une inflation élevée peut réduire la demande de crédit et augmenter les coûts de financement. Un taux de chômage élevé peut entraîner plus de défauts de paiement et de prêts non performants. Une croissance économique forte stimule la demande de crédit, tandis qu'une croissance plus faible limite les opportunités de prêt. Les politiques gouvernementales et réglementaires jouent également un rôle crucial. Comprendre cet environnement aide les banques à anticiper les risques, identifier les opportunités et prendre des décisions stratégiques pour optimiser leur performance financière. Une gestion

⁵⁷ Jorion, P. (2017). *Gestion des risques bancaires: Gestion et audit des risques*. Editions Pearson.

⁵⁸ Idem

efficace des risques liés à l'environnement économique est essentielle pour assurer la stabilité et la pérennité des banques sur le marché financier.⁵⁹

1.3.5. La concurrence sur le marché

La concurrence sur le marché financier exerce une influence significative sur la performance d'une banque. La présence d'autres institutions financières concurrentes, telles que les banques commerciales, les coopératives de crédit, les sociétés de financement et les institutions de paiement, crée un environnement où les banques doivent rivaliser pour attirer et conserver des clients, générer des revenus et maintenir leur rentabilité. La concurrence dans le secteur bancaire a plusieurs impacts significatifs⁶⁰ :

- **Pression sur les marges bénéficiaires** : Les banques sont contraintes de réduire leurs tarifs et offrir des avantages supplémentaires pour rester compétitives.
- **Innovation et différenciation des produits** : La concurrence encourage les banques à innover et à proposer une gamme plus large de produits financiers de meilleure qualité.
- **Expansion et consolidation du marché** : Elle peut entraîner l'entrée de nouveaux concurrents ou des fusions/acquisitions, changeant la structure du marché.
- **Service client et fidélisation** : Les banques se concentrent sur le service client pour retenir leur clientèle existante et en attirer de nouvelles.
- **Gestion des risques** : La concurrence intense peut pousser les banques à prendre des risques excessifs s'ils ne sont pas correctement gérés.

Pour réussir dans un environnement concurrentiel, les banques doivent être capables de différencier leurs produits et services, d'innover, de fournir un excellent service à la clientèle et de gérer efficacement les risques.⁶¹

1.3.6. La politique monétaire et réglementaire

La politique monétaire et réglementaire est cruciale pour les banques, affectant leur performance financière. Les banques centrales contrôlent les taux d'intérêt, influençant les coûts de financement et la demande de crédit. Les régulateurs imposent des exigences en fonds propres et liquidité pour garantir la stabilité financière des banques. Ils fixent également

⁵⁹ Boulier, J. F., & Héam, J. C. (2019). Introduction à la gestion des risques en banque. Editions Dunod.

⁶⁰ Guesmi, K., & Mélis, A. (2018). Risques bancaires: Une approche économétrique. Editions Economica.

⁶¹ Idem

des normes pour les prêts afin de réduire les risques. Les règlements sur la protection des consommateurs et la transparence augmentent les coûts opérationnels mais renforcent la confiance. Enfin, la stabilité financière est assurée par une surveillance des risques systémiques et des mécanismes de résolution des crises. En résumé, l'adaptation et la conformité aux régulations sont essentielles pour la viabilité à long terme des banques.⁶²

Section 2 : Impact de la Gestion des Risques de Crédit sur la Performance Financière

Cette section se penchera sur l'interaction complexe entre la gestion des risques de crédit et la performance financière des banques. En examinant de près cette relation, nous explorerons comment les pratiques de gestion des risques de crédit influent sur divers aspects de la performance financière, tels que la rentabilité, la stabilité et la résilience des institutions bancaires.

2.1. Analyse de l'impact de la gestion des risques de crédit sur la rentabilité des banques

La gestion des risques de crédit joue un rôle crucial dans la rentabilité des banques en influençant directement leurs résultats financiers. Voici comment elle impacte différents aspects de la rentabilité :

2.1.1. Effets sur les marges d'intérêt nettes

Les marges d'intérêt nettes (MIN) sont un indicateur clé de la rentabilité des banques, représentant la différence entre les intérêts perçus sur les prêts accordés et les intérêts payés sur les dépôts et autres sources de financement. La gestion des risques de crédit influence directement les marges d'intérêt nettes de plusieurs manières⁶³ :

2.1.1.1. Qualité du portefeuille de crédit

Une gestion efficace des risques de crédit permet aux banques de maintenir un portefeuille de prêts de haute qualité, en accordant des crédits à des emprunteurs solvables et en réduisant le risque de défaut de paiement. Un portefeuille de crédit de qualité supérieure est associé à un risque de crédit moindre, ce qui permet aux banques de proposer des taux d'intérêt compétitifs tout en préservant leurs marges d'intérêt nettes.

⁶² Le Fol, G. (2018). Les nouveaux risques bancaires. Editions Eyrolles.

⁶³ Dietsch, M., & Kessler, D. (2017). La gestion des risques bancaires. Éditions Dunod.

2.1.1.2. Politiques de tarification du crédit

Les stratégies de tarification du crédit adoptées par les banques peuvent également être influencées par leur gestion des risques de crédit. Les banques qui disposent de systèmes de notation du crédit sophistiqués et d'une analyse approfondie des risques peuvent mieux évaluer le risque associé à chaque prêt et ajuster leurs taux d'intérêt en conséquence. Cela leur permet de maximiser leurs revenus d'intérêts tout en minimisant les pertes liées aux défauts de paiement.

2.1.1.3. Réduction des pertes sur les prêts

Une gestion proactive des risques de crédit permet aux banques d'identifier et de gérer rapidement les prêts à risque élevé, réduisant ainsi le nombre de défauts de paiement et les pertes associées. En minimisant les pertes sur les prêts, les banques préservent leurs marges d'intérêt nettes et renforcent leur rentabilité globale.

2.1.2. Revenus issus des commissions

En plus des revenus générés par les intérêts, les banques tirent également des revenus importants des commissions liées à divers produits et services financiers. La gestion des risques de crédit peut avoir un impact significatif sur ces revenus issus des commissions de plusieurs façons⁶⁴ :

Les banques proposent souvent des produits de gestion des risques de crédit, tels que l'assurance-crédit, les garanties et les produits dérivés de crédit, à leurs clients. Une gestion efficace des risques de crédit leur permet de développer et de commercialiser ces produits de manière proactive, répondant ainsi aux besoins de leurs clients en matière de protection contre les risques de crédit. Les revenus générés par la vente de ces produits contribuent à diversifier les sources de revenus de la banque et à renforcer sa rentabilité globale.

Les banques peuvent également offrir des services de conseil en gestion des risques de crédit à leurs clients, notamment en matière d'évaluation des risques, de structuration des transactions et de gestion des garanties. Une gestion des risques de crédit de haute qualité renforce la crédibilité et la compétence de la banque en tant que conseiller financier, ce qui peut conduire à une augmentation des revenus issus des commissions de conseil.

⁶⁴ Auboin, M. (2016). La gestion des risques dans les banques. Éditions Eyrolles.

Une gestion efficace des risques de crédit permet aux banques de maintenir la confiance de leurs clients en assurant la sécurité et la stabilité de leurs activités de prêt. Les clients sont plus susceptibles de rester fidèles à une banque qui démontre une capacité à gérer efficacement les risques de crédit, ce qui peut se traduire par une augmentation des revenus issus des commissions provenant des produits et services supplémentaires que ces clients utilisent et recommandent.

2.1.3. Provisions pour pertes sur prêts

Les provisions pour pertes sur prêts représentent les montants mis de côté par les banques pour couvrir les pertes potentielles résultant de prêts non performants ou en souffrance. La gestion des risques de crédit influence directement le montant des provisions pour pertes sur prêts de plusieurs façons⁶⁵ :

2.1.3.1. Identification précoce des risques

Une gestion proactive des risques de crédit permet aux banques d'identifier rapidement les prêts à risque élevé et de prendre des mesures préventives pour minimiser les pertes potentielles. En évaluant régulièrement la qualité du portefeuille de crédit et en identifiant les tendances émergentes, les banques peuvent anticiper les défauts de paiement potentiels et provisionner en conséquence, réduisant ainsi l'impact financier des pertes sur prêts.

2.1.3.2. Analyse des tendances du marché

La gestion des risques de crédit implique une surveillance continue de l'environnement économique et des conditions du marché pour évaluer les risques potentiels pour le portefeuille de crédit de la banque. En analysant les tendances du marché et les indicateurs économiques, les banques peuvent ajuster leurs politiques de prêt et leurs provisions pour pertes sur prêts en fonction des conditions actuelles et anticipées, minimisant ainsi les surprises et les pertes imprévues.

2.1.3.3. Utilisation de modèles de prévision

Les banques utilisent souvent des modèles statistiques et des méthodes d'analyse avancées pour estimer les pertes attendues sur leur portefeuille de crédit et déterminer les montants appropriés de provisions pour pertes sur prêts. Une gestion des risques de crédit

⁶⁵ Gervais, F. (2014). Gestion des risques dans les établissements financiers : Principes, techniques et outils. Éditions Pearson.

sophistiquée implique l'utilisation de ces outils et techniques pour améliorer la précision des prévisions de pertes et optimiser les niveaux de provisions, assurant ainsi une gestion efficace du risque de crédit et une préservation de la rentabilité.

2.1.4. Coûts liés à la gestion des risques

La gestion des risques de crédit engendre certains coûts pour les banques, mais elle peut également générer des économies à long terme.

La mise en place de systèmes sophistiqués de gestion des risques de crédit nécessite des investissements initiaux importants. Cela comprend l'acquisition de logiciels spécialisés, la formation du personnel et le développement de processus et de procédures robustes. Ces coûts peuvent être considérables, surtout pour les petites et moyennes banques. Une fois les systèmes de gestion des risques en place, les banques doivent supporter des coûts opérationnels continus. Cela comprend les salaires du personnel dédié à la gestion des risques, les coûts de maintenance des logiciels, les frais de formation continue et les dépenses liées à la surveillance et à l'évaluation du portefeuille de crédit.

Les banques doivent également se conformer à une réglementation stricte en matière de gestion des risques de crédit, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires. Cela inclut les coûts de mise en conformité aux normes réglementaires, les frais de reporting et les dépenses liées aux audits externes. Malgré ces coûts initiaux et opérationnels, une gestion efficace des risques de crédit peut générer des économies à long terme pour les banques. En réduisant les pertes liées aux défauts de paiement, en minimisant les provisions pour pertes sur prêts et en améliorant la qualité du portefeuille de crédit, les banques peuvent réaliser des économies significatives sur le long terme.⁶⁶

En résumé, bien que la gestion des risques de crédit implique des coûts initiaux et opérationnels, elle peut générer des économies à long terme en réduisant les pertes et en améliorant la qualité du portefeuille de crédit. Ces économies compensent souvent largement les coûts associés à la gestion des risques, ce qui en fait un investissement rentable pour les banques.

⁶⁶ Gervais, F. (2014). *Gestion des risques dans les établissements financiers : Principes, techniques et outils*. Éditions Pearson.

2.2. Relation entre la qualité du portefeuille de crédit et la stabilité financière des banques

La qualité du portefeuille de crédit est étroitement liée à la stabilité financière des banques, car elle affecte directement leur capacité à faire face aux risques et aux chocs économiques.

2.2.1. Mesures de la qualité du portefeuille de crédit

La qualité du portefeuille de crédit d'une banque peut être évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs clés. Les mesures les plus couramment utilisées sont⁶⁷ :

Tableau N°1 : Mesures de la qualité du portefeuille de crédit

Mesures	Significations
Ratio de prêts non performants	Ce ratio mesure le pourcentage de prêts dans le portefeuille de crédit de la banque qui sont en défaut de paiement ou qui présentent un risque élevé de défaut. Un ratio élevé de prêts non performants indique une faible qualité du portefeuille de crédit et peut être précurseur de problèmes de solvabilité pour la banque.
Ratio de couverture des provisions pour pertes sur prêts	Ce ratio compare le montant des provisions pour pertes sur prêts détenu par la banque au montant total de ses prêts non performants. Un ratio élevé de couverture des provisions indique que la banque dispose de suffisamment de fonds pour couvrir les pertes potentielles sur les prêts non performants, ce qui est un indicateur positif de sa solidité financière.
Qualité des actifs	En plus des prêts non performants, la qualité globale des actifs de la banque, y compris les investissements et autres titres détenus, est un indicateur important de la santé financière de la banque. Une évaluation de la qualité des actifs permet de déterminer la probabilité de réalisation des actifs de la banque et leur impact sur sa stabilité financière.
Ratio de concentration du portefeuille	Ce ratio mesure la diversification du portefeuille de crédit de la banque en évaluant la répartition des prêts entre différents secteurs économiques, types d'emprunteurs et régions géographiques. Une concentration élevée dans un seul secteur ou une seule région peut accroître le risque de pertes pour la banque en cas de choc économique dans ce secteur ou cette région.

Source : Louisot, J.-P. (2015). Gestion des risques bancaires. Éditions Economica.

En utilisant ces mesures et d'autres indicateurs, les banques peuvent évaluer la qualité de leur portefeuille de crédit, identifier les risques potentiels et prendre des mesures préventives pour maintenir la stabilité financière et la solidité de leur activité bancaire.

⁶⁷ Louisot, J.-P. (2015). Gestion des risques bancaires. Éditions Economica.

2.2.2. Impact de la qualité du portefeuille de crédit sur la stabilité financière

La qualité du portefeuille de crédit exerce une influence profonde et multifacette sur la stabilité financière des banques, jouant un rôle essentiel dans leur résilience face aux fluctuations économiques et aux crises financières. Voici une expansion détaillée de cet impact⁶⁸ :

Figure N°2 : Impact de la qualité du portefeuille de crédit sur la stabilité financière



Source : Elaboré par nous mêmes

Un portefeuille de crédit de haute qualité est un pilier fondamental de la résilience d'une banque. En privilégiant des prêts accordés à des emprunteurs crédibles et solvables, la banque réduit le risque de défaut de paiement et de pertes importantes. Cette solvabilité accrue renforce la capacité de la banque à absorber les chocs économiques et à maintenir son fonctionnement, même en période de crise.

La qualité du portefeuille de crédit joue un rôle crucial dans la perception de la banque par les parties prenantes. Les investisseurs, les déposants et les régulateurs accordent une confiance accrue aux institutions dotées de portefeuilles de crédit sains, considérant qu'elles sont mieux préparées à faire face aux défis du marché. Cette confiance renforce la réputation de la banque et sa crédibilité sur le marché financier, favorisant ainsi sa stabilité à long terme.

Un portefeuille de crédit de haute qualité contribue à réduire les risques systémiques dans le système financier. En minimisant les prêts non performants et les risques de contagion, les banques participent à la stabilité globale du système financier. Une moins grande vulnérabilité des banques individuelles se traduit par une réduction du risque de propagation des perturbations à l'ensemble du système financier, renforçant ainsi sa robustesse et sa résilience.⁶⁹

La qualité du portefeuille de crédit joue également un rôle crucial dans le maintien de la liquidité de la banque. En limitant les pertes sur les prêts et en préservant la qualité de son actif, la banque est en mesure de mobiliser plus facilement ses ressources et de répondre aux

⁶⁸ Lhermie, P. (2018). Gestion des risques financiers : L'essentiel de la pratique. Éditions Ellipses.

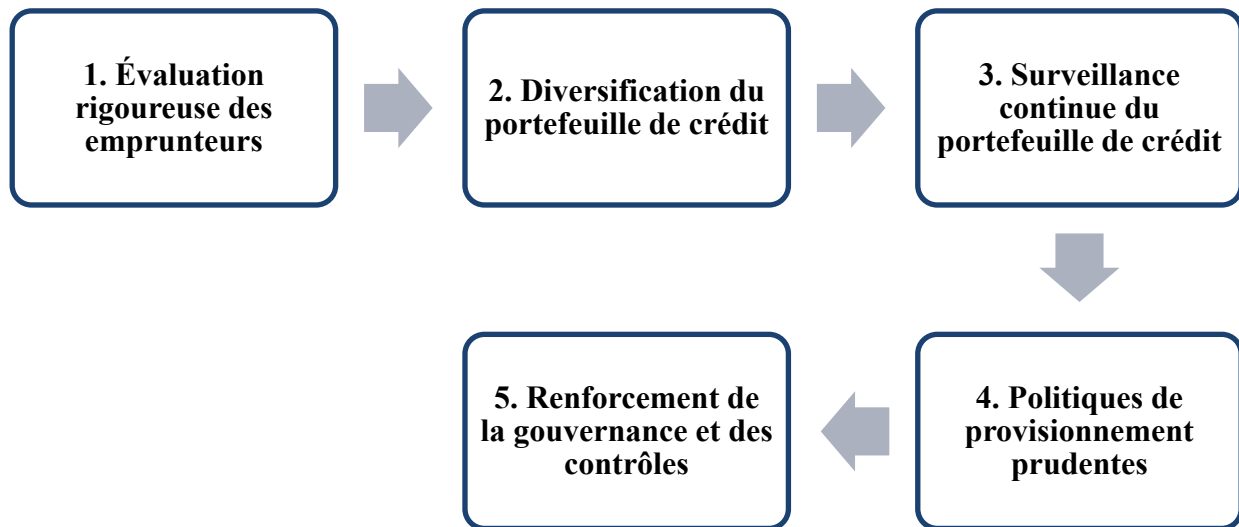
⁶⁹ Idem

demandes de liquidité de ses clients et de ses contreparties. Cette capacité de réponse rapide renforce la stabilité opérationnelle de la banque et atténue les risques de stress financier.

2.2.3. Stratégies de gestion des risques de crédit pour préserver la stabilité financière

La préservation de la stabilité financière nécessite la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques de crédit efficaces. Voici quelques-unes de ces stratégies :

Figure N°3 : Stratégies de gestion des risques de crédit



Source : Elaboré par nous-mêmes

2.2.3.1. Évaluation rigoureuse des emprunteurs

L'évaluation rigoureuse des emprunteurs est un processus essentiel pour les banques dans leur gestion des risques de crédit, visant à préserver leur stabilité financière. Cette démarche implique une analyse minutieuse de la solvabilité de chaque emprunteur potentiel, tenant compte de leur historique financier, de leur capacité de remboursement, de leurs actifs et passifs, ainsi que de leur santé financière globale. Pour ce faire, les banques se servent souvent d'outils sophistiqués tels que les modèles de notation de crédit et les analyses statistiques pour évaluer de manière objective les risques de défaut de paiement. De plus, l'examen des antécédents de crédit des emprunteurs permet de comprendre leur comportement financier passé, aidant ainsi à anticiper les risques futurs. En outre, l'analyse des garanties et des collatéraux proposés par les emprunteurs est également essentielle, permettant d'évaluer la valeur des actifs en garantie et de réduire le risque de perte en cas de défaut de paiement. En mettant en œuvre une évaluation rigoureuse des emprunteurs, les banques peuvent minimiser

les risques de crédit, améliorer la qualité de leur portefeuille de prêts et renforcer leur stabilité financière à long terme.⁷⁰

2.2.3.2. Diversification du portefeuille de crédit

La diversification du portefeuille de crédit représente une stratégie fondamentale pour les banques en matière de gestion des risques de crédit, visant à maintenir leur stabilité financière. Cette approche consiste à répartir les prêts entre différents secteurs économiques, types d'emprunteurs et régions géographiques afin de limiter l'exposition à un seul segment du marché et d'atténuer les risques liés à une concentration excessive. En effet, une diversification adéquate réduit la vulnérabilité de la banque face à des chocs économiques sectoriels ou régionaux et contribue à répartir les risques de manière équilibrée. Par exemple, une banque peut choisir de répartir ses prêts entre les secteurs de l'immobilier, de l'industrie et des services, ainsi qu'entre différentes régions géographiques ou pays. Cette diversification permet de réduire la corrélation entre les actifs du portefeuille et d'amortir l'impact potentiel des fluctuations économiques sur la performance globale de la banque. En adoptant une approche diversifiée dans la composition de leur portefeuille de crédit, les banques peuvent renforcer leur résilience, améliorer leur capacité à gérer les risques et préserver leur stabilité financière à long terme.⁷¹

2.2.3.3. Surveillance continue du portefeuille de crédit

La surveillance continue du portefeuille de crédit représente une pratique indispensable pour les banques dans leur gestion des risques de crédit, en vue de maintenir leur stabilité financière. Cette stratégie implique la mise en place de systèmes de surveillance robustes permettant de suivre la performance des prêts et d'identifier rapidement les signes de détérioration ou de risque élevé. En surveillant régulièrement le portefeuille de crédit, les banques peuvent détecter les emprunteurs en difficulté, les prêts présentant un risque accru et les tendances émergentes susceptibles d'affecter la qualité des actifs. Cette surveillance permet également d'évaluer l'efficacité des politiques de crédit et des décisions de prêt, et d'ajuster les stratégies de gestion des risques en conséquence. Pour ce faire, les banques utilisent souvent des outils d'analyse et des indicateurs de performance clés pour évaluer la santé financière des emprunteurs, la qualité des prêts et l'exposition globale au risque. En

⁷⁰ Pézier, J. (2013). La gestion du risque de crédit. Éditions De Boeck Supérieur.

⁷¹ Brandouy, O., & Bruno, O. (2017). Gestion des risques financiers : De la théorie à la pratique. Éditions Pearson.

adoptant une approche proactive de la surveillance du portefeuille de crédit, les banques peuvent prendre des mesures préventives pour minimiser les pertes, optimiser la gestion des risques et assurer leur stabilité financière à long terme.⁷²

2.2.3.4. Politiques de provisionnement prudentes

La mise en place de politiques de provisionnement prudentes est une stratégie cruciale pour les banques dans leur gestion des risques de crédit afin de maintenir leur stabilité financière. Ces politiques déterminent la manière dont les banques provisionnent les pertes potentielles sur leurs prêts non performants, en tenant compte des risques de défaut de paiement et des conditions économiques futures. En adoptant une approche prudente, les banques veillent à constituer des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles, tout en évitant une surprovision excessive qui pourrait affecter négativement leurs résultats financiers. Ces politiques reposent souvent sur des analyses de risque approfondies, des modèles statistiques et des évaluations de la qualité du portefeuille de crédit. De plus, elles sont généralement conformes aux normes réglementaires et prudentielles établies par les autorités de régulation financière. En ayant des politiques de provisionnement prudentes, les banques peuvent renforcer leur résilience financière en anticipant les pertes potentielles, en préservant leur capital et en assurant leur capacité à faire face aux chocs économiques imprévus. Ainsi, ces politiques contribuent à maintenir la stabilité financière des banques sur le long terme.⁷³

2.2.3.5. Renforcement de la gouvernance et des contrôles

Le renforcement de la gouvernance et des contrôles représente une stratégie essentielle pour les banques dans leur gestion des risques de crédit en vue de maintenir leur stabilité financière. Cette approche vise à établir des structures de gouvernance solides et des mécanismes de contrôle internes efficaces pour superviser et gérer les activités liées au crédit de manière prudente et responsable.

Tout d'abord, une gouvernance solide implique la mise en place de politiques, de processus et de structures organisationnelles clairs et transparents pour définir les responsabilités, les autorités et les lignes de reporting concernant la gestion des risques de crédit. Les comités de gestion des risques et les organes de surveillance jouent un rôle central

⁷² Durand, X. (2019). *La gestion des risques bancaires : Une approche internationale*. Éditions Vuibert.

⁷³ Godlewski, C., & Barry, T. (2016). *Gestion des risques bancaires*. Éditions De Boeck Supérieur.

dans la supervision et la prise de décision en matière de crédit, assurant une approche stratégique et cohérente dans la gestion des risques.

En outre, des contrôles internes efficaces sont nécessaires pour surveiller et évaluer en permanence les risques de crédit, identifier les lacunes et les faiblesses potentielles, et mettre en œuvre des mesures correctives appropriées. Cela inclut la mise en place de processus de vérification et de revue indépendante, ainsi que l'utilisation de systèmes de suivi et de reporting pour assurer la conformité aux politiques et aux normes réglementaires.

En renforçant la gouvernance et les contrôles internes, les banques peuvent améliorer leur capacité à anticiper, évaluer et gérer les risques de crédit de manière proactive, réduisant ainsi les vulnérabilités et les incertitudes qui pourraient compromettre leur stabilité financière à long terme.⁷⁴

En mettant en œuvre ces stratégies de gestion des risques de crédit, les banques peuvent renforcer leur stabilité financière, réduire les risques de pertes et maintenir leur résilience face aux défis du marché.

Section 3 : Défis et Perspectives

La gestion des risques de crédit est confrontée à divers défis et évolue constamment pour s'adapter à un environnement financier en mutation. Cette section explore les principaux défis auxquels sont confrontées les banques dans la gestion des risques de crédit, ainsi que les tendances émergentes et les recommandations pour améliorer les pratiques de gestion des risques et optimiser la performance financière des institutions.

3.1. Principaux défis rencontrés dans la gestion des risques de crédit

La gestion des risques de crédit fait face à plusieurs défis majeurs dans un environnement financier en évolution constante. Parmi ces défis, nous pouvons identifier :

3.1.1. Volatilité économique et incertitude

La volatilité économique et l'incertitude constituent l'un des défis les plus pressants dans la gestion des risques de crédit. Les fluctuations économiques, telles que les cycles de croissance et de récession, ainsi que les événements macroéconomiques imprévus, peuvent avoir un impact significatif sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

⁷⁴ Cossin, D. (2020). Risk Management in Banking. Éditions Springer.

L'incertitude concernant les politiques économiques, les taux d'intérêt et les conditions du marché peut également rendre la prévision des risques de crédit plus difficile pour les institutions financières. En conséquence, les banques doivent adopter des modèles de risque robustes et des stratégies de gestion flexibles pour s'adapter à un environnement économique volatil et incertain. De plus, elles doivent être prêtes à prendre des mesures proactives pour atténuer les risques de crédit en période de turbulences économiques, tout en maintenant une vision à long terme de leur stabilité financière.⁷⁵

3.1.2. Changements réglementaires et conformité

Les changements réglementaires et les exigences en matière de conformité représentent un défi constant pour la gestion des risques de crédit des institutions financières. Les autorités de régulation émettent régulièrement de nouvelles directives et exigences en réponse aux évolutions du paysage financier et aux leçons tirées des crises passées. Ces changements peuvent concerner divers aspects de la gestion des risques de crédit, tels que les normes de provisionnement, les exigences en matière de fonds propres, les pratiques de surveillance des risques et les politiques de prêt.⁷⁶

La conformité à ces réglementations exige non seulement des ajustements opérationnels, mais aussi des investissements significatifs dans les systèmes informatiques, les processus et la formation du personnel. Les banques doivent maintenir une veille réglementaire constante pour s'assurer d'être en conformité avec les dernières exigences, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires et des défis opérationnels.

En outre, les sanctions financières et les répercussions sur la réputation peuvent être sévères en cas de non-conformité. Par conséquent, les banques doivent adopter une approche proactive en matière de conformité réglementaire, en mettant en place des processus de surveillance et de contrôle efficaces pour assurer le respect des réglementations applicables tout en continuant à fournir des services financiers de haute qualité à leurs clients.⁷⁷

⁷⁵ Breton, G., & Zarin-Nejadan, M. (2019). *Gestion des risques bancaires: processus, méthodes et contrôle*. Dunod.

⁷⁶ Trébucq, S. (2019). *Les risques bancaires: Nouveaux défis et nouvelles pratiques*. Economica.

⁷⁷ Colas, J.-F. (2017). *Gestion des risques bancaires: Pratique et réglementation*. Editions Management & Société.

3.1.3. Complexité croissante des produits financiers

La complexité croissante des produits financiers constitue un défi majeur pour la gestion des risques de crédit. L'innovation financière a entraîné la création de produits de crédit de plus en plus sophistiqués, tels que les dérivés de crédit, les titrisations et les produits structurés. Ces produits peuvent comporter des caractéristiques complexes, telles que des clauses de remboursement conditionnelles, des mécanismes de défaut multiples et des expositions à des risques non linéaires.

La modélisation des risques associés à ces produits peut être extrêmement difficile en raison de leur opacité et de leur interdépendance avec d'autres actifs financiers. De plus, les changements dans les conditions du marché peuvent rendre la valorisation et la gestion des risques de ces produits encore plus complexes.

La complexité croissante des produits financiers nécessite des compétences analytiques avancées et des outils de modélisation sophistiqués pour évaluer de manière précise les risques de crédit. Les banques doivent investir dans des systèmes de gestion des risques de crédit robustes et des équipes talentueuses pour faire face à ces défis. De plus, elles doivent adopter une approche prudente dans la création, la commercialisation et la gestion de produits financiers complexes, en veillant à ce qu'elles comprennent pleinement les risques associés et qu'elles disposent des capacités nécessaires pour les gérer de manière efficace.⁷⁸

3.1.4. Environnement de taux d'intérêt bas

L'environnement de taux d'intérêt bas représente un défi majeur pour la gestion des risques de crédit des banques. Lorsque les taux d'intérêt sont bas, les marges bénéficiaires des banques peuvent être comprimées, car elles ont moins de marge de manœuvre pour générer des revenus à partir des différences entre les taux d'intérêt des prêts et des dépôts. Cela peut conduire les banques à rechercher des rendements plus élevés en prenant des risques supplémentaires, ce qui peut accroître leur exposition aux risques de crédit.

De plus, dans un environnement de taux d'intérêt bas, les emprunteurs peuvent être incités à s'endetter davantage, ce qui peut augmenter le niveau global d'endettement et la probabilité de défaut. Les banques doivent être prudentes dans leur politique de prêt et s'assurer que les emprunteurs ont la capacité de rembourser leurs prêts même dans des conditions économiques difficiles.

⁷⁸ Deletré, Y., & Farkas, A. (2019). La gestion des risques de crédit. Dunod.

Par ailleurs, les taux d'intérêt bas peuvent également affecter la rentabilité des banques, car elles peuvent avoir du mal à générer des revenus nets d'intérêt suffisants pour couvrir leurs coûts opérationnels. Cela peut mettre une pression supplémentaire sur les résultats financiers des banques et les inciter à rechercher des sources de revenus alternatives, ce qui peut également comporter des risques supplémentaires.

En conséquence, les banques doivent adopter une approche prudente dans la gestion des risques de crédit dans un environnement de taux d'intérêt bas, en accordant une attention particulière à la qualité du crédit, à la diversification du portefeuille et à la gestion du bilan pour assurer leur stabilité financière à long terme.⁷⁹

3.2. Tendances émergentes dans la gestion des risques de crédit bancaire

Les tendances émergentes dans la gestion des risques de crédit bancaire reflètent les évolutions du paysage financier mondial et les avancées technologiques.

3.2.1. Utilisation de technologies innovantes

La gestion des risques de crédit bancaire évolue grâce à l'intégration de technologies innovantes. Les banques utilisent l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique pour analyser les données, améliorant ainsi la précision des modèles de risque. L'analyse prédictive permet d'anticiper les comportements des emprunteurs, tandis que la blockchain simplifie la vérification des identités et des transactions, réduisant les risques de fraude. En parallèle, des technologies de détection de fraude avancées sont déployées. Ces avancées renforcent la capacité des banques à gérer les risques de manière proactive, améliorant leur compétitivité sur le marché.⁸⁰

3.2.2. Intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)

L'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la gestion des risques de crédit bancaire est une tendance en pleine expansion, soulignant l'importance croissante de ces considérations dans l'évaluation de la qualité du crédit. Les banques adoptent diverses approches, notamment l'évaluation des risques liés au changement climatique, l'analyse des performances ESG des emprunteurs et le développement de produits de crédit durables. En intégrant ces critères, les banques améliorent leur capacité à évaluer le

⁷⁹ Jorion, P. (2014). *Gestion des risques dans les institutions financières*. Pearson Education France.

⁸⁰ Moraux, F., & Popovic, S. (2019). *Risques bancaires: Techniques de gestion*. Pearson Education France.

crédit, à identifier les risques potentiels et à promouvoir la durabilité financière, renforçant ainsi leur résilience et encourageant des pratiques commerciales responsables.⁸¹

3.2.3. Évolution des pratiques de gestion des risques et relation client-banque

L'évolution des pratiques de gestion des risques de crédit bancaire est marquée par une transformation de la relation client-banque et l'intégration de nouvelles technologies. Les banques s'efforcent de personnaliser davantage leurs offres de crédit en utilisant des analyses comportementales pour évaluer les risques individuels des clients et anticiper les problèmes de remboursement. Elles renforcent également la relation client en offrant un soutien financier personnalisé et en améliorant l'expérience client grâce à des processus numériques plus fluides. Parallèlement, l'intégration croissante des critères ESG dans l'évaluation des risques de crédit reflète une prise de conscience croissante de l'importance de la durabilité financière et des pratiques commerciales responsables. Cette évolution favorise une approche plus holistique de la gestion des risques de crédit, qui intègre non seulement les considérations financières, mais aussi environnementales, sociales et de gouvernance. En combinant ces pratiques émergentes, les banques peuvent mieux comprendre les besoins et les comportements de leurs clients, réduire les risques de crédit et renforcer leur résilience dans un environnement financier en mutation.⁸²

3.2.4. Impact de la concurrence et de la réglementation sur les modèles commerciaux

La concurrence accrue sur le marché financier et les nouvelles réglementations ont un impact significatif sur les modèles commerciaux des banques. La concurrence croissante, alimentée par l'émergence de nouveaux acteurs financiers tels que les fintechs et les plateformes technologiques, incite les banques traditionnelles à réévaluer leurs stratégies commerciales. Elles doivent innover et diversifier leurs offres de produits et de services pour rester compétitives.

Parallèlement, les réglementations financières de plus en plus strictes imposent des exigences supplémentaires en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité. Les banques doivent consacrer des ressources considérables à la mise en œuvre de ces réglementations, ce qui peut entraîner des coûts opérationnels plus élevés et limiter leur flexibilité dans la gestion des risques de crédit.

⁸¹ Pérignon, C., & Smith, D. J. (2016). *Banque et finance: De la banque moderne à la finance d'aujourd'hui*. Pearson Education France.

⁸² Blard, P.-H., & Bonnet, F. (2018). *Les risques bancaires: Analyse et évaluation*. De Boeck Supérieur.

En réponse à ces défis, de nombreuses banques adoptent des approches plus agiles et axées sur le client. Elles investissent dans des technologies de pointe pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la gestion des risques, tout en cherchant à renforcer la confiance des clients par une transparence accrue et un service clientèle de qualité.

Dans ce contexte, les banques doivent trouver un équilibre délicat entre la gestion prudente des risques de crédit et la recherche de nouvelles opportunités de croissance. Elles doivent rester vigilantes face à l'évolution des conditions du marché et des réglementations, tout en adoptant une approche proactive pour s'adapter aux changements et maintenir leur compétitivité à long terme.⁸³

3.3. Recommandations pour améliorer la gestion des risques de crédit et optimiser la performance financière des banques

Pour améliorer la gestion des risques de crédit et optimiser leur performance financière, les banques peuvent mettre en œuvre les recommandations suivantes :

3.3.1. Renforcement des processus d'évaluation des risques

Pour améliorer la gestion des risques de crédit, les banques doivent renforcer leurs processus d'évaluation des risques en adoptant des pratiques plus rigoureuses et sophistiquées. Cela comprend l'utilisation de modèles de notation de crédit avancés, l'intégration des critères ESG dans l'évaluation des risques, et la mise en place de méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives complètes.⁸⁴

3.3.2. Amélioration des capacités analytiques et technologiques

Les banques doivent investir dans des technologies de pointe et renforcer leurs capacités analytiques pour mieux comprendre et évaluer les risques de crédit. Cela implique l'utilisation de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et d'autres outils analytiques avancés pour traiter de grandes quantités de données et identifier les tendances et les risques émergents.⁸⁵

⁸³ Cailloux, O., & Giard, A. (2015). La gouvernance des risques bancaires. *Economica*.

⁸⁴ Courtois, F., & Daoud, Y. (2017). *Gestion des risques financiers et bancaires*. Presses Universitaires de France.

⁸⁵ Dumont, P. (2016). *Risques bancaires: Stratégie, réglementation, management*. Pearson Education France.

3.3.3. Promotion d'une culture de gestion des risques axée sur l'innovation et l'éthique

Les banques doivent promouvoir une culture organisationnelle axée sur l'innovation et l'éthique dans la gestion des risques. Cela nécessite une sensibilisation accrue aux risques et une responsabilité accrue à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que la promotion de pratiques commerciales responsables et transparentes.⁸⁶

3.3.4. Adaptabilité et résilience face aux changements de l'environnement financier

Face à un environnement financier en constante évolution, les banques doivent être adaptables et résilientes. Cela signifie être capables de s'adapter rapidement aux changements réglementaires, économiques et technologiques, et d'ajuster leurs stratégies et leurs processus en conséquence pour maintenir leur stabilité financière et leur compétitivité.⁸⁷

Conclusion

En conclusion, il est indéniable que la gestion des risques de crédit joue un rôle fondamental dans la performance financière des banques. En adoptant des pratiques de gestion des risques solides, les banques peuvent améliorer leur rentabilité, réduire leur exposition aux risques et renforcer leur résilience face aux chocs économiques. Cependant, ce processus n'est pas sans défis, notamment en ce qui concerne l'identification et la gestion des risques émergents, ainsi que la conformité aux réglementations en évolution. Pour prospérer dans un environnement financier dynamique, les banques doivent continuer à investir dans des technologies innovantes, à renforcer leurs capacités analytiques et à promouvoir une culture de gestion des risques axée sur l'innovation et l'éthique. En mettant en œuvre ces recommandations, les banques peuvent optimiser leur performance financière et garantir leur pérennité à long terme dans un paysage financier en constante évolution.

⁸⁶ El Karoui, N., & Rochet, J.-C. (2013). Régulation et supervision des marchés financiers: Banques, assurances, organismes de placement collectif, marchés financiers. *Economica*.

⁸⁷ Gonnard, P. (2019). Risques bancaires: Pratiques en matière de gestion et de contrôle. Editions EMS.

Chapitre 3

**La gestion du risque
de crédit immobilier
au sein de la CNEP
Banque**

Introduction

La maîtrise du risque est très importante dans l'octroi de crédit puisque une mauvaise appréciation met en péril l'existence de la banque et la continuité de son activité. Et donc la minimisation de ce risque revient au choix d'un portefeuille de crédits sain et dont les détenteurs inspirent confiance.

Et comme aucun crédit n'est totalement exempté de risque, le banquier doit faire très attention dans son choix d'octroi de crédits et procéder à une étude et analyse du dossier de crédit, et recueillir ensuite les garanties nécessaires à mettre en jeu en cas de la défaillance du client qui fera l'objet d'un suivi sur toute la durée de crédit.

Et c'est l'objet de ce cas pratique dont la première section sera consacrée à la présentation de la CNEP-Banque et son évolution depuis sa création à nos jours, la deuxième section portera sur la gestion du risque de crédit immobilier aux particuliers au sein de la CNEP-Banque. Une troisième section de ce chapitre sera consacrée à l'étude d'un cas pratique sur l'octroi d'un crédit vente sur plans.

Section 1 : Présentation de la CNEP-Banque

Dans cette section, on va commencer d'abord par l'historique de la CNEP-Banque et puis son développement au fil du temps. a noté que les sources utilisé sont des documents interne de la banque, les documents ne sont pas tous mis a jour, on a actualisé les donnée statistique grâce au site officiel de la banque.

1. Historique de la CNEP-Banque

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Banque, abrégée en "CNEP Banque", est une entité publique jouissant de la personnalité civile et d'une autonomie financière. Sa création remonte à la promulgation de la loi n°64-227 du 10 août 1964, qui s'est appuyée sur la structure du réseau de la Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie (CSDCA), ainsi que d'autres caisses similaires. Son siège social est situé à Alger.

Selon la loi N°64-227 du 10/08/1964, les fonctions principales de la CNEP Banque sont la collecte de l'épargne en premier ainsi que le financement de l'habitat social.

Le 1er mars 1967 marque l'ouverture officielle de la toute première succursale de la CNEP Banque à Tlemcen.

La CNEP Banque a traversé plusieurs évolutions dans le but de se réformer et d'élargir son domaine d'activité. Les changements clés sont résumés ci-dessous.

1.1. Collecte de l'épargne

Depuis sa création en 1970, la création du livret d'épargne a été une des initiatives majeures, la Caisse d'épargne avait deux missions principales qui lui étaient assignées et qui sont la collecte de l'épargne et l'octroi du crédit pour l'achat de logement (prêts sociaux).

1.2. Encouragement du financement du logement

De 1971 à 1979, la priorité de la banque était axée sur la promotion du financement de l'habitat et sur le renforcement de la présence de la caisse sur le marché de l'épargne. En avril 1971, une directive a été émise, chargeant la CNEP de financer les programmes de construction de logements en utilisant les fonds du Trésor Public. À partir de ce moment, l'épargne des ménages a connu une croissance significative. À la fin de l'année 1975, les premiers logements ont été vendus aux détenteurs de livrets d'épargne. En 1979, le réseau de la CNEP comptait 46 agences et une dizaine de bureaux de collecte.

1.3. L'engagement de la CNEP dans la promotion immobilière

Durant la décennie 1980, la CNEP s'est investie dans l'octroi des prêts aux particuliers pour la construction de logements et le financement de l'habitat promotionnel exclusivement pour les épargnants, tout en diversifiant ses services de crédit.

1.4. D'une caisse d'épargne au statut de banque

A partir de 1997, la CNEP a évolué de son statut de caisse pour devenir une banque, elle a été renommée "CNEP Banque". Elle a étendu son domaine d'activité pour englober des produits qui étaient traditionnellement réservés aux banques commerciales, grâce à la décision N°01/97 datée du 09 juin 1997, émanant du ministère des finances.

La CNEP a été transformée en une société par actions (SPA). Son capital social a été fixé à 14 milliards de dinars, divisé en 14 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 DA chacune. La CNEP Banque a été enregistrée au registre de commerce le 24 décembre 2000 sous le numéro 00138291300. De plus, tous les dirigeants ont été agréés par le gouverneur de la Banque d'Algérie.

1.5. Financement des investissements immobilier

Le 31 mai 2005, lors d'une Assemblée Générale extraordinaire, il a été décidé d'accorder à la CNEP Banque la possibilité de s'engager davantage dans le financement des infrastructures et des projets liés à la construction. Cela inclut la réalisation de biens immobiliers à usage professionnel, administratif ou même industriel, ainsi que des infrastructures dans les domaines de l'hôtellerie, de la santé, de l'éducation et de la culture.

1.6. Réorientation stratégique de CNEP Banque.

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juillet 2008, consacrée au repositionnement stratégique de la banque, plusieurs décisions concernant les crédits aux particuliers ont été prises. Il a été convenu d'autoriser les prêts hypothécaires en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'exception de ceux destinés à l'achat, la construction, l'extension et l'aménagement de locaux à usage commercial. De plus, la banque a obtenu la possibilité de financer des programmes immobiliers destinés à la vente ou à la location, y compris ceux comprenant des locaux commerciaux ou professionnels. En outre, la CNEP Banque a été autorisée à financer l'acquisition de terrains en vue de la construction de logements et à fournir un soutien financier aux entreprises.

2. La structure centrale de CNEP-Banque.

Actuellement, la CNEP-Banque est dirigée par un conseil d'administration composé, en plus du Président Directeur Général nommé par décret en fonction de ses compétences en économie et en finance, de cinq administrateurs représentant les différents ministères impliqués dans sa gestion, à savoir : le ministère de l'intérieur, le ministère des finances, le ministère des travaux publics, le ministère des affaires sociales, et le ministère des postes et télécommunications.

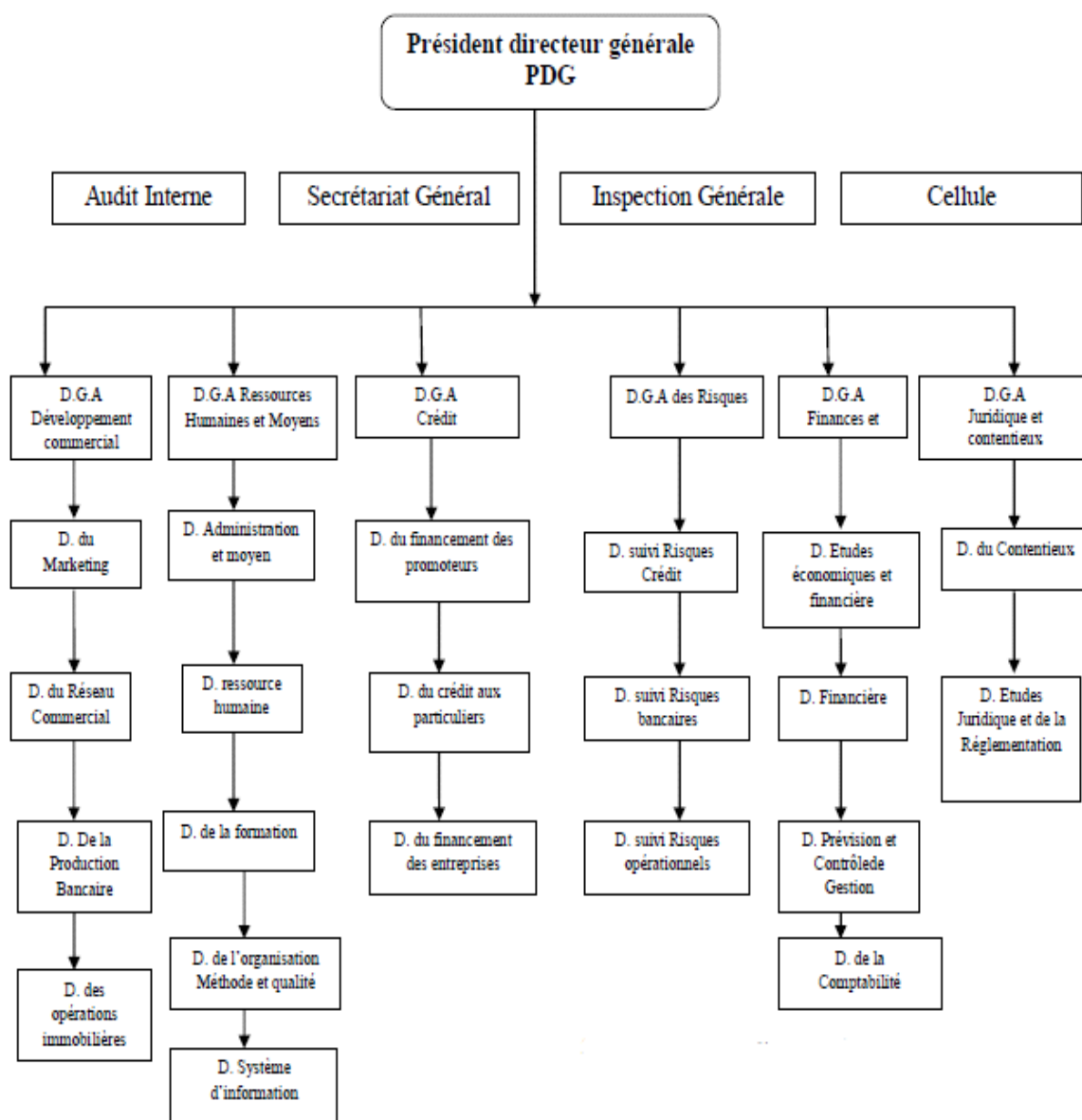
Le conseil d'administration (CA) détient les pleins pouvoirs afin de superviser les activités statutaires de la CNEP-Banque, conformément aux plans financiers nationaux, il a le pouvoir de déterminer l'organisation générale de cette dernière et d'approuver les règlements internes proposés par le Président Directeur Générale, qui est responsable de la gestion opérationnelle de la CNEP-Banque et assume également d'autres fonctions préalablement définies.

Le bon fonctionnement de l'institution est supervisé par deux commissaires aux comptes agréés par la commission bancaire.

Les agences de la CNEP-Banque, tant sur le plan commercial qu'administratif, sont réglementées par quatorze Directions de Réseaux, réparties géographiquement en fonction du découpage du territoire national et de la répartition des agences.

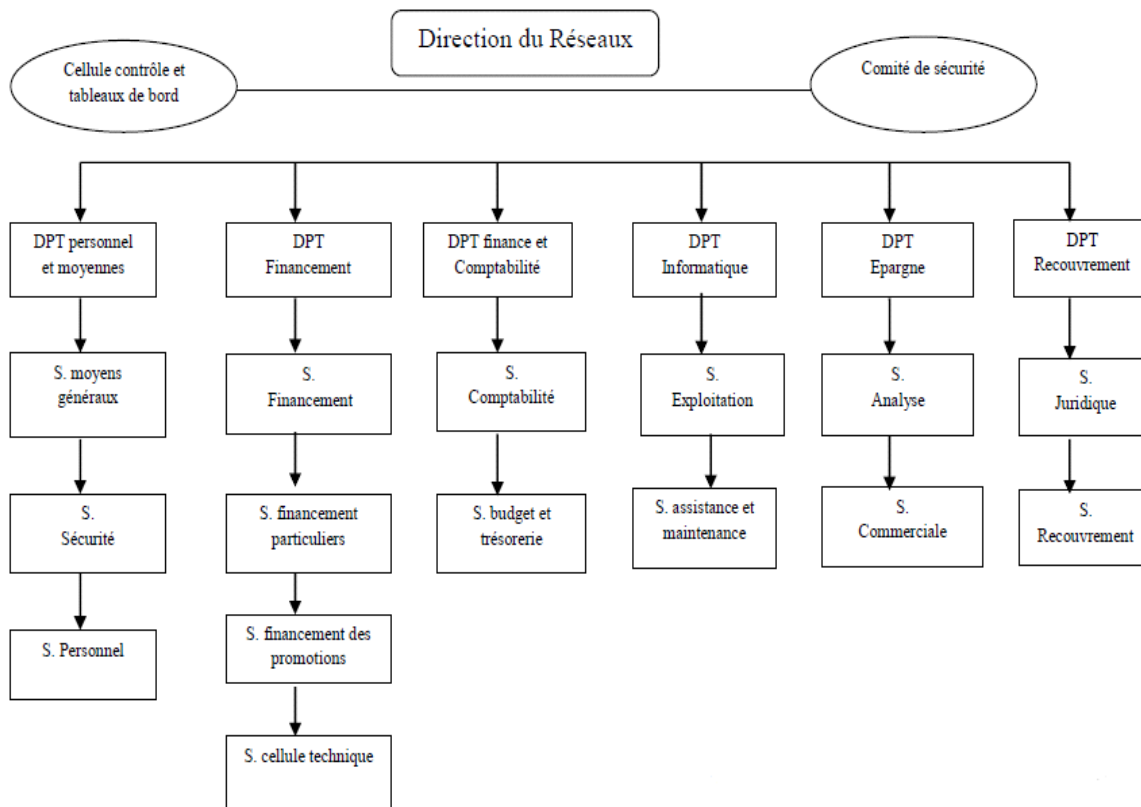
L'organigramme de la CNEP-Banque peut être représenté par le schéma suivant :

Figure N°4 : Organigramme du siège central



Source : Document interne à la banque

Figure N°5 : Organigramme de la Direction Régionale de la CNEP/Banque



Source : <http://www.cnepbanque.dz>

En 1993, la Direction du Réseau de Tizi Ouzou a été fondée. Elle coordonne maintenant un réseau de 17 agences, réparties sur trois wilayas : 2 agences à Boumerdès, 10 agences à Tizi-Ouzou, et 5 agences à Bouira.

La Direction du Réseau a l'intention d'investir dans l'ouverture de nouvelles agences dans les zones densément peuplées qui présentent un potentiel intéressant en termes de collecte d'épargne et d'octroi de crédits. Dans l'optique de son développement à moyen et long terme.

3. Les agences de la CNEP/Banque et son organigramme

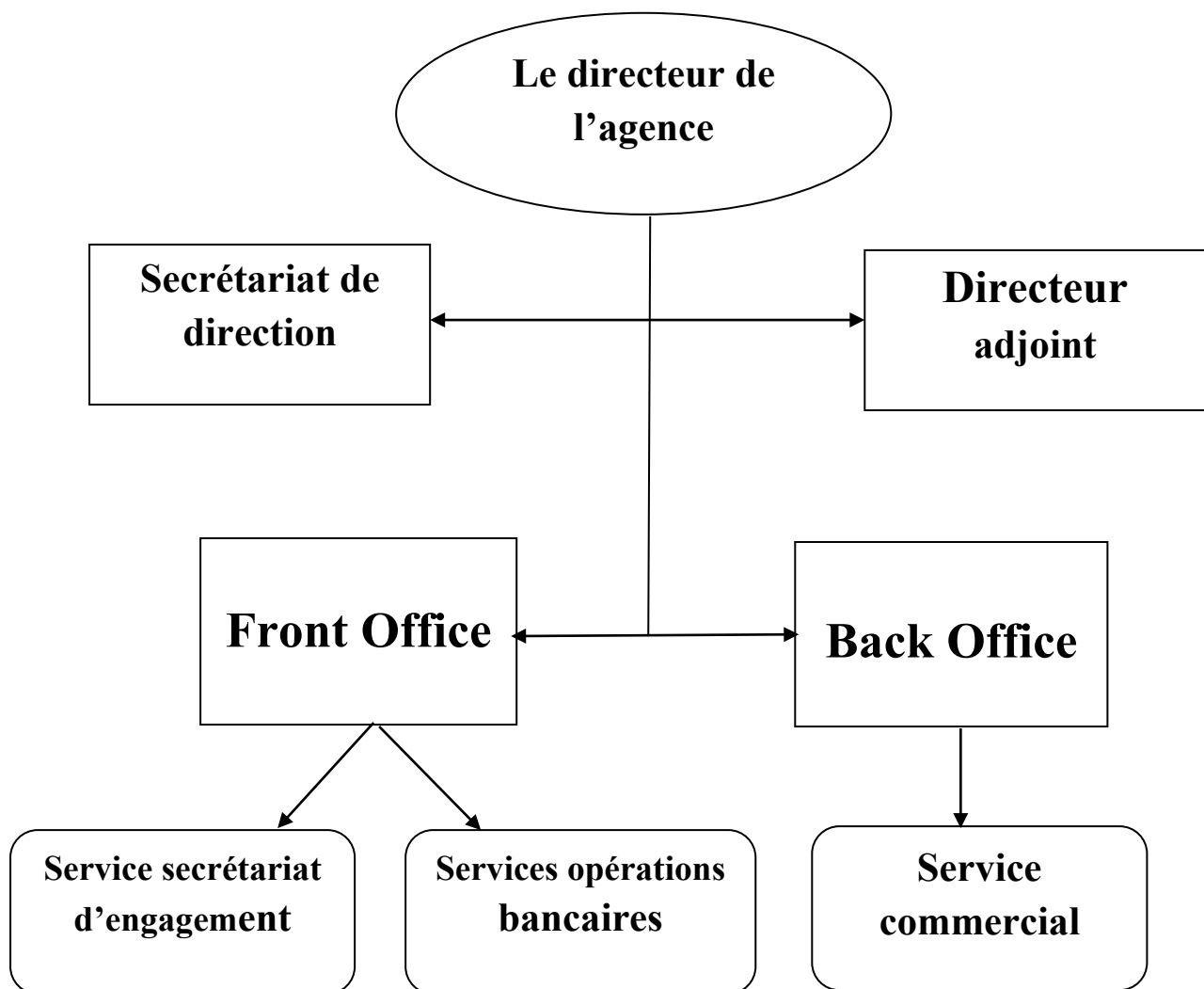
La CNEP-Banque dispose de nombreuses agences à l'échelle nationale. Ces agences sont situées en bas de la structure administrative, elles sont en contact direct avec les clients.

Les agences de la CNEP-Banque offrent une gamme de services essentiels, notamment la possibilité de réaliser des versements et des virements de fonds, effectuer des retraits d'argent, ouvrir des comptes et même fournir des conseils et une assistance personnalisée aux clients, ainsi que la réception des dossiers de demande de crédits.

Ces services sont conçus pour répondre aux besoins financiers variés des clients et crée un contact direct avec la banque.

Les agences sont divisées en plusieurs services :

Figure N°6 : L'organigramme de l'agence de Tizi-Ouzou de la CNEP



Source : Conception Personnel.

4. Les missions de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque, en tant qu'institution financière, assume diverses missions cruciales. Ses principales missions incluent la collecte de l'épargne, le financement de l'habitat et la promotion du secteur immobilier, mais on peut aussi ajouter à cela divers objectifs qui sont :

- soutenir le développement économique ;
- gérer les risques financiers ;
- maximiser la rentabilité ;
- favoriser l'inclusion financière ;
- respecter les réglementations financières ;
- développer ses services digitaux.

5. Les produits et services de la CNEP-Banque

Afin de réaliser ses objectifs tout en restant compétitif sur le marché bancaire algérien, la CNEP-banque propose à ses clients différents produits et services

5.1. Les produits et services pour les particuliers

Voici les différents produits et services proposés par la CNEP-banque à ses clients particuliers :⁸⁸

5.1.1. Comptes et placements

- compte chèque
- compte épargne logement
- compte épargne populaire
- RASMALI
- dépôts à terme
- bons de caisse

⁸⁸ <https://www.cnepbanque.dz/page.php?id=particulier>

5.1.2. Crédits

- crédits à la consommation
- crédits immobiliers à usage d'habitation
- crédits immobiliers (Bien à usage commercial et professionnel)
- crédits IMMO JEUNE
- crédits immobiliers aux taux bonifiées

5.1.3. Bancassurance

- assurance des emprunteurs
- CNEP totale prévoyance
- assurance SAHTI
- RIHLATI

5.1.4. produits et services monétique

- la Carte Épargne
- la carte interbancaire
- le Terminal de paiement électronique
- le service E-Paiement
- le service E-Banking

5.2. Les produits et services pour les entreprises

Et enfin voici les produits proposés aux entreprises clientes de la CNEP-banque :⁸⁹

5.2.1. Comptes et placements

- compte courant
- dépôts à terme

⁸⁹ <https://www.cnepbanque.dz/page.php?id=entreprise>

- bons de caisse

5.2.2. Crédits

- crédits à moyen terme
- crédits à long terme
- Melk Idjari (leasing immobilier)

5.2.3. Produits monétique

- le terminal de paiement électronique

Section 2 : La gestion du risque de crédit immobilier aux particuliers au sein de la CNEP-Banque

La méthode utilisée par la CNEP-Banque dans la gestion du risque de crédit immobilier aux particuliers est une méthode traditionnelle. Cette méthode est basée sur une étude du dossier de crédit du client qui se déroule en plusieurs étapes :

1. L'accueil du client

Au premier contact avec le client, le chargé de clientèle accueille le client en vue de comprendre ses besoins et lui proposer le produit et/ou service le plus adapté à sa demande. Ensuite il est tenu de l'informer sur les conditions et les tarifs appliqués par la banque sur le produit et/ou service désiré.

Une fois le client s'engage à entrer en relation avec la banque, le chargé de clientèle l'invite à ouvrir un compte à son nom dont il doit domicilier son revenu.

2. Conditions d'éligibilités

Afin de bénéficier d'un crédit auprès de la CNEP Banque le demandeur doit satisfaire un ensemble de conditions :

- Avoir la nationalité Algérienne (résident ou non résident en Algérie) ;
- Etre majeur légalement à la date d'autorisation de financement ;
- Avoir la capacité juridique de contracter un financement ;
- Etre Agé de 75 ans maximum à la date de la demande de financement ;
- Avoir un revenu stable et régulier d'un montant supérieur ou égal à 27 000,00 DA.

3. Constitution du dossier de crédit

Le chargé de clientèle remet au client la liste des pièces constitutives de son dossier de crédit qui dépendra de la nature du crédit demandé et de celle du demandeur :

3.1. Les pièces communes

- Une demande de crédit (formulaire CNEP-Banque) ;
- Un acte de naissance ;
- Une fiche familiale ;
- Deux copies de la pièce d'identité (CNI, PC) ;
- Deux certificats de résidence (dont une pour l'ouverture de compte) ;
- Une copie de la carte de sécurité sociale ;
- Une autorisation de prélèvement sur compte chèque ouvert auprès de la CNEP Banque;
- Un moyen de recouvrement (domiciliation, virement permanent ou prélèvement sur CCP) ;
- Une autorisation de consultation de la Central des Risques Entreprises et Ménages (C.R.E.M).

3.2. Les pièces spécifiques

3.2.1. Par rapport à la nature du demandeur

a. Pour le secteur public

- Un relevé des émoluments et attestation d'emploi datant de moins de trois mois ;
- Les trois dernières fiches de paie ;
- Un relevé de compte bancaire ou postal où le salaire est domicilié.

b. Pour le secteur privé

- Un relevé des émoluments et attestation d'emploi datant de moins de trois mois ;
- Une attestation d'affiliation à la CNAS ;
- Un relevé de compte d'une année ;
- Trois dernières fiches de paie.

c. Pour les commerçants et professions libérales

- Un avertissement fiscal, à défaut un certificat d'imposition ;
- Deux copies du registre de commerce, ou bien deux copies de l'agrément ;
- Copie des statuts pour EURL, SARL et SPA ;
- Deux copies de la carte fiscale ;
- Une Mise à jour CNAS/CASNOS et CACOBAT (secteur de bâtiment) ;
- Un extrait de rôle.

d. Pour les épargnants

- Un relevé des intérêts arrêtés au jour de la demande pour les épargnants (postulants et cédants) ;
- Une attestation de cession de droit d'intérêts du cédant (formulaire CNEP Banque).

e. Pour les non-résidents

- Les trois dernières fiches de paie ;
- Une attestation de travail ;
- Une copie du contrat de travail ;
- Le dernier avis d'impôts (déclaration fiscale) ;
- Un relevé de compte bancaire, abritant le salaire, couvrant une période d'une année.

Le même dossier est exigé pour les codébiteurs ou les cautions.

3.2.2. Par rapport à la nature du crédit sollicité**a. Logement auprès d'un particulier**

- Une copie de l'acte de propriété du logement ;
- L'original du certificat négatif d'hypothèque du bien objet de financement ;
- Un rapport d'expertise du logement établi par un bureau d'études agréé (conventionné avec la CNEP Banque).

b. Logement fini auprès d'un promoteur immobilier

- Un certificat de conformité ;
- Décision d'attribution de logement.

c. La vente sur plans VSP

- Attestation de garantie du promoteur souscrite auprès du fonds de garantie et de caution mutuelle des promoteurs FGCMPI ;
- Décision de réservation de logement ; Un contrat de vente sur plans notarié, établi au profit du postulant avec indications des modalités de paiement, ou une attestation d'attribution d'un logement établi par un promoteur.

d. L'achat d'un terrain

- Une copie de l'acte de propriété du logement ;
- L'original du certificat négatif d'hypothèque
- Un rapport d'expertise du logement établi par un bureau d'études agréé (conventionné avec la CNEP Banque) ;
- La promesse de vente (formulaire CNEP Banque) ;
- Certificat d'urbanisme.

e. Construction d'une habitation individuelle, aménagement, extension ou surélévation

- Une copie de l'acte de propriété du logement ;
- L'original du certificat négatif d'hypothèque ;
- Un rapport d'expertise du logement établi par un bureau d'études agréé (conventionné avec la CNEP Banque) ;
- Un devis estimatif des travaux de construction ;
- Une copie du permis de construire.

f. Construction, aménagement, extension ou surélévation des locaux commerciaux

- L'original du certificat négatif d'hypothèque ;
- Un rapport d'expertise du logement établi par un bureau d'études agréé (conventionné avec la CNEP Banque) ;
- Un devis estimatif des travaux de construction ;
- Une copie du permis de construire.

g. Aménagement d'une habitation

- Une copie de l'acte de propriété du logement ;
- L'original du certificat négatif d'hypothèque du logement ;

- Un rapport d'expertise du logement établi par un bureau d'études agréé par la CNEP Banque ;
- Un devis estimatif des travaux d'aménagement à réaliser ;
- Un certificat de conformité.

h. Location d'une habitation

- Engagement de location (formulaire CNEP Banque) ;
- Domiciliation de salaire.

A la réception du dossier de crédit le chargé de clientèle doit s'assurer de :

- L'éligibilité du demandeur de crédit par rapport au crédit sollicité et que ce dernier figure dans la liste des activités financées par la banque ;
- La lisibilité et validité de toutes les pièces constitutives du dossier ;
- Que le cachet de « copie conforme à l'original » est apposé sur les copies des documents.

Si le dossier est irrecevable il doit être restitué au client, si non le chargé de clientèle enregistre et délivre un récépissé de dépôt dont une copie est remise au client, ensuite il invite le client à payer les frais d'étude du dossier de crédit qui dépendent du type ainsi que du montant de crédit :

Tableau N°2 : Frais d'étude de dossier

Nature du crédit	Montant du crédit	Frais d'étude en hors taxe
Crédit immobilier	Crédit \leq 500 000	5 000
	500 001 < Crédit \leq 5 000 000	12 000
	5 000 001 < Crédit \leq 8 000 000	20 000
	Crédit > 8 000 000	25 000
Location habitation	Quel que soit le montant du crédit	5 000
crédit à la consommation	Quel que soit le montant du crédit	5 000
Crédit aux promoteurs	Quel que soit le montant du crédit	50 000
Crédit aux entreprises	Quel que soit le montant du crédit	50 000
Crédit-bail	Quel que soit le montant du crédit	50 000

Source : établi à partir des documents fournis par l'agence CNEP-Banque.

4. Détermination des modalités d'octroi du crédit

4.1. Calcul de la capacité de remboursement de l'emprunteur

La détermination de la capacité de remboursement au niveau de la CNEP-Banque, dépend du revenu et de la catégorie socioprofessionnelle à laquelle l'emprunteur appartient :

4.1.1. En cas d'un seul emprunteur

4.1.1.1. Ayant la qualité de résident

Tableau N°3 : Quotité de la capacité de remboursement selon le revenu

Revenu mensuel net	Quotité maximum du revenu mensuel net		
	Salarié du secteur public, retraité et profession libérale	Salarié du secteur privé	Commerçant, artisan
1.5 SNMG ≤ revenu ≤ 2*SNMG	35%	30%	25%
2* SNMG < revenu ≤ 4*SNMG	40%	35%	30%
4* SNMG < revenu ≤ 8*SNMG	50%	45%	40%
revenu > 8*SNMG	55%	50%	45%

Source : établi à partir des documents fournis par la CNEP-Banque.

4.1.1.2. Ayant la qualité de non résident

Pour les résidents à l'étranger, il faut déduire le SMIG du pays de résidence et les crédits contractés à l'étranger du revenu mensuel net de l'emprunteur en devise, et ensuite convertir le résultat en dinars au cours spot. La quotité maximale de la capacité de remboursement est fixée à soixante-dix (70) pour cent.

4.1.2. En cas de Co-emprunteurs

4.1.2.1. Les Co-emprunteurs résident en Algérie

La capacité de remboursement ne doit en aucun cas dépasser quarante (40%) pour cent des revenus mensuels nets cumulés des Co-emprunteurs.

4.1.2.2. L'un des Co-emprunteurs est non résident

Pour le résident on applique les quotités citées dans (4.1.1.1) et pour le non résident sa capacité de remboursement doit être inférieur à soixante-dix (70) pour cent. Et la capacité de remboursement globale égale à la somme des deux capacités de remboursements.

4.1.2.3. Les deux Co-emprunteurs sont non-résidents

- **Si les deux emprunteurs résident dans la communauté européenne**

Même modalité de calcul appliqué à un seul emprunteur non résident mais la quotité maximale de la capacité de remboursement est fixée à trente-cinq (35%) pour cent.

- **Si les deux emprunteurs résident hors la communauté européenne**

Il faut déduire le revenu mensuel net des Co-emprunteurs du SMIG européen convertis en devise du pays de résidence ainsi que les crédits contractés, ensuite convertir le résultat en dinars au cours spot. La quotité maximale de la capacité de remboursement est fixée à trente-cinq (35%) pour cent.

4.3. Détermination du montant de crédit

Le montant financé par la banque est calculé grâce à un simulateur de crédit qui prend en compte dans son calcul le revenu, le type de crédit, le montant de la garantie. Ce système calcul aussi le taux appliqué (simple, jumelé ou triplé) ainsi que les mensualités à payer durant la période de remboursement.

Tableau N°4 : Les quotités de financement de la CNEP Banque

Catégorie	Pourcentage	Base de calcul
Extension ou Surélévation d'une habitation :	80%	devis des travaux d'extension de l'habitation.
Aménagement d'une habitation	90%	Devis estimatif des travaux.
Acquisition d'un logement neuf achevé : Achat d'un logement neuf auprès d'un promoteur	90%	Prix de cession.
Acquisition d'un logement auprès d'un particulier	90%	Prix de cession.
Logement neuf fini auprès d'un promoteur	90%	Prix de cession.
Acquisition d'un logement vente sur plan	90%	Prix de cession.
Achat d'un terrain	90%	Prix de cession.
Logement promotionnel aidé LPA	90%	Prix de cession.
Crédit bonifié pour acquisition d'un logement LPP	90%	Prix de cession.
Crédits immobiliers à taux bonifiés	90%	Prix de cession.
Prêts complémentaires	90%	Devis estimatif des travaux à réaliser.
Crédit pour jeune	100%	Prix de cession ou du devis estimatif des travaux à réaliser.
Crédit rachat de créance	90% du ratio capital restant dû / valeur du bien immobilier, ou 100% en cas d'un crédit jeune.	
Crédits immobiliers à usage commercial et professionnel	90%	Prix de cession ou du devis estimatif des travaux.
Leasing immobilier (MELK IDJARI)	100%	La valeur du bien immobilier.
Crédit pro santé	90%	Coûts du projet.
Financement des professionnels	Tout dépend du projet financé.	

Source : établi à partir des documents fournis par l'agence CNEP-Banque.

4.4. Détermination du taux appliqué

Les taux appliqués par la CNEP-Banque diffèrent d'un crédit à un autre, et d'un emprunteur à un autre.

4.4.1. S'il s'agit d'un taux simple

C.-à-d. un seul taux est appliqué pour chaque type de crédit contracté :

Tableau N°5 : Taux appliqués sur les crédits aux particuliers

Type de crédit	Emprunteur épargnant ou non / durée de crédit	Taux appliqué en %
Construction logement, aménagement et acquisition de terrain et logement	Epargnant titulaire d'un CEL	5,75
	Epargnant titulaire d'un CEP	6,25
	Non épargnant	6,5
Prêt hypothécaire jeune : Construction, extension, acquisition de logements neufs ou anciens	Epargnant	5
	Non épargnant	6
Locaux commerciaux	Epargnant titulaire d'un CEL	5,75
	Epargnant titulaire d'un CEP	6,25
	Non épargnant	7
Location habitation	-	7
Crédit à la consommation	Epargnant	7
	Non épargnant	8
Crédit au professionnel	CMT	5,25
	CLT	5,75
Crédit au personnel de banque	-	3,5
Rachat de créance	Epargnant titulaire d'un CEL	7,75
	Epargnant titulaire d'un CEP	6,25
	Non épargnant	6,5

Source : établi à partir des documents fournis par la CNEP-Banque.

Pour les crédits destinés à la construction d'un logement rural ou acquisition d'un logement promotionnel collectif neuf le taux de référence est à six (06%) pour cent bonifié par le trésor public.

Un ou trois (01% ou 03%) pour cent est à la charge de l'emprunteur selon le revenu mensuel, cinq ou trois (05% ou 03%) à la charge du trésor public respectivement.

4.4.2. S'il s'agit d'un taux jumelé

Un taux jumelé est un taux composé de deux taux différents à savoir :

Le premier est un taux non épargnant et le deuxième est un taux épargnant (CEL ou CEP), ou bien les deux taux sont des taux épargnants mais différents c.-à-d. un taux épargnant CEL avec un taux épargnant CEP.

Un taux moyen pondéré est calculé à partir des deux taux suite aux formules suivantes :

- En cas de deux taux épargnants

$$\text{TMP} = (\text{Montant de crédit épargnant CEL} / \text{Montant total du crédit} * \text{Taux CEL}) + (\text{Montant de crédit épargnant CEP} / \text{Montant total du crédit} * \text{Taux CEP})$$

- En cas d'un taux épargnant et un autre non épargnant

$$\text{TMP} = (\text{Montant de crédit épargnant CEL} / \text{CEP} / \text{Montant total du crédit} * \text{Taux CEL} / \text{CEP}) + (\text{Montant de crédit non épargnant} / \text{Montant total du crédit} * \text{Taux non épargnant})$$

4.4.3. S'il s'agit d'un taux triplé

Un taux triplé est un taux composé de trois taux différents : un taux non épargnant, un taux épargnant CEL et un autre taux épargnant CEP.

Mode de calcul :

Un taux moyen pondéré est calculé à partir des trois taux suite à la formule suivante :

$$\text{TMP} = (\text{Montant de crédit épargnant CEL} / \text{Montant total de crédit} * \text{Taux CEL}) + (\text{Montant de crédit épargnant CEP} / \text{Montant total du crédit} * \text{Taux CEP}) + (\text{Montant de crédit non épargnant} / \text{Montant total du crédit} * \text{Taux non épargnant})$$

4.5. Calcul des échéances

L'échéance à payer par l'emprunteur est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Echéance} = \frac{\text{Montant du crédit} * (\text{Taux annuel} / 12)}{1 - (1 + \text{Taux annuel} / 12)^{-\text{durée de crédit en mois}}}$$

5. Etude du dossier et préparation d'une fiche de synthèse

Une fois que le dossier est recevable, l'analyste crédit procède à :

5.1. La consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages (CREM)

Après avoir l'autorisation du client, l'analyste crédit consulte la Centrale des Risques Entreprises et Ménages (CREM) pour avoir l'information sur les engagements du client

auprès des banques et établissements financiers, et de s'assurer de l'authenticité des engagements déclarés par le demandeur de crédit et ceux figurants dans la centrale des risques.

Dans le cas où le nom du client figure dans le fichier de la centrale des risques, il doit présenter une attestation de solvabilité ainsi que la convention et l'échéancier du crédit.

5.2. La consultation de la centrale des impayés

L'analyste crédit consulte la centrale des impayés afin d'avoir l'information sur les incidents de paiement, notamment ceux relatifs aux émissions de chèques sans provision. Dans le cas où le nom du client figure dans le fichier de la centrale des impayés l'analyste doit s'informer sur les circonstances et causes de cette situation auprès du client, ce qui lui permet de mieux apprécier le risque d'insolvabilité lié à ce client.

5.3. La consultation du fichier central de la CNEP Banque Web-consulte

L'analyste crédit consulte le fichier central de la CNEP Banque pour vérifier si le client n'a pas sollicité d'autres crédits au niveau des agences confrère de l'agence CNEP Banque.

5.4. La consultation de la cellule de prévention financière application VIGILAB

L'analyste crédit consulte le fichier VIGILB pour vérifier si le client n'est pas recherché pour actes de terrorisme ou blanchiment d'argent.

Une fois que ces différentes centrales et cellules sont consultées, l'analyste crédit doit imprimer les pièces justificatives du résultat de consultation et les ajouter au dossier de crédit du client.

5.5. L'authentification des documents

Les documents fiscaux et parafiscaux ainsi que les documents des clients activant dans le secteur privé doivent faire l'objet d'authentification auprès des administrations compétentes (direction des impôts, CNAS, CASNOS, CNRC). L'analyste crédit doit s'assurer que ces documents sont en cours de validité, dans le cas contraire il est nécessaire de demander leurs actualisations.

5.6. La Visite sur site

Les visites sur sites sont confiées à des experts agréés avec la CNEP-Banque afin de suivre le progrès des travaux. Chaque visite sur site doit faire l'objet d'un compte rendu qui sera restitué à la banque.

5.7. L'élaboration de la fiche de synthèse

Une fois que le traitement et l'analyse du dossier de est achevé dans un délai ne dépassant pas les quatre (04) jours ouvrables, l'analyste crédit prépare une fiche de synthèse dont il présente son avis sur l'octroi du crédit, ensuite il la transmet au comité de crédit pour un avis finale.

6. Avis du comité de crédit

Le comité de crédit est l'organe de prise de décision, il se réunit pour donner une décision finale sur l'acceptation ou le refus de l'octroi du crédit, ainsi que ses modalités en terme de montant, taux d'intérêt, et durée de remboursement.

La décision du comité doit être communiquée au client par l'envoi d'une notification d'acceptation/rejet par voie postal avec accusé de réception. En cas d'acceptation le client à un délai de sept (07) jours pour signer la notification et se présenter à l'agence pour signer la convention de crédit.

7. L'engagement

Une fois que le client s'est présenté à l'agence, il doit signer la convention de crédit qui sera enregistrée auprès des services des impôts et comptabilisée en hors bilan de la banque.

La convention de crédit est établie en quatre (04) exemplaires, un exemplaire est gardé à la banque dans le dossier du client, les autres sont à remettre au client, aux impôts, et à la direction régionale de la CNEP Banque.

Lorsqu'il s'agit d'une cession ou d'une vente sur plans un cinquième (05) exemplaire est à établir afin de le remettre au notaire.

8. Le recueil des garanties

Pour que la banque mobilise le crédit un ensemble de garanties doit être cédées par l'emprunteur au profit de la banque :

- **L'hypothèque du premier rang**

Une hypothèque de premier rang sur le bien financé, ou tout autre bien de la même valeur qui sert à garantir le remboursement du prêt.

- **L'assurance décès / invalidité définitive et absolue**

L'emprunteur et le Co-emprunteur (ou caution) doivent contracter une assurance décès/ invalidité définitive et absolue au profit de la CNEP Banque, et payer en contrepartie une prime calculée sur la base du montant de crédit accordé.

Une avance de douze (12) mois de prime doit être versée au profit de la banque afin de constituer une provision permettant de couvrir d'éventuels retards dans le règlement des échéances.

En cas de sinistre le réassureur indemnise la banque d'un montant égale au crédit restant dû à la date du décès de l'adhérent ou de la constatation de l'état médicale ayant engendré l'invalidité définitive et absolue de celui-ci.

Les primes à payer sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau N°6 : Primes d'assurance décès / invalidité définitive et absolue

Offre classique : décès seul			
Type de prêt	Emprunteur principal	Co-emprunteur plus de 40 ans	Co-emprunteur moins de 40 ans
Prêt à taux bonifié (1% ou 3%)	0.037%	0.037%	0.029%
Prêt location-vente programme 65 000 logements	0.037%	0.037%	0.029%
Prêt immobilier et location habitation	0.045%	0.040%	0.029%
Offre enrichie : décès et invalidité définitive et absolue			
Décès + IAD : 100% du CRD + 20% en cas de Décès / IAD accidentel	0.052%	0.042%	0.029%

Source : établi à partir des documents fournis par la CNEP-Banque.

- **L'assurance catastrophe naturelle :**

Une assurance obligatoire qui couvre la banque contre tout dégât qui peut endommager le bien financé par effet de la survenance d'un événement naturel tel qu'un tremblement de terre, inondation, tempête ou tout autre cataclysme.

- **L'assurance SGCI**

L'emprunteur doit assurer le crédit octroyé auprès de la Société de Garantie du Crédit Immobilier. Cette assurance garantit la banque contre le risque d'insolvabilité de ses clients. La prime payée est une prime flat calculé sur la base du crédit accordé et en fonction du ratio prêt / valeur de la garantie.

9. La mobilisation du crédit

Une fois que les garanties sont recueillies par la banque, et les assurances souscrites par l'emprunteur sont subrogées à son profit, le crédit sera mobilisé au profit de l'emprunteur:

- En une seule tranche et l'apport personnel sera versé en totalité lorsqu'il s'agit d'une accession par un chèque de banque délivré entre les mains du notaire ;
- Et en plusieurs tranches selon l'avancement des travaux pour la construction (ex : vente sur plans) ainsi l'apport personnel sera versé en fonction des tranches.

La mobilisation du crédit est justifiée par un ordre de mobilisation établie par l'analyste crédit en trois exemplaires signés par le directeur d'agence, le premier exemplaire est classé dans le dossier de crédit du client, le second est classé par ordre chronologique dans un classeur ouvert à cet effet, et le dernier est classé dans la journée comptable.

10. Le remboursement du crédit

Le remboursement du crédit à la CNEP-Banque s'effectue soit par prélèvement des montant dus et à bonne date sur le compte chèque du débiteur ouvert auprès de l'agence après avoir l'autorisation de prélèvement signée par le titulaire du compte et légalisée par l'Assemblée Populaire Communale (APC), ou par prélèvement sur un compte courant postal (CCP).

Le client rembourse son crédit par mensualités constantes avec la possibilité d'honorer ses engagements par anticipation partiel ou intégral. Dans le cas d'un remboursement par anticipation partiel du crédit, le montant avancé doit être égale au minimum à douze (12)

échéances. Dans le cas d'un remboursement intégral du capital restant dû, l'emprunteur aura à payer une pénalité égale à trois (03) mois d'intérêts.

11. Le suivi du recouvrement

Le recouvrement des créances détenues par la CNEP Banque sur sa clientèle se déclenche immédiatement après la constatation de non remboursement d'une échéance par l'emprunteur. Les étapes de suivi du recouvrement doivent être respectées puisque elles jouent un rôle très important dans la minimisation du risque de non remboursement :

11.1. La lettre de rappel

Un courrier rédigé par la banque et adressé par voie postale et contre accusé de réception à tous client ayant enregistré un impayé quarante-huit (48) heures après sa survenance, en lui invitant à régulariser sa situation dans un délai ne dépassant pas huit (08) jours.

Si l'emprunteur est un promoteur ou PME/PMI, la banque lui envoie une lettre de rappel un mois avant la survenance de l'impayé, et une deuxième après quarante-huit (48) heures du constat de l'impayé.

11.2. La lettre de mise en demeure

Lettre envoyée à tous client défaillant immédiatement après expiration du délai de la lettre de rappel par voie d'un huissier de justice. Le client a un délai de vingt (20) jours pour apurer sa situation.

11.3. La saisie arrêt sur compte

Une fois que le délai de la lettre de mise en demeure est expiré et le client n'a toujours pas apurer sa situation, le directeur de l'agence sera dans l'obligation de procéder à une saisie arrêt sur tout compte ouvert par le client ou par sa caution dans la limite de l'impayé et de tous frais constaté par la banque.

11.4. L'injonction de payer

Le directeur est tenu au même temps de la saisie arrêt d'introduire par le biais du chef de service contentieux une requête rédigée dans le but d'obtenir une ordonnance d'injonction visant à obliger le client ou sa caution à régler leur impayé.

11.5. La saisie conservatoire

Dans le cas où les procédures citées ci-dessous s'avèrent inefficaces, et le crédit ne s'appuie pas sur une garantie, le directeur d'agence avant d'ester le client ou sa caution auprès du juge, peut collecter par des voies légales toute information utile sur le client afin d'identifier son patrimoine (biens mobiliers ou immobiliers) pour procéder à une saisie conservatoire après un (01) mois de la notification de l'injonction. Cette saisie conservatoire des biens mobiliers ou immobiliers du client a pour fin de couvrir la créance non payée.

11.6. La sommation

Dans le cas où le crédit est appuyé sur une garantie, la sommation est la procédure qui suit la saisie arrêt. Le client a un délai de vingt (20) jours pour apurer sa situation lorsque la garantie mise en jeu est une hypothèque conventionnelle, un nantissement ou un gage. Dans le cas d'une hypothèque légale, il y a lieu de réaliser deux (02) sommation, une première ayant un délai de trente (30) jours et une deuxième ayant un délai de quinze (15) jours.

11.7. La résiliation de la convention du crédit

Après la constatation de la mauvaise foi du client, il y a lieu de résilier la convention de crédit par le moyen d'une lettre adressée au client défaillant ainsi que sa caution.

Section 3 : Cas pratique : crédit vente sur plans

Le client Mr X s'est présenté à l'agence de Tizi-Ouzou pour solliciter un crédit immobilier (vente sur plans), après son entretien avec le chargé de clients particuliers il s'est avéré que ce dernier satisfait les conditions d'éligibilités et peut accéder au crédit sollicité.

1. Identification du client

Tableau N°7 : Informations liées au client Mr X

Nom et prénom	Mr X
Sexe	Masculin
Age à la date de dépôt du dossier de crédit	52 ans
Poids	120 Kg
Taille	178 cm
Profession	Construction superintendant
Secteur	Pétrolier
Date de recrutement	04/11/2013
Revenu mensuel	272 755,45 DA
Patrimoine	Appartement F4 d'une valeur de 9 000 000,00 DA
Situation familiale	Marié
Revenu mensuel du conjoint	36 029,96 DA
Nombre d'enfants	3 mineurs

Source : établi à partir des données recueillies auprès de l'agence CNEP-Banque.

Tableau N°8 : Informations liées au crédit sollicité et au bien financé

Banque prêteuse	Agence CNEP Banque
Wilaya	Tizi Ouzou
Type de crédit	Vente sur plan prêt jumelé
Montant de crédit	10 800 000,00 DA
Durée de crédit	23 ans (276 mois)
Différé	3 ans (36 mois)
Taux d'intérêt appliqué	6,33%
Bien financé	villa R+2+sous-sol
Surface de la villa	314,50 m ²
Emplacement de la villa	Résidence EDEN VILLA à Ait Aissa Mimoun, Tizi Ouzou.
Promoteur	EURL CUBE IMMOBEL
Prix de vente	12 000 000,00 DA

Source : établi à partir des données recueillies auprès de l'agence CNEP-Banque.

Au dépôt du dossier de crédit (voir constitution du dossier crédit VSP à la section précédente). Et après vérification des pièces constitutives du dossier par le chargé de crédit

particuliers et la remise d'un récépissé de dépôt au client, un compte chèque a été ouvert au nom du client X dont il a domicilié son revenu.

Le client X avait aussi à payer les frais d'étude qui s'élevait à vingt-neuf-mille-sept-cent-cinquante (29 750,00 DA) dinars en TTC (puisque le montant du crédit dépasse les huit million (8 000 000,00) de dinars). Le détail de calcul de ces frais est comme suit :

Les frais d'étude hors taxe.....25 000,00

La TVA..... 19%

Les frais d'étude TTC.....29 750,00

2. Etude du dossier de crédit

Le dossier du client X est authentique, et la consultation des différentes centrales a montré que ce client :

- N'est pas interdit de chéquier ;
- N'a pas de crédit au niveau des banques confrères ou au niveau d'autres BEF ;
- Ne figure pas dans la liste de la CTRF « Cellule de traitement du Renseignement Financier ».

3. Les modalités d'octroi du crédit

3.1. Calcul de la capacité de remboursement

Puisque le revenu mensuel de Mr X est largement supérieur à huit fois le SNMG (plus de quinze fois), alors sa capacité de remboursement est calculée selon la formule suivante :

Capacité de remboursement = Revenu mensuel net * 55%

Capacité de remboursement = 272 755,45 * 55%

Capacité de remboursement = 150 015,50 DA. 3.2. Calcul du montant de crédit :

Le montant sollicité est financé par la CNEP Banque à hauteur de quatre-vingt-dix (90%) pour cent et le reste est à la charge du client.

Montant du crédit = prix de vente * quotient de financement

Montant du crédit = 12 000 000,00 * 90%

Montant du crédit = 10 800 000,00 DA.

Et donc le client X aura à apporter 10% du prix de vente de la villa. L'apport personnel est versé dans le compte du client en fonction des tranches à mobilisées.

Apport personnel = prix de vente – montant du crédit

Apport personnel = 12 000 000,00 – 10 800 000,00

Apport personnel = 1 200 000,00 DA.

3.3. Calcul de la durée du crédit

Durée du crédit = Âge limite recommandé - Âge de l'emprunteur

Durée du crédit = 75 – 52

Durée du crédit = 23 ans.

Le client X a une durée globale de remboursement de vingt-trois (23) ans. Sachant qu'il bénéficie de trois (03) ans de différés dont il paie uniquement les intérêts intercalaires liés à ce crédit, ce qui fait une période de remboursement égale à vingt (20) ans.

3.4. Calcul du taux d'intérêt appliqué

Le taux d'intérêt appliqué est un taux jumelé suite à la cession de l'épouse de Mr X de ses droits d'intérêts acquis en sa qualité d'épargnante à l'agence 204. C'est un taux moyen pondéré (TMP) calculé à partir de la combinaison de deux taux différents : un taux non épargnant de 6.5% et un taux épargnant CEL de 5.75%.

Ce taux moyen pondéré calculé selon la formule suivante :

$$\text{TMP} = (\text{Montant de crédit épargnant CEL} / \text{Montant de crédit} * \text{Taux CEL}) + (\text{Montant de crédit non épargnant} / \text{Montant de crédit} * \text{Taux non épargnant})$$

Avant de calculer le taux moyen pondéré, il y a lieu de calculer le montant du crédit épargnant ainsi que celui non épargnant :

- **Calcul du montant de crédit épargnant CEL**

L'épouse de Mr X a cumulé sur son compte épargne logement un montant total d'intérêts égale à 81 500,00 DA. Le montant du crédit épargnant est calculé avec l'application de la formule suivante :

Montant du crédit épargnant = cumule des intérêts * 30

Montant du crédit épargnant = 81 500,00 * 30

Montant du crédit épargnant = 2 445 000,00 DA.

- **Calcul du montant de crédit non épargnant**

Le montant du crédit non épargnant représente la différence entre le montant de crédit total et le montant de crédit épargnant calculé ci-dessus.

Montant du crédit non épargnant = montant de crédit - montant de crédit épargnant

Montant du crédit non épargnant = 10 800 000,00 – 2 445 000,00

Montant du crédit non épargnant = 8 355 000,00 DA.

Ainsi le taux jumelé est calculé en remplaçant dans la formule du TMP citée déjà auparavant :

TMP = (2 445 000,00/10 800 000,00*5,75%) + (8 355 000,00/10 800 000,00*6,5%)

TMP = 6,33%

3.5. Calcul des mensualités

La mensualité représente le montant à payer par le client chaque mois tout au long de la durée de remboursement (20 ans), elle est calculée selon la formule suivante :

Mensualité = Echéance + prime d'assurance.

- **Calcul de l'échéance**

Echéance = Montant du crédit * (Taux annuel/12)

$$\frac{\quad}{1 - (1 + \text{Taux annuel}/12)^{-\text{durée de crédit en mois}}}$$

Echéance = 10 800 000,00 * (6,33/12)

$$\frac{\quad}{1 - (1 + 6,33/12)^{-20*12}}$$

Echéance = 79 444, 65 DA.

- **Calcul de la prime d'assurance décès**

Le client Mr X est assuré chez CARDIF EL DJAZAIR contre le décès seulement (offre classique). La prime d'assurance payée est calculée sur la base du crédit accordé avec

un taux de 0,067% (0,045% prime de base avec une majoration de 0,022%), selon la formule suivante :

Prime d'assurance = montant de crédit * taux d'assurance

Prime d'assurance = 10 800 000,00 * 0,067%

Prime d'assurance = 7 236,00 DA.

Le client X verse une provision de douze (12) mois de prime (7 236,00 * 12) dans son compte ce qui fait un montant égale à quatre-vingt-six-mille-huit-cent-trente-deux (86 832,00 DA) dinars.

- **Calcul des mensualités**

Mensualité = échéance + prime d'assurance.

Mensualité = 79 444, 65 + 7 236,00

Mensualité = 86 680,65 DA. 4. Les garanties exigées :

La banque exige du client Mr X :

- **L'hypothèque du premier rang de l'immobilier objet de financement au nom de la CNEP-Banque**

Dans ce cas l'hypothèque est recueillie après la mobilisation du crédit et non pas avant.

- **La souscription d'une assurance SGCI avec subrogation au profit de la CNEP-Banque**

Le montant de la prime payé par l'assuré représente un (01%) pour cent du montant de crédit puisque le ratio : montant du prêt / la valeur de la garantie égale à quatre-vingt-dix (90%) pour cent ((10 800 000 / 12 000 000)*100% = 90%). Et donc la prime TTC payé par l'assuré est de cent-vingt-huit-cinq-cent-vingt dinars (128 520,00 DA).

La prime hors taxe (10 800 000,00 * 1%),.....108 000,00

TVA..... 19%

= Montant de la prime TTC.....128 520,00

- **La souscription d'une assurance décès**

Comme il a été déjà signalé le client Mr X est assuré auprès de l'assureur CARDIF EL DJAZAIR après avoir répondu à un questionnaire médical puisque le montant du crédit emprunté dépasse les dix millions (10 000 000,00DA) de dinars, contre le paiement d'une avance de douze (12) primes mensuels d'un montant de sept-mille-deux-cent-trente-six dinars (7 236,00 DA).

5. La mobilisation du crédit

Le crédit vente sur plans est mobilisé en cinq (05) tranches sachant que la mobilisation de chaque tranche ne s'effectue qu'après le versement de l'apport personnel du client X relatif à la tranche en question et qu'il est accordé une période maximale de douze (12) mois pour commencer l'utilisation des tranches mobilisées :

- **La première tranche**

Vingt (20%) pour cent du montant de crédit accordé est mobilisé lors de la signature du contrat VSP dans le compte chèque du client, puis par remise d'un chèque de banque au notaire chargé de l'établissement de ce contrat. En lui demandant de remettre à la CNEP-Banque une copie du contrat VSP et le bordereau d'hypothèque du premier rang publié à la conservation foncière dans les délais convenus.

- **La deuxième tranche**

Quinze (15%) pour cent du montant de crédit accordé est mobilisé lors de l'achèvement des fondations dans le compte du client puis par virement dans le compte du promoteur immobilier.

- **La troisième tranche**

Trente-cinq (35%) pour cent du montant de crédit accordé est mobilisé lors de l'achèvement des gros œuvres dans le compte du client puis par virement dans le compte du promoteur immobilier.

- **La quatrième tranche**

Vingt-cinq (25%) pour cent du montant de crédit accordé est mobilisé lors de l'achèvement des travaux en tous corps d'état dans le compte du client puis par virement dans le compte du promoteur immobilier.

- **La cinquième tranche**

Les cinq (05%) pour cent restantes sont mobilisées lors de l'établissement du procès-verbal de prise de possession du bien immobilier par le notaire dans le compte chèque du client, puis par remise de chèque de banque au notaire ayant établi le procès-verbal de prise de possession de l'immobilier.

Les tranches mobilisées par l'agence sont résumé dans le tableau suivant :

Tableau N°9 : Mobilisation des tranches du crédit VSP

	Mobilisation du crédit					Total paiement
	Première tranche 20%	Deuxième tranche 15%	Troisième tranche 35%	Quatrième tranche 25%	Cinquième tranche 05%	
Apport personnel	240 000	180 000	420 000	300 000	60 000	1 200 000
Crédit bancaire	2 160 000	1 620 000	3 780 000	2 700 000	540 000	10 800 000
Total tranches	2 400 000	1 800 000	4 200 000	3 000 000	600 000	12 000 000

Source : établi à partir des données recueillies auprès de l'agence CNEP-Banque.

6. Le remboursement du crédit

Le client X n'aura qu'à payer les intérêts intercalaires ainsi que l'assurance décès pendant les trois premières années qui suivent la mobilisation du crédit. Ces intérêts s'élèvent à 11 773,8 DA calculé selon la formule suivante :

$$I = \text{Montant de crédit par tranche} * \text{durée} * \text{taux d'intérêt} / 360$$

$$I = 2\,160\,000 * 31 * 6,33\% / 360$$

$$I = 11\,773,8 \text{ DA.}$$

Le montant de l'intérêt payé diffère d'un mois à un autre tout dépend le nombre de jours de chaque mois. Sachant que le premier remboursement avait lieu le 2 janvier de

l'année n, le montant à rembourser chaque mois par le client X est résumé dans le tableau suivant :

Tableau N°10 : Montant des intérêts à payer par le client X

Jours	2 janvier	2 février	2 mars	2 avril	2 mai	2 juin
Intérêt	11 773,8	11 773,8	10 634,4	11 773,8	11 394	11 773,8
Jours	2 juillet	2 août	2 septembre	2 octobre	2 novembre	2 décembre
Intérêt	11 394	11 773,8	11 773,8	11 394	11 773,8	11 394

Source : établi à partir des données recueillies auprès de l'agence CNEP-Banque.

Durant la première année une avance de douze mois de l'assurance décès sera payée, par contre dans les années qui suivent elle sera payé mensuellement avec l'intérêt. Ainsi les montants à régler chaque mois durant l'année n+1 et n+2 sont ainsi :

Tableau N°11 : Montant des intérêts et primes à payer par le client X

Jours	2 janvier	2 février	2 mars	2 avril	2 mai	2 juin
Intérêt	11 773,8	11 773,8	10 634,4	11 773,8	11 394	11 773,8
assurance	7 236	7 236	7 236	7 236	7 236	7 236
Jours	2 juillet	2 août	2 septembre	2 octobre	2 novembre	2 décembre
Intérêt	11 394	11 773,8	11 773,8	11 394	11 773,8	11 394
assurance	7 236	7 236	7 236	7 236	7 236	7 236

Source : tableau fourni par l'agence CNEP-Banque.

Une fois que la période de différé est achevée le client X commence à rembourser son crédit en payant ses échéances, la première échéance aura lieu un mois après l'achèvement de la période de différé. Le crédit sera remboursé en 240 mensualités constantes chacune d'un montant de 86 680,65 DA composé d'une assurance décès et de l'amortissement du principal. Ce client aura aussi à payer les intérêts générés par ce crédit chaque mois (précisément le 2 de chaque mois) et sur toute la période du crédit.

Tout retard de paiement d'une échéance par le client X provoque immédiatement le suivi des étapes de recouvrement du crédit déjà citées à la deuxième section de ce chapitre.

Conclusion

Le financement du crédit immobilier constitue la mission principale de la CNEP-Banque. La mobilisation de ce type de crédit nécessite des fonds très importants accordés dans la plus part des temps au profit des emprunteurs dont la capacité de remboursement est faible et sur une durée longue ce qui fait du crédit immobilier un crédit à risque élevé.

Pour maîtriser ce risque et le réduire à son minimum la CNEP-Banque exige de ses banquiers de constituer des dossiers spécifiques à chaque crédit et contenant toutes informations liées au client.

Ces dossiers feront ensuite l'objet d'un traitement permettant de mieux connaître le client et de cerner le risque lié à ce dernier afin de prendre une décision sur l'octroi du crédit en fonction de sa capacité de remboursement et les garanties présentés.

Conclusion Générale

La gestion des risques de crédit est une composante fondamentale de l'activité bancaire, notamment pour des institutions comme la CNEP Banque. Ce mémoire a exploré en profondeur le rôle de cette gestion des risques de crédit sur la performance financière de la banque, en mettant en lumière ses pratiques, ses défis et ses impacts.

Tout au long de cette recherche, nous avons examiné les différentes dimensions de la gestion des risques de crédit, notamment les stratégies utilisées par la CNEP Banque pour évaluer, atténuer et gérer ces risques. Nous avons également analysé l'impact de ces pratiques sur la performance financière de la banque, en mettant en évidence les liens entre une gestion efficace des risques de crédit et des indicateurs clés tels que la rentabilité, la qualité des actifs et la stabilité financière.

Il est devenu évident que la gestion des risques de crédit est un processus complexe et dynamique qui nécessite une approche holistique, intégrant à la fois des considérations financières, opérationnelles et réglementaires. La conformité aux normes et réglementations en vigueur est essentielle pour assurer la solidité du système financier et la confiance des parties prenantes.

Par ailleurs, nous avons identifié plusieurs défis auxquels la CNEP Banque et d'autres institutions bancaires sont confrontées dans la gestion des risques de crédit, notamment l'évolution des marchés, la volatilité économique et les nouvelles technologies financières. Néanmoins, nous avons également constaté que ces défis peuvent être surmontés grâce à une gestion proactive, à l'innovation et à l'investissement dans les compétences et les ressources nécessaires.

Enfin, nous formulons des recommandations pour améliorer encore la gestion des risques de crédit de la CNEP Banque, notamment en renforçant les processus de surveillance et d'évaluation des risques, en développant des outils et des modèles analytiques plus sophistiqués, et en continuant à investir dans la formation et le développement du personnel.

En conclusion, ce mémoire met en évidence l'importance cruciale de la gestion des risques de crédit pour la santé financière et la pérennité des institutions bancaires. En adoptant une approche proactive et en restant attentives aux évolutions du marché, les banques comme la CNEP Banque peuvent non seulement minimiser les risques, mais aussi saisir de nouvelles opportunités de croissance et de développement dans un environnement financier en constante évolution.

Bibliographie

Ouvrages

1. Auboin, M. (2016). La gestion des risques dans les banques. Éditions Eyrolles.
2. BERNET-ROLLANDE, Luc et ROLLANDE, Luc Bernet. Principes de technique bancaire. Dunod, 1995.
3. Blard, P.-H., & Bonnet, F. (2018). Les risques bancaires: Analyse et évaluation. De Boeck Supérieur.
4. Blazy, R., & Marimoutou, V. (2019). Comprendre la réglementation bancaire: Principes, acteurs et pratiques. Editions EMS.
5. BONNEAU, Thierry. Droit bancaire. Montchrestien, 2003.
6. Boulier, J. F., & Héam, J. C. (2019). Introduction à la gestion des risques en banque. Editions Dunod.
7. Brandouy, O., & Bruno, O. (2017). Gestion des risques financiers : De la théorie à la pratique. Éditions Pearson.
8. Breton, G., & Zarin-Nejadan, M. (2019). Gestion des risques bancaires: processus, méthodes et contrôle. Dunod.
9. BUTSCH, Jean-Louis. Le provisionnement du risque bancaire. Revue d'économie financière, 1991, no 19
10. Cailloux, O., & Giard, A. (2015). La gouvernance des risques bancaires. Economica.
11. Carpentier, C., & de Boissieu, C. (2018). Banques centrales: politiques monétaires et financières. Editions Larcier.
12. CHEHRIT K. (2003). Techniques et pratiques bancaires financières et boursières. Alger : Grand Alger Livres.
13. Colas, J.-F. (2017). Gestion des risques bancaires: Pratique et réglementation. Editions Management & Société.
14. Cossin, D. (2020). Risk Management in Banking. Éditions Springer.
15. COURCELLE-SENEUIL, Jean Gustave. Les opérations de banque. Alcan, 1920.
16. Courtois, F., & Daoud, Y. (2017). Gestion des risques financiers et bancaires. Presses Universitaires de France.
17. Deletré, Y., & Farkas, A. (2019). La gestion des risques de crédit. Dunod.
18. Demey, P., Dietsch, M., & Fraisse, H. (2017). La réglementation bancaire et financière en France. Economica.
19. Dietsch, M., & Kessler, D. (2017). La gestion des risques bancaires. Éditions Dunod.
20. DUCRET, Jacqueline. Gestion du risque de change. E-theque, 2003.

21. Dumont, P. (2016). Risques bancaires: Stratégie, réglementation, management. Pearson Education France.
22. Durand, X. (2019). La gestion des risques bancaires : Une approche internationale. Éditions Vuibert.
23. El Karoui, N., & Rochet, J.-C. (2013). Régulation et supervision des marchés financiers: Banques, assurances, organismes de placement collectif, marchés financiers. Economica.
24. Farouk BOUYACOUB (2000) « *L'entreprise et le financement bancaire* », Edition casbah, Alger
25. Gervais, F. (2014). Gestion des risques dans les établissements financiers : Principes, techniques et outils. Éditions Pearson.
26. Godlewski, C., & Barry, T. (2016). Gestion des risques bancaires. Éditions De Boeck Supérieur.
27. Gonnard, P. (2019). Risques bancaires: Pratiques en matière de gestion et de contrôle. Editions EMS.
28. GOODHART, CHARLES. La gestion du risque de liquidité. Revue de la stabilité financière, 2008, no 11
29. GRAFMEYER, Yves et DEHOUX, Danielle. Les gens de la banque. Presses universitaires de France, 1992.
30. Grégory, C., & Sassi, S. (2019). Les politiques monétaires. Presses de Sciences Po.
31. GUENEAU, Chantal. Les besoins des personnes fragiles en matière de service bancaire. Revue d'économie financière, 2000
32. Guesmi, K., & Mélis, A. (2018). Risques bancaires: Une approche économétrique. Editions Economica.
33. JEZZINI, Mohamad. Revue de la littérature: Risque Opérationnel. Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 2005.
34. Jorion, P. (2014). Gestion des risques dans les institutions financières. Pearson Education France.
35. LALLE, B. (1992). Pour une nouvelle performance de l'agence bancaire. Éditions Comptables, page 16
36. LAMARQUE, Eric. Management de la banque, 2 e éd. Pearson Education, 2008.
37. LANGLAIS, Eric. Aversion au risque et prudence: le cas d'un risque de taux d'intérêt. Revue économique, 1995

38. Lassalle, V. (2016). La réglementation bancaire après Bâle III: la fin de la finance sans risque. Editions Dalloz.
39. Le Fol, G. (2018). Les nouveaux risques bancaires. Editions Eyrolles.
40. Levasseur, M. (2018). La gestion des risques bancaires en question. De Boeck Supérieur.
41. Lhermie, P. (2018). Gestion des risques financiers : L'essentiel de la pratique. Éditions Ellipses.
42. Lièvre, P., & Bruneel, A. (2017). Gestion des risques financiers: Analyse, modélisation, prévention et gestion. Dunod.
43. Louisot, J.-P. (2015). Gestion des risques bancaires. Éditions Economica.
44. MANSOURI Mansour « Système et pratique bancaire en Algérie » éd Houma, Alger2006.
45. Michel Mathieu : « L'exploitation bancaire et le risque de crédit », Edition ; revue banque éditeur 1995
46. MISHKIN, Frederic S. Monnaie, banque et marchés financiers. Pearson Education France, 2010.
47. MONNET, P. (2007). Technique bancaire-historique.
48. Moraux, F., & Popovic, S. (2019). Risques bancaires: Techniques de gestion. Pearson Education France.
49. Pérignon, C., & Smith, D. J. (2016). Banque et finance: De la banque moderne à la finance d'aujourd'hui. Pearson Education France.
50. Pézier, J. (2013). La gestion du risque de crédit. Éditions De Boeck Supérieur.
51. PORTAIT, Roland et PONCET, Patrice. Finance de marché. Dalloz (2eme Ed.), 2009.
52. PRUCHAUD J (1960) « *Evolution des techniques bancaires* », Edition scientifique Riber, Paris
53. Trébucq, S. (2019). Les risques bancaires: Nouveaux défis et nouvelles pratiques. Economica.
54. V. BERNARD et J.C. COLLI « Les crédits bancaires aux entreprises », Revue bancaire
55. VERNIMMEN, P. (1981). Gestion et politiques de la banque. Paris: Dalloz.

Articles des revues

1. AGLIETTA, Michel. Le risque de système. Revue d'économie financière, 1991, no 18

2. AGLIETTA, Michel. L'indépendance des banques centrales/Leçons pour la banque centrale européenne. *Revue d'économie financière*, 1992, no 22
3. BRUNEL, Vivien. Gestion des risques et risque de crédit. This version: January, 2009, vol. 28.
4. BUTSCH, Jean-Louis. Le provisionnement du risque bancaire. *Revue d'économie financière*, 1991, no 19
5. DE BOYER DES ROCHES, Jérôme. Keynes et le risque de taux d'intérêt de la banque. *Cahiers d'économie politique/Papers in Political Economy*, 1998, p. 105-121.
6. El Louadi, M. (1995). L'effet de la congruence informationnelle sur la performance financière des petites banques américaines. *Revue internationale PME*, 8(1), 31-56.
7. GIRAUD, Gaël. Rendre le monopole de la création monétaire aux banques centrales?. *Revue banque*, 2012, vol. 752.
8. GOURIÉROUX, Christian et TIOMO, André. Risque de crédit: une approche avancée. *Les Cahiers du CREF, ISSN*, 2007.
9. LAMSON, Jean. Réflexions sur la création monétaire et le contrôle des crédits. *Journal de la société française de statistique*, 1976, vol. 117, p. 190-207.
10. MAURER, Frantz. L'impact du risque de marché sur le résultat de l'entreprise. *Revue française de gestion*, 2005, no 4
11. NOWAK, Maria, *et al.* Le rôle du crédit dans le développement. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, 1993, no 34
12. PEYRELEVADE, Jean. Création monétaire et dette publique. *Commentaire*, 2021, no 2
13. QUAMAR, Tarik, MANIANI, Abdelhadi, et FAWZI, Sara. Les déterminants du risque de liquidité des banques marocaines: Une analyse par la méthode des données de panel. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 2020, vol. 1, no 3.

Lois et textes réglementaires

1. La loi bancaire du 19 Avril 1986
2. La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

Mémoires universitaires

1. CHEKROUN, R . Le système de paiement électronique et la digitalisation des produits bancaires Cas: BNA «agence 581» de Tizi-Ouzou. 2022. Mémoire de master. Université Mouloud Mammeri.

Annexes

Annexe 1 : Demande de Crédit

الصندوق الوطني للتوفير والإحتياط - بنك
Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque



DEMANDE DE CREDIT
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom Prénom Nom jeune fille Sexe M F
né (e) le / / à Wilaya
Fils / fille de et de
Situation familiale : Célibataire Marié (e) Veuf (ve)
Adresse du domicile
Tél fixe : Tél mobile : Email :
Pièce d'identité : CNI PC : N° Délivré (e) le : / / Wilaya :

Titulaire d'un : LEL LEP CPT N° : Code agence : Réseau :
Compte chèque CNEP-Banque N° :

SALARIES

Profession : N° Sécurité Sociale :
Employeur : Secteur public Secteur privé : Date de recrutement : Poste occupé :
Adresse de l'employeur :
Commune : Daïra : Wilaya :

PROFESSIONS LIBERALES/COMMERCANTS

Nom de l'entreprise ou du Commerce : Secteur d'activités :
Adresse : Wilaya :
N° Registre de commerce : Délivré le : / / Wilaya :
N° d'agrément : Délivré le : / / Wilaya :
N° d'identification fiscale : N° d'identification statistique :

REVENUS

Revenu mensuel net du postulant : DA Revenu mensuel net du conjoint :
Revenu mensuel net des enfants DA Nombre d'enfants à charge
Autres revenus : Pension Retraite Revenu mensuel locatif Montant :

CRÉDIT SOLLICITÉ

Type de crédit : Nom de la Promotion immobilière :
Adresse du bien, objet du crédit :
Montant du crédit sollicité (en chiffres) : DA - Durée du crédit sollicité :
Valeur du bien/Montant devis (construction/aménagement/extension) :

CRÉDITS EN COURS à la CNEP-Banque

CNEP-Banque	Nature du crédit	Agence domiciliaire	Montant échéance/mois	Remboursement à j
Crédit 1				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Crédit 2				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

CRÉDITS EN COURS Autres Banques

Autres Banques	Nature du crédit	Agence domiciliaire	Montant échéance/mois	Remboursement à j
Crédit 1				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Crédit 2				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à fournir à la CNEP-Banque tous les renseignements, justificatifs complémentaires et autres informations nécessaires qu'elle juge utiles de me demander et l'autorise de procéder à leur vérification.

Fait à le / / 20.....

Signature

**Annexe 2 : Autorisation de prélèvement sur compte chèque ouvert auprès de la CNEP
Banque**

**AUTORISATION
DE PRELEVEMENT SUR COMPTE**

Je Soussigné (e)

Titulaire du compte chèque N°

Ouvert auprès de la CNEP- Banque, agence : **AIN EL HAMMAM.**

Ou compte CCP

Autorise celle-ci à prélever par le débit de mon compte, le montant des mensualités dues au titre du remboursement du crédit que j'ai contracté auprès de la CNEP- Banque et ce jusqu'à son extinction totale.

Je m'engage à maintenir, sur mon compte, une provision suffisante pour permettre le prélèvement de mensualités.

Fait à :le

Annexe 3 : Autorisation de consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages (C.R.E.M)



CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BANQUE
AUTORISATION DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES RISQUES DES ENTREPRISES ET DES
MÉNAGES (CREM)

Réseau : Agence : Code Agence :

Informations demandeur : crédit

Je soussigné (e) M, Mme : (nom et prénom /épouse)
Présûmé : oui, non (cocher la case appropriée) Né (e) le : / / (jj/mm/aaaa)
Lieu de naissance : (communé et wilaya)
Nationalité : Pays de naissance :
Fils / fille de : Et de :
Acte de naissance n° : Numéro sécurité sociale :
Adresse :
Qualité Professionnelle : salarié, non salarié (cocher la case appropriée)
Profession :
Pièce (s) Identité (s) : CNI, PC, Passeport, Carte séjour. (cocher la case appropriée)
N° : délivré (e) le / / par :
Autres documents : (si la qualité professionnelle est autre que « salarié »)
 Agrément n° délivré le / / par :
 NIF n° délivré le / / par :
 N° RC n° délivré le / / par :

Type crédit sollicité : Durée sollicitée : (mois)
Montant du crédit sollicité : (DA)

Codébitéur / caution : (nom et prénom /épouse)
Présûmé : oui non (cocher la case appropriée) Né (e) le : / / (jj/mm/aaaa)
Lieu de naissance : (commune et wilaya)
Nationalité : Pays de naissance :
Fils /fille de : et de :
Acte de naissance n° : Numéro sécurité sociale :
Adresse :
Qualité Professionnelle : salarié, non salarié (cocher la case appropriée)
Profession :
Pièce (s) Identité (s) : CNI, PC, Passeport, Carte séjour. (cocher la case appropriée)
N° : délivré (e) le / / par :
Autres documents : (si la qualité professionnelle est autre que « salarié »)
 Agrément n° délivré le / / par :
 NIF n° délivré le / / par :
 N° RC n° délivré le / / par :

- J'atteste de l'exactitude des informations portées ci-dessus, et autorise la CNEP-Banque à consulter la Centrale des Risques des Entreprises et Ménages (CREM) de la Banque d'Algérie, et autorise celle-ci à lui communiquer les renseignements enregistrés à notre nom.

Fait à le
.....
(signature du demandeur)

Annexe 5 : Domiciliation irrévocable de salaire

Domiciliation Irrévocable de Salaire

Je vous prie de bien vouloir virer , au crédit de mon compte bancaire n°.....ouvert auprès de l'agence CNEP de, le montant de ma rémunération mensuelle , et ce à partir du mois de

Par ailleurs, je déclare que cette Domiciliation est irrévocable et ne pourra être ni annulée , ni modifiée sans l'accord préalable de la CNEP.

Je vous prie d'agréer , Monsieur , l'expression de ma considération distinguée.

Fait àle../..

Monsieur
.....
.....

Décision de l'employeur
(cachet et signature)

Table des matières

Remerciements

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction générale..... 01

CHAPITRE 1 : NOTIONS DE BASE SUR LA BANQUE ET LES CREDITS

BANCAIRES

Introduction 04

Section 1: Le fonctionnement Bancaire..... 04

1.1. La définition du la Banque 04

1.2. Le rôle économique d'une Banque 06

1.2.1. Les fonctions principales des banques. 06

1.2.1.1. Collecte de dépôts 06

1.2.1.2. Octroi de crédits 06

1.2.1.3. Facilitation des paiements 06

1.2.1.4. Gestion de la trésorerie 06

1.2.1.5. Conseil financier 07

1.2.1.6. Création monétaire 07

1.2.1.7. Stabilité financière 07

1.2.1.8. Facilitation du commerce international 07

1.2.1.9. Gestion des paiements gouvernementaux 07

1.2.1.10. Soutien à la politique monétaire 07

1.2.1.11. Soutien à la stabilité financière 07

1.2.2. La création monétaire et le rôle de la banque centrale..... 08

1.2.2.1. Création monétaire par les banques commerciales 08

1.2.2.1.1. Demande de crédit 09

1.2.2.1.2. Approbation du prêt 09

1.2.2.1.3. Création du dépôt 09

1.2.2.1.4. Réserve obligatoire 09

1.2.2.1.5. Multiplier de crédit 09

1.2.2.1.6. Création monétaire 09

1.2.2.2. Le rôle de la banque centrale..... 10

1.2.2.2.1. Contrôle de la masse monétaire 10

1.2.2.2.2. Définition des taux d'intérêt directeurs 10

1.2.2.2.3. Opérations d'open market	10
1.2.2.2.4. Réserve obligatoire	11
1.2.2.2.5. Prêteur de dernier ressort	11
1.2.2.2.6. Supervision et régulation	11
1.2.3. Les produits et services bancaires	11
1.2.3.1. Comptes bancaires	12
1.2.3.2. Cartes de crédit	12
1.2.3.3. Prêts personnels	12
1.2.3.4. Prêts hypothécaires	12
1.2.3.5. Prêts aux entreprises	12
1.2.3.6. Lignes de crédit	12
1.2.3.7. Gestion de patrimoine	13
1.2.3.8. Services de paiement	13
1.2.3.9. Services en ligne et mobiles	13
1.2.3.10. Services de change	13
1.2.3.11. Coffres-forts	13
1.2.3.12. Assurance	13
1.2.3.13. Épargne-retraite	13
1.3. Typologie des Banques Algérie	14
1.3.1. Banque centrale	14
1.3.2. Banques de dépôts.....	15
1.3.3. Banque d'investissement et d'affaires.....	15
1.3.4. Banque commerciale.....	15
1.3.5. Banque numérique	15
Section 2 : Notion sur les crédits bancaires	16
2.1. Notion sur le crédit	16
2.1.1. Définition du crédit	16
2.1.1.1. Définition économique	17
2.1.1.2. Définition juridique	18
2.2. Les caractéristiques du crédit Bancaire	18
2.2.1. La confiance	18
2.2.2. Le temps	18
2.2.3. Le risque	19
2.3. Le rôle du crédit	19

Section 3 : Risque de crédit	21
3.1. Définition du risque.....	21
3.2. Types de risques	22
3.2.1. Risque de crédit	22
3.2.2. Risque de marché	22
3.2.3. Risque opérationnel	23
3.2.4. Risque de liquidité.....	23
3.2.5. Risque de taux d'intérêt	24
3.2.6. Risque de change	24
3.3. Méthodologies de gestion des risques	25
3.3.1. Gestion du risque de crédit	25
3.3.2. Gestion du risque de marché	26
3.3.3. Gestion du risque opérationnel	27
3.3.4. Gestion du risque de liquidité.....	28
3.3.5. Gestion du risque de taux d'intérêt	29
3.3.6. Gestion du risque de change	30
Conclusion	31

CHAPITRE 2 : LE ROLE DE LA GESTION DES RISQUES SUR LA PERFORMANCE FINANCIERE DE LA BANQUE

Introduction	32
Section 1 : Performance financière de la banque	32
1.1. Définition de la performance financière de la banque	32
1.2. Indicateurs de performance	33
1.2.1. La rentabilité des capitaux propres (ROE)	33
1.2.2. Le ratio de rendement des actifs (ROA).....	34
1.2.3. Le coefficient d'exploitation	35
1.2.4. Le ratio de liquidité	36
1.2.5. Le ratio de prêts non performants	37
1.3. Facteurs influençant la performance	38
1.3.1. La qualité des actifs.....	38
1.3.2. La gestion des coûts	39
1.3.3. La politique de crédit.....	39
1.3.4. L'environnement économique	40
1.3.5. La concurrence sur le marché.....	41

1.3.6. La politique monétaire et réglementaire.....	41
Section 2 : Impact de la Gestion des Risques de Crédit sur la Performance Financière.....	42
2.1. Analyse de l'impact de la gestion des risques de crédit sur la rentabilité des banques	42
2.1.1. Effets sur les marges d'intérêt nettes	42
2.1.1.1. Qualité du portefeuille de crédit	42
2.1.1.2. Politiques de tarification du crédit	43
2.1.1.3. Réduction des pertes sur les prêts	43
2.1.2. Revenus issus des commissions	43
2.1.3. Provisions pour pertes sur prêts	44
2.1.3.1. Identification précoce des risques	44
2.1.3.2. Analyse des tendances du marché	44
2.1.3.3. Utilisation de modèles de prévision	44
2.1.4. Coûts liés à la gestion des risques	45
2.2. Relation entre la qualité du portefeuille de crédit et la stabilité financière des banques	46
2.2.1. Mesures de la qualité du portefeuille de crédit	46
2.2.2. Impact de la qualité du portefeuille de crédit sur la stabilité financière.....	47
2.2.3. Stratégies de gestion des risques de crédit pour préserver la stabilité financière	48
2.2.3.1. Évaluation rigoureuse des emprunteurs	48
2.2.3.2. Diversification du portefeuille de crédit.....	49
2.2.3.3. Surveillance continue du portefeuille de crédit	49
2.2.3.4. Politiques de provisionnement prudentes	50
2.2.3.5. Renforcement de la gouvernance et des contrôles	50
Section 3 : Défis et Perspectives	51
3.1. Principaux défis rencontrés dans la gestion des risques de crédit.....	51
3.1.1. Volatilité économique et incertitude	51
3.1.2. Changements réglementaires et conformité	52
3.1.3. Complexité croissante des produits financiers	53
3.1.4. Environnement de taux d'intérêt bas	53
3.2. Tendances émergentes dans la gestion des risques de crédit bancaire.....	54
3.2.1. Utilisation de technologies innovantes.....	54
3.2.2. Intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)	54
3.2.3. Évolution des pratiques de gestion des risques et relation client-banque	55
3.2.4. Impact de la concurrence et de la réglementation sur les modèles commerciaux.....	55

3.3. Recommandations pour améliorer la gestion des risques de crédit et optimiser la performance financière des banques	56
3.3.1. Renforcement des processus d'évaluation des risques	56
3.3.2. Amélioration des capacités analytiques et technologiques	56
3.3.3. Promotion d'une culture de gestion des risques axée sur l'innovation et l'éthique.....	57
3.3.4. Adaptabilité et résilience face aux changements de l'environnement financier.....	57
Conclusion	57

CHAPITRE 3 : LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT IMMOBILIER AU SEIN DE LA CNEP

Introduction	58
Section 1 : Présentation de la CNEP-Banque	58
1.1. Historique de la CNEP-Banque	58
1.1.1. Collecte de l'épargne.....	59
1.1.2. Encouragement du financement du logement	59
1.1.3. L'engagement de la CNEP dans la promotion immobilière	59
1.1.4. D'une caisse d'épargne au statut de banque.....	59
1.1.5. Financement des investissements immobilier	60
1.1.6. Réorientation stratégique de CNEP Banque.	60
1.2. La structure centrale de CNEP-Banque.	60
1.3. Les agences de la CNEP/Banque et son organigramme	62
1.4. Les missions de la CNEP-Banque.....	64
1.5. Les produits et services de la CNEP-Banque	64
1.5.1. Les produits et services pour les particuliers	64
1.5.1.1. Comptes et placements.....	64
1.5.1.2. Crédits	65
1.5.1.3. Bancassurance	65
1.5.1.4. Produits et services monétique.....	65
1.5.2. Les produits et services pour les entreprises	65
1.5.2.1. Comptes et placements.....	65
1.5.2.2. Crédits	66
1.5.2.3. Produits monétique.....	66
Section 2 : La gestion du risque de crédit immobilier aux particuliers au sein de la CNEP-Banque.....	66
2.1. L'accueil du client	66

2.2. Conditions d'éligibilités	66
2.3. Constitution du dossier de crédit	67
2.3.1. Les pièces communes	67
2.3.2. Les pièces spécifiques	67
2.3.2.1. Par rapport à la nature du demandeur	67
2.3.2.2. Par rapport à la nature du crédit sollicité	68
2.4. Détermination des modalités d'octroi du crédit	71
2.4.1. Calcul de la capacité de remboursement de l'emprunteur	71
2.4.1.1. En cas d'un seul emprunteur	71
2.4.1.1.1. Ayant la qualité de résident	71
2.4.1.1.2. Ayant la qualité de non résident	71
2.4.1.2. En cas de Co-emprunteurs	71
2.4.1.2.1. Les Co-emprunteurs résident en Algérie	71
2.4.1.2.2. L'un des Co-emprunteurs est non résident	72
2.4.1.2.3. Les deux Co-emprunteurs sont non-résidents	72
2.4.3. Détermination du montant de crédit	72
2.4.4. Détermination du taux appliqué	73
2.4.4.1. S'il s'agit d'un taux simple	74
2.4.4.2. S'il s'agit d'un taux jumelé	74
2.4.4.3. S'il s'agit d'un taux triplé	75
2.4.5. Calcul des échéances	75
2.5. Etude du dossier et préparation d'une fiche de synthèse	75
2.5.1. La consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages (CREM)	75
2.5.2. La consultation de la centrale des impayés	76
2.5.3. La consultation du fichier central de la CNEP Banque Web-consulte	76
2.5.4. La consultation de la cellule de prévention financière application VIGILAB	76
2.5.5. L'authentification des documents	76
2.5.6. La Visite sur site	77
2.5.7. L'élaboration de la fiche de synthèse	77
2.6. Avis du comité de crédit	77
2.7. L'engagement	77
2.8. Le recueil des garanties	78
2.9. La mobilisation du crédit	79
2.10. Le remboursement du crédit	79

Table des matières

2.11. Le suivi du recouvrement	80
2.11.1. La lettre de rappel	80
2.11.2. La lettre de mise en demeure	80
2.11.3. La saisie arrêt sur compte	80
2.11.4. L'injonction de payer	80
2.11.5. La saisie conservatoire	81
2.11.6. La sommation	81
2.11.7. La résiliation de la convention du crédit	81
Section 3 : Cas pratique : crédit vente sur plans	82
3.1. Identification du client	82
3.2. Etude du dossier de crédit	83
3.3. Les modalités d'octroi du crédit	83
3.3.1. Calcul de la capacité de remboursement	83
3.3.3. Calcul de la durée du crédit	84
3.3.4. Calcul du taux d'intérêt appliqué	84
3.3.5. Calcul des mensualités	85
3.5. La mobilisation du crédit	87
3.6. Le remboursement du crédit	88
Conclusion	90
Conclusion générale	91
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	

Résumé

Ce mémoire explore le rôle crucial de la gestion des risques de crédit dans la performance financière de la CNEP Banque. En examinant les pratiques, les défis et les impacts de cette gestion, nous mettons en lumière l'importance d'une approche proactive pour évaluer, atténuer et gérer les risques de crédit. À travers une analyse approfondie, nous soulignons l'impact positif d'une gestion efficace des risques sur des indicateurs clés tels que la rentabilité, la qualité des actifs et la stabilité financière. Malgré les défis persistants, nous identifions des opportunités d'amélioration, notamment en renforçant les processus de surveillance, en développant des outils analytiques avancés et en investissant dans le développement du personnel. En conclusion, ce mémoire souligne l'importance cruciale de la gestion des risques de crédit pour assurer la pérennité et la croissance des institutions bancaires dans un environnement financier dynamique.

Mots clés : gestion des risques de crédit, performance financière, CNEP Banque, rentabilité, stabilité financière, surveillance des risques.

Abstract

This thesis explores the crucial role of credit risk management in the financial performance of CNEP Bank. By examining practices, challenges, and impacts of this management, we shed light on the importance of a proactive approach to assess, mitigate, and manage credit risks. Through in-depth analysis, we highlight the positive impact of effective risk management on key indicators such as profitability, asset quality, and financial stability. Despite persistent challenges, we identify opportunities for improvement, including strengthening monitoring processes, developing advanced analytical tools, and investing in staff development. In conclusion, this thesis underscores the crucial importance of credit risk management in ensuring the sustainability and growth of banking institutions in a dynamic financial environment.

Keywords: credit risk management, financial performance, CNEP Bank, profitability, financial stability, risk monitoring.

ملخص

تستكشف هذه الأطروحة الدور الحاسم لإدارة مخاطر الائتمان في الأداء المالي لبنك **CNEP** ومن خلال دراسة الممارسات والتحديات والآثار المترتبة على هذه الإدارة، فإننا نسلط الضوء على أهمية اتباع نهج استباقي لتقييم وتخفيف وإدارة مخاطر الائتمان. ومن خلال التحليل المتعمق، نسلط الضوء على التأثير الإيجابي لإدارة المخاطر الفعالة على المؤشرات الرئيسية مثل الربحية وجودة الأصول والاستقرار المالي. على الرغم من التحديات المستمرة، فإننا نحدد فرص التحسين، بما في ذلك تعزيز عمليات المراقبة، وتطوير أدوات تحليلية متقدمة والاستثمار في تطوير الموظفين. وفي الختام، تسلط هذه الأطروحة الضوء على الأهمية الحاسمة لإدارة مخاطر الائتمان لضمان استدامة ونمو المؤسسات المصرفية في بيئة مالية ديناميكية.

الكلمات المفتاحية: إدارة مخاطر الائتمان، الأداء المالي، بنك **CNEP**، الربحية، الاستقرار المالي، مراقبة المخاطر.